

BPCE L'Observatoire

ÉTUDES DES COMPORTEMENTS FINANCIERS



TOUTE UNE VIE...

PRÉVOIR, AIDER, TRANSMETTRE
DANS UNE SOCIÉTÉ DE LONGUE VIE

JUIN 2013



CHAPITRE I

Longue vie et mutations des parcours de vie . . 04

Évolution des représentations des temps de vie, dilution des repères temporels, mutation des parcours individuels : cette première partie revient sur les implications sociologiques de l’allongement de la vie. Alors que la solidarité publique est remise en question, les nouvelles anticipations des Français les conduisent à valoriser l’autonomie individuelle et la solidarité familiale.



CHAPITRE II

Du devenir des enfants au grand âge, regards sur la longue vie 20

L’allongement de la durée de la vie interpelle, à des degrés divers, toutes les générations. Adoptant une perspective comportementale, cette partie revisite les regards et les anticipations des Français sur des thèmes transverses aux différents âges de la vie : l’aide aux proches, les transmissions au sein de la famille, les problématiques financières liées à la retraite, à la couverture future des frais de santé ou à la dépendance éventuelle en fin de vie.



CHAPITRE III

Des préoccupations globales, des stratégies patrimoniales, des outils polyvalents 40

Face aux enjeux de long terme, les préoccupations financières sont globales et les Français aspirent à concilier autonomie et altruisme. Ils privilégient des solutions patrimoniales et des actifs polyvalents pour préserver une flexibilité face aux aléas de la vie.

Conclusion 56

La plupart des champs de la solidarité publique semblent progressivement affectés par l'effet croisé des évolutions démographiques et des contraintes budgétaires : la dépendance, via le projet de loi en préparation ; la retraite, avec la perspective d'une nouvelle réforme ; la santé – demain ? –, en raison du déficit récurrent de la branche maladie.

Cette édition de *BPCE L'Observatoire* n'a pas pour objet d'ajouter sa contribution aux nombreux travaux d'experts déjà menés sur la protection sociale. Son ambition est de mieux comprendre les attitudes et les comportements des Français face à l'allongement de la vie, dont le vieillissement est une dimension parmi d'autres.

La démarche adoptée ici développe une analyse de six grandes thématiques (la retraite, la santé, la dépendance, la protection des proches, l'aide aux enfants ou aux petits-enfants et l'héritage) à l'échelle individuelle et familiale plutôt que collective et institutionnelle. Elle se situe également dans le prolongement des travaux de l'édition de 2010, qui concluaient sur l'avènement d'une « société de longue vie » dont les grands enjeux semblaient pris en compte conjointement et non isolément dans les arbitrages humains et financiers des individus. Cette hypothèse est ici validée et conduit à préciser les interactions les plus marquantes entre ces différentes dimensions. Elle permet d'ailleurs de mieux comprendre la stratégie des Français privilégiant l'accumulation patrimoniale sur des actifs polyvalents plutôt que la logique assurancielle ou le placement sur des supports dédiés à un seul objectif

Le regard porté sur cette longue vie est ambivalent, mêlant opportunités personnelles et vulnérabilité financière, d'autant que les parcours professionnels et privés deviennent plus aléatoires et hétérogènes, gommant les repères temporels traditionnels. Anticipant très tôt les risques sociaux comme les besoins de solidarité familiale auxquels ils pourraient être exposés, les Français aspirent à conjuguer autonomie et altruisme et se refusent à arbitrer entre ces deux impératifs.

Deuxième groupe bancaire en France, grâce à ses deux enseignes phares que sont Banque Populaire et Caisse d'Épargne, le Groupe BPCE et ses 117 000 collaborateurs sont au service de 36 millions de clients dont 8,6 millions de sociétaires. Les entreprises du groupe exercent leur métier de banquier au plus près des besoins des personnes et des territoires. Avec les 19 Banques Populaires, les 17 Caisses d'Épargne, Natixis, le Crédit Foncier, la Banque Palatine... le Groupe BPCE propose à ses clients une offre complète de produits et services : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance, d'investissement... Fidèle à son statut coopératif, le groupe les accompagne dans leurs projets et construit avec eux une relation dans la durée, contribuant ainsi à 20 % du financement de l'économie française.

70%



(CHAPITRE I)

DE 30 ANS À 65 ANS, AU MOINS 70 % DES FRANÇAIS SONT EN SITUATION D'AIDER OU DE DEVOIR AIDER UN ASCENDANT OU UN DESCENDANT.

LA PÉRIODE PENDANT LAQUELLE ILS SONT SUSCEPTIBLES DE LES SOUTENIR S'ÉTALE SUR PLUSIEURS DÉCENNIES, DU FAIT DE SOLIDARITÉS FAMILIALES TARDIVES VERS LES ENFANTS ET DE LA CONFRONTATION AU RISQUE DE DÉPENDANCE DES PARENTS.



LONGUE VIE ET MUTATIONS DES PARCOURS DE VIE

Pour notre pays, comme pour l'Europe, les enjeux du passage à une « société de longue vie » dépassent largement la seule question du grand âge. Certes, comme le montrent les travaux préparatoires au projet de loi sur la dépendance, l'augmentation de l'espérance de vie et la montée du quatrième âge en France rendent nécessaire une réponse collective aux difficultés posées par la prise en charge de la perte d'autonomie. Toutefois, l'allongement de la vie s'accompagne surtout, tout au long du cycle de vie des individus, d'une transformation profonde de leur parcours privé, comme de leur itinéraire social.

Au plan professionnel, elle se traduit notamment par une dilution des repères temporels marquant par exemple le début et la fin de l'activité mais aussi, symboliquement, par l'arrêt de la tendance séculaire à la baisse de la période d'activité au profit des temps de l'éducation et de la retraite. Au plan familial, le décalage des calendriers rythmant les principales étapes de la vie privée conduit à une situation où presque chaque adulte reste, bien au-delà de sa durée d'activité, sous la pression d'une aide potentielle à apporter à ses proches. Sur chacun de ces deux registres, les individus sont confrontés à une multiplication des aléas, à la fois

risques d'accident et opportunités de recommencement.

La mutation du cycle de vie associée aux progrès de la longévité affecte donc non seulement le vécu de nos concitoyens mais aussi leurs anticipations du long terme, que ce soit en matière de protection collective, d'autonomie personnelle ou de solidarité familiale.

1. PARCOURS DE VIE : PERTE DE REPÈRES ET FIN D'UN MODÈLE

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le parcours de vie sociale des individus est rythmé par trois étapes distinctes : les études, la vie active, la retraite. Ce modèle, institutionnalisé avec l'instauration d'un système de protection sociale à vocation universelle, s'accompagnait, pour les baby-boomers et leurs parents, d'une promesse de progrès social se traduisant notamment par la baisse relative de la durée de vie au travail au profit de celle consacrée à l'éducation et à la retraite. Dans un contexte de chômage structurellement élevé et de déficit durable des systèmes de protection sociale, ce modèle n'est-il pas en train d'évoluer ? Avoir un emploi à tout âge de la vie active, en rapport avec les compétences acquises, ou préserver des niveaux de retraite et de couverture santé suffisants ne constituent-ils pas de nouvelles références ?

1.1 La révolution éducative est terminée (depuis vingt ans)

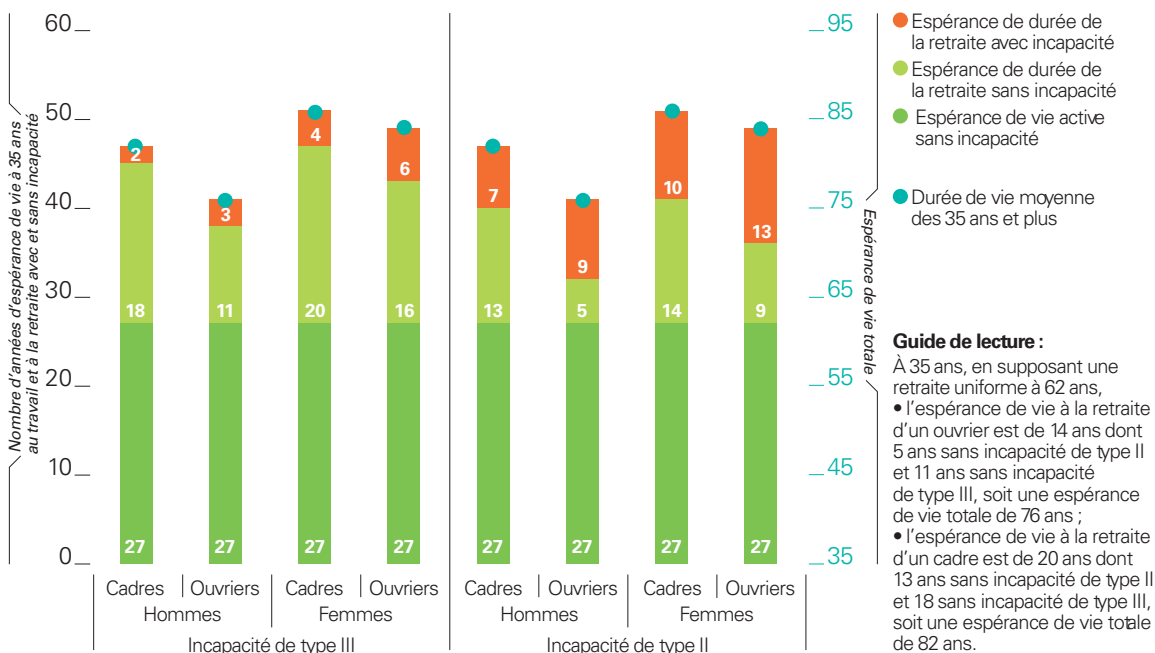
La première étape, celle de l'éducation, s'élevait d'une année tous les vingt-cinq ans depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'au milieu des années 1950. Elle s'arrêtait à 14 ans en 1955, âge minimal obligatoire à l'époque. Cette borne a été repoussée ensuite beaucoup plus rapidement : la génération née en 1947 a fini ses études en moyenne à 17 ans, celle de 1968 à 19 ans et celle de 1975 à 22 ans. Pour autant, l'âge moyen de fin des études s'est stabilisé dès 1995 à 21,5 ans. La tendance séculaire à la hausse de l'âge de fin des études s'est donc interrompue depuis près de vingt ans. La moitié des jeunes hommes n'est plus scolarisée à 20,8 ans et la moitié des jeunes femmes à

21,5 ans. Le taux de scolarisation a même significativement baissé à tous les âges de 17 à 21 ans depuis le point haut de 1995-1996. Ainsi, la population âgée de 20 ans, dont le taux de scolarisation était de 57 % à cette période, affichait un taux de 52 % en 2010-2011. L'allongement de la durée des études s'est poursuivi plus tardivement auprès d'une minorité poursuivant des cursus longs (13,8 % des jeunes de 24 ans étaient scolarisés en 1995 et 17,2 % en 2000-2001) mais il s'est interrompu depuis (16,3 % en 2010-2011).

1.2 Retraite et dépendance, de nouvelles anticipations

À l'autre extrémité de la vie sociale, la retraite était prise à environ 64 ans pendant les années 1960, pour un âge de départ légal de 65 ans. Pour un individu né en 1910 et parvenu à l'âge de la retraite, la durée moyenne de la retraite était d'une quinzaine d'années¹. Celle-ci est alors vécue comme une récompense mais elle

est aussi synonyme de vieillissement, voire de troubles physiques ou mentaux. À la génération suivante, un individu né en 1940 et parvenu à un âge moyen de liquidation de ses droits légèrement inférieur à 60 ans bénéficiera d'une période de retraite de près de 22 ans lors de son départ, soit un gain de plus de onze années, dont quatre avant 65 ans. Associée à une longue étape de vie en bonne santé et souvent attendue avec impatience et soulagement², la retraite était vécue comme une période d'épanouissement individuel et de réalisation de soi. Cette évolution s'est accompagnée d'un changement de représentation de l'âge : les 55-74 ans se considèrent comme vieux à 72 ans³, ce qui est cohérent avec l'idée qu'ils



L'espérance de vie sans incapacité diffère plus nettement selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle que l'espérance de vie totale.

Sources : d'après l'Ined, *Population et Sociétés*, « La "double peine" des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte », E. Cambois et al., janvier 2008, d'après données EDP et enquête Insee sur la santé et les soins médicaux de 2002-2003.

22 ans

Malgré la hausse de l'espérance de vie, la durée moyenne de la retraite reste de 22 ans pour les générations nées en 1960 et 1970 en raison du report de l'âge de la retraite.

se font de la retraite, une dizaine d'années de vie en bonne santé. Depuis le début des années 1980 et jusqu'en 2008, cette étape de vie s'est étendue sous un double effet : une liquidation des droits plus précoce en lien avec l'abaissement de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de l'espérance de vie. Les diverses formes de durcissement des conditions de départ depuis 1993 (concernant aussi bien le nombre d'annuités nécessaires pour un taux plein que le décalage de l'âge légal en 2010) ont inversé cette tendance. En effet, si l'âge de liquidation à la Cnav⁴ avait baissé de près d'un an entre 2001 et 2007 à la suite de la mesure de retraite anticipée de 2003, les réformes récentes ont élevé cet âge de 61 ans en 2008 à 62,2 ans en 2012 (62,7 ans si l'on exclut les dispositifs dérogatoires). Cette évolution devrait être prolongée : la génération née en 1960 devrait, en moyenne selon le modèle Prisme, faire une demande de pension à 63,3 ans et celle de 1970 à 63,8 ans⁵. Malgré la poursuite de la hausse de l'espérance de vie, ces générations devraient donc expérimenter une stabilisation de la durée moyenne de retraite aux alentours de 22 ans. Toutefois, celle-ci se traduirait, contrairement à la génération précédente, par une réduction de la période la plus gratifiante, jusqu'à 65-70 ans, et par un allongement de la période d'altération des capacités physiques ou mentales (au-delà de 75-80 ans).

Alors que certains travaux récents remettent en cause l'idée d'une progression parallèle de l'espérance de

vie sans incapacité et de l'espérance de vie totale⁶, ce décalage temporel de la retraite est de nature à faire évoluer les anticipations des Français. À la représentation de cette période comme fondamentalement heureuse vient se juxtaposer une interrogation sur les risques de troubles de santé et de perte d'autonomie liés à l'allongement de la vie. Déjà, en 2010, l'idée selon laquelle, avec ce gain d'espérance de vie, le recul de l'âge de la retraite laisserait au moins autant d'années qu'avant pour vivre sa retraite en bonne santé était minoritaire dans l'opinion, tout particulièrement chez les ouvriers⁷. Les évolutions démographiques observées ou supposées renforcent le sentiment d'une exposition croissante à la perte d'autonomie. Même si l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans ne s'accélère vraiment qu'à partir de 2026 avec l'arrivée des baby-boomers aux âges avancés, l'image de cette population, représentant 11,4 % des Français en 2060, s'impose dans les esprits. Avec 28 % des 75-84 ans et 35 % des 85 ans et plus (vivant à leur domicile) qui estiment leur état de santé « mauvais » ou « très mauvais » et 38 % des 85 ans et plus qui sont bénéficiaires de l'APA, la dépendance n'est plus perçue comme un risque marginal finalement oblitéré par l'aspiration profonde à une retraite heureuse. Ces moyennes dissimulent cependant de fortes disparités. Ainsi, sur la base des données de 2003⁸ d'espérance de vie à 35 ans avec et sans incapacité et dans l'hypothèse d'une retraite à 62 ans, les hommes ouvriers présentent lors de la retraite une espérance de vie sans incapacité très courte : cinq ans pour l'incapacité de type II et une survenance des incapacités de type I avant même la fin d'activité. La situation des cadres ou des femmes est plus viable mais, concernant celles-ci, leur durée de vie plus longue s'accompagne également d'une période moyenne de dépendance et d'une probabilité d'y être exposées très supérieure à la moyenne.



LONGUE VIE
ET MUTATIONS
DES PARCOURS
DE VIE

¹ « L'âge et la durée de la retraite depuis 50 ans », Didier Blandhet et Jean-Alain Monfort, *Insee Première*, avril 1996. En prenant pour base l'espérance de vie à 40 ans, une personne née en 1910 avait une espérance de vie lors de la retraite de 10,6 années contre 19 ans pour une personne née en 1940.

² « Seniors : parcours de vie, parcours d'épargne », *L'Observatoire Caisse d'Épargne*, Alain Tourdjman, Yann Benoist-Lucy et alii, janvier 2004.

³ European Social Survey, 2006.

⁴ Cnav : Caisse nationale d'assurance vieillesse. Gère la retraite du régime de base des salariés de l'industrie, des services et du commerce (soit environ 70 % de la population active).

⁵ Âge moyen de départ en retraite au régime général selon l'année de départ avant et après réforme, Cnav, modèle Prisme mensualisé, http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/ccss201106_fic-13-3.pdf.

⁶ *Les espérances de vie sans incapacité en France : une tendance moins favorable que dans le passé*, A. Sieurin, E. Cambois et J.-M. Robine, Ined, janvier 2011.

⁷ « Le nouvel âge des retraites : aspirations et stratégies d'épargne », *BPCE L'Observatoire*, novembre 2010.

⁸ L'incapacité peut être grave (niveau III : situation de dépendance), bénigne (niveau I : simple déficience fonctionnelle ou sensorielle) ou bien intermédiaire (niveau II : limitations durables dans les activités du quotidien) selon la terminologie utilisée par l'Ined.

1.3 L'allongement de la vie active : nouveau modèle ou trompe-l'œil ?

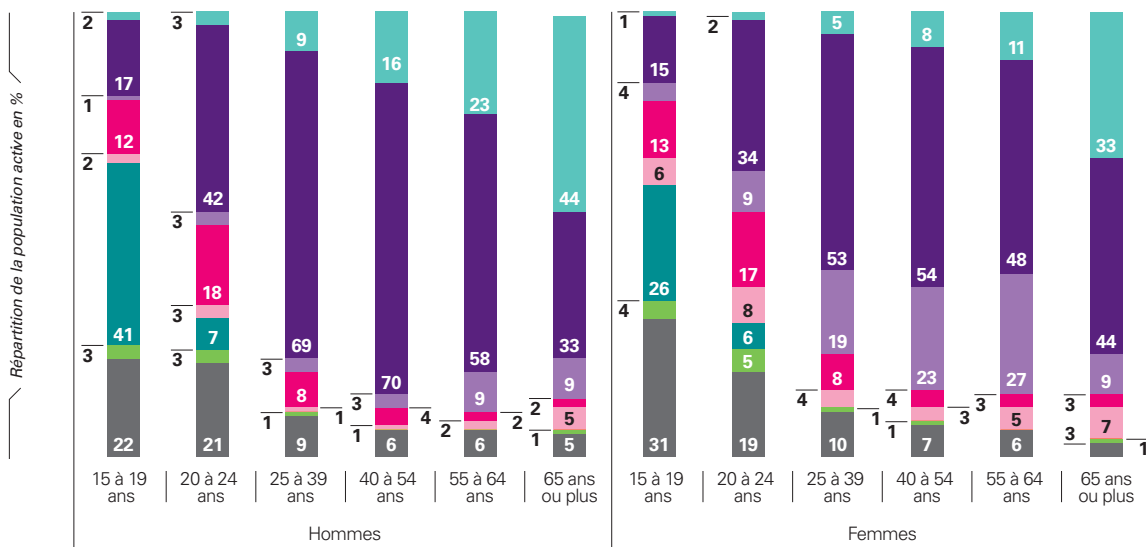
Entre la période des études et celle de la retraite, le positionnement dans le cycle de vie de l'activité professionnelle consacre l'aspect central du travail dans l'existence des individus. Dans un contexte de plein emploi jusqu'au milieu des années 1970, la vie professionnelle a été relativement sécurisée. Elle constituait l'étape la plus étendue du parcours de vie, mais voyait sa limite

d'âge inférieure monter progressivement du fait de l'allongement de la durée des études et sa limite d'âge supérieure se réduire au contraire sous l'effet de l'abaissement de l'âge de la retraite. Passée de 51 ans pour la génération née en 1910 à un peu plus de 45 ans pour la génération née en 1940, la durée plus courte de la vie active faisait également office de marqueur du progrès social. L'effet de l'allongement de la période des études et de la retraite transposait sur l'ensemble du cycle de vie la tendance à l'extension du temps hebdomadaire de loisirs.

En coupe instantanée, cette tendance à la réduction globale du temps d'activité est profondément remise en cause par la stagnation de l'âge moyen de fin d'études et par le report récent de l'âge de départ en retraite. D'une étape de vie professionnelle d'une durée théorique moyenne de cinquante et une années en 1955 (fin de la scolarité à 14 ans et âge légal de la retraite à 65 ans), nous sommes passés à une durée de quarante

années en 1985 (fin des études à 20 ans et retraite à 60 ans), puis de trente-neuf années en 1995 (fin des études à 21 ans et retraite à 60 ans). Avec un âge de départ à la retraite revenu à 62 ans, cette durée s'accroît théoriquement de deux années. L'analyse par génération est moins concluante : les personnes nées en 1960, 1970 ou 1980 sont entrées sur le marché du travail plus tardivement que celles qui les ont précédées et l'élévation prévisible à moyen terme de l'âge de liquidation des droits à pension devrait tout juste compenser cette contraction « par le bas » de la vie active. Pour autant, celle-ci devrait se stabiliser à 44 ou 45 années, entre deux séquences d'études et de retraite de 21 à 22 ans chacune⁹. Sous le double effet d'une stabilisation du temps dévolu à l'éducation et d'une

⁹ Ces repères temporels s'entendent pour les individus ayant atteint *a minima* l'âge de la retraite, soit près de 65 ans pour la génération née en 1980, dans l'hypothèse d'une espérance de vie de près de 22 ans à 65 ans pour cette génération.



La répartition des actifs selon la nature du contrat de travail : un temps de passage prolongé des jeunes avant un emploi stable et un temps patiel qui s'affirme après 25 ans pour les femmes.

Source : Insee, recensement de la population 2009 exploitation complémentaire.

- Non salariés
- CDI temps complet
- CDI temps partiel
- Intérim et CDD temps complet
- Intérim et CDD temps partiel
- Contrats d'apprentissage
- Contrats aidés et stages
- Chômeurs

“En période de crise, les solidarités entre générations se réactivent.”

Sous l'Ancien Régime, les droits successoraux structuraient puissamment les modèles familiaux et différaient

selon les régions. Dans le nord de la France, l'égalité entre les enfants était instituée. Les enfants quittaient très tôt leur famille, puisqu'ils savaient qu'ils hériteraient plus tard. Dans le Sud, en revanche, prévalait le droit d'aînesse ou le droit du père à favoriser un enfant, qui restait et reprenait ensuite la ferme. L'instauration du Code civil a profondément modifié l'autorité

paternelle, en unifiant le droit successoral. Comme l'a écrit Balzac, « *en coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille* ».

Mais la loi n'explique pas tout.

D'autres facteurs ont contribué à transformer le modèle familial. Le premier d'entre eux, c'est bien sûr l'augmentation du nombre des personnes âgées. L'espérance de vie, qui stagnait depuis le Moyen Âge, a plus que doublé depuis le milieu du XVIII^e siècle. L'une des conséquences de cet allongement de la durée de vie est qu'aujourd'hui on ne transmet plus au moment où les enfants en ont le plus besoin, c'est-à-dire lors de leur installation. Souvent, les grands-parents aident directement leurs petits-enfants et la transmission patrimoniale saute une génération. Les principaux autres facteurs de transformation sont le contrôle des naissances, qui s'est répandu massivement en France dans les classes populaires dès la première moitié du XIX^e siècle, et le libre choix du conjoint. Rappelons que, jusqu'au

XVIII^e siècle, on se mariait peu par amour, mais plutôt en fonction de considérations matérielles. La famille s'est dès lors centrée et resserrée autour de l'enfant, qui est devenu une véritable source de projet.

Les structures familiales ont conditionné les systèmes économiques. Dans les pays anglo-saxons, l'émancipation précoce des enfants a contribué à forger un individualisme et un esprit d'entreprise qui ont favorisé le développement du capitalisme industriel. À l'inverse, dans les pays du Sud, la cellule familiale est restée très puissante. Cela a constitué un frein au développement, notamment en ralentissant la mobilité des individus. Ainsi, en France, l'exode rural a été très lent. Après la Seconde Guerre mondiale, 20 % de la population active était encore agricole, c'est-à-dire une part cinq fois plus élevée qu'en Grande-Bretagne.

La structure familiale dépend aussi du rôle de l'État. Lorsque ce dernier peut garantir la sécurité économique et sociale, les liens familiaux se desserrent.

A contrario, en période de chômage endémique ou de remise en cause de l'État providence, les liens verticaux se réactivent. En résumé, si la famille existe toujours en tant qu'institution, elle se réinvente sans cesse.

(L'INVITÉ)

André Burguière

Historien spécialiste de l'histoire de la famille et de la population à l'époque moderne. Il a été professeur et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.



réduction de la période de retraite, les individus voient donc s'interrompre cette tendance longue de raccourcissement de la vie active, jusque-là synonyme de progrès social. C'est une rupture symbolique très marquante. Les anticipations de départ à la retraite des jeunes générations lui font écho : 64 % des 30-39 ans prévoient pour eux-mêmes un départ à la retraite au-delà de 65 ans pour bénéficier d'un taux plein contre 31 % des 50-59 ans.

Ce changement de représentation des temps de la vie est d'autant plus profond qu'il se double d'une dilution des repères temporels qui les scandaient. Là où plusieurs générations ont vécu un parcours de vie en trois étapes bien identifiées, dont la succession était prévisible et planifiée, nos contemporains expérimentent des ruptures plus fréquentes et des temps de passage longs entre les différentes étapes. Ainsi, même s'il représente toujours un seuil administratif et une référence symbolique, l'âge légal de départ en retraite est en partie vidé de son sens. Le choix de la date de liquidation des pensions est davantage lié au nombre de trimestres d'activité et donc au parcours de chaque individu. Il constitue d'autant moins une norme intangible que chacun s'attend à le voir de nouveau repoussé lors de prochaines réformes. Ce flou est d'ailleurs accentué par la diffusion du cumul emploi-retraite, qui concerne aujourd'hui un demi-million de pensionnés.

D'autres repères subissent le même sort. Ainsi, la fin des études marque

une entrée plus théorique que réelle dans la vie professionnelle. Le décalage moyen entre le taux d'emploi des jeunes et leur taux d'activité dépasse deux années. Ainsi, à 21 ans, 61 % des jeunes sont disponibles pour exercer un emploi rémunéré, mais la part de ceux ayant effectivement un emploi (quelles qu'en soient les formes : emploi précaire ou stabilisé) n'atteint ce niveau qu'à l'âge de 23 ans. Le taux de chômage élevé des actifs de 15 à 24 ans (25,7 %, contre 10,2 % en moyenne) et la pratique fréquente du temps partiel (22,4 %, contre 17,9 % en moyenne parmi ceux ayant un emploi) en constituent une autre illustration. La précarité de l'emploi des jeunes actifs est également caractéristique de la prolongation de ce temps de passage entre la fin des études et un emploi stable : 73 % des 15-19 ans et 42 % des 20-24 ans ayant un emploi (contre 13,3 % en moyenne) ressortent de l'apprentissage, des stages, de l'intérim, des emplois aidés ou d'un CDD.

Même si le taux d'emploi des seniors s'est singulièrement redressé (+ 13 points depuis 1998) et rend bien compte de l'allongement de la vie active, le passage de la cessation d'activité à la retraite est également un « temps gris » de la vie professionnelle. Selon la Cnav, la proportion d'assurés ayant validé des trimestres l'année même de leur départ en retraite (en 2009) ou la précédente met en évidence une grande diversité de situations : un tiers d'entre eux n'avaient validé aucun trimestre et près d'un quart avaient obtenu validation au titre de périodes non cotisées (15,9 % pour chômage, 6,8 % pour invalidité, 1 % pour maladie). Selon une étude de la Dares publiée en 2000, les individus actifs à 50 ans dans le secteur privé et nés entre 1932 et 1936 auraient connu un décalage moyen de deux ans entre la cessation d'activité et la liquidation de leur pension. Le chômage de longue durée reste d'ailleurs une problématique clef pour les 55-64 ans : dans 75 % des cas, ceux qui étaient au

30%

Seuls 30 % des 50-54 ans estiment que leurs perspectives professionnelles sont bonnes, contre 60 % chez les 30-34 ans.

chômage de longue durée en 2010 l'étaient aussi en 2011.

De façon générale, le chômage est également une situation intermédiaire entre l'emploi rémunéré et l'inactivité (tout comme le sous-emploi, dont se réclament 5,3 % des actifs). Dans une enquête menée en 2010¹⁰, 27 % des actifs disaient avoir connu au moins une période de chômage supérieure à un an dans leur carrière, avec une fréquence moyenne de 30 % au-delà de 30 ans. Représentant 41,5 % des actifs sans emploi, la part des chômeurs de longue durée a d'ailleurs retrouvé en 2011 un niveau proche de 2003 après plusieurs années d'amélioration relative.

Dès lors, si l'allongement formel de la vie active apparaît comme une nouvelle norme, il n'accroît pas pour autant les marges de manœuvre et l'horizon des actifs au cours de leur vie professionnelle. La multiplication de ces « temps gris » tend ainsi à réduire la période de vie professionnelle véritablement utile à la consolidation économique ou patrimoniale de la famille et à maintenir un certain stress professionnel entre 30 et 50 ans, bornes d'âge qui constituent souvent les deux caps de la stabilisation définitive dans l'emploi et de la disparition des perspectives professionnelles : seuls 30 % des 50-54 ans estiment qu'elles sont bonnes (contre 60 % chez les 30-34 ans) et plus de la moitié d'entre eux pensent avoir des difficultés à rebondir en cas de problème d'emploi (contre moins de

¹⁰ « Le nouvel âge des retraites : aspirations et stratégies d'épargne », *BPCE L'Observatoire*, novembre 2010.



LONGUE VIE
ET MUTATIONS
DES PARCOURS
DE VIE

30 % chez les 30-34 ans). Par ailleurs, la dilution des repères temporels conduit à associer une incertitude à la fois aux dates et aux durées correspondant aux différents moments de la vie active mais aussi à anticiper cette incertitude par une prévoyance accrue et/ou par des stratégies d'adaptation *ad hoc* (cumul emploi-retraite, report de la liquidation de la pension...).

2. UN CYCLE DE VIE FAMILIAL ET PERSONNEL EN MUTATION

Le parcours de vie des individus dépend aussi largement des grandes étapes du cycle familial que sont la

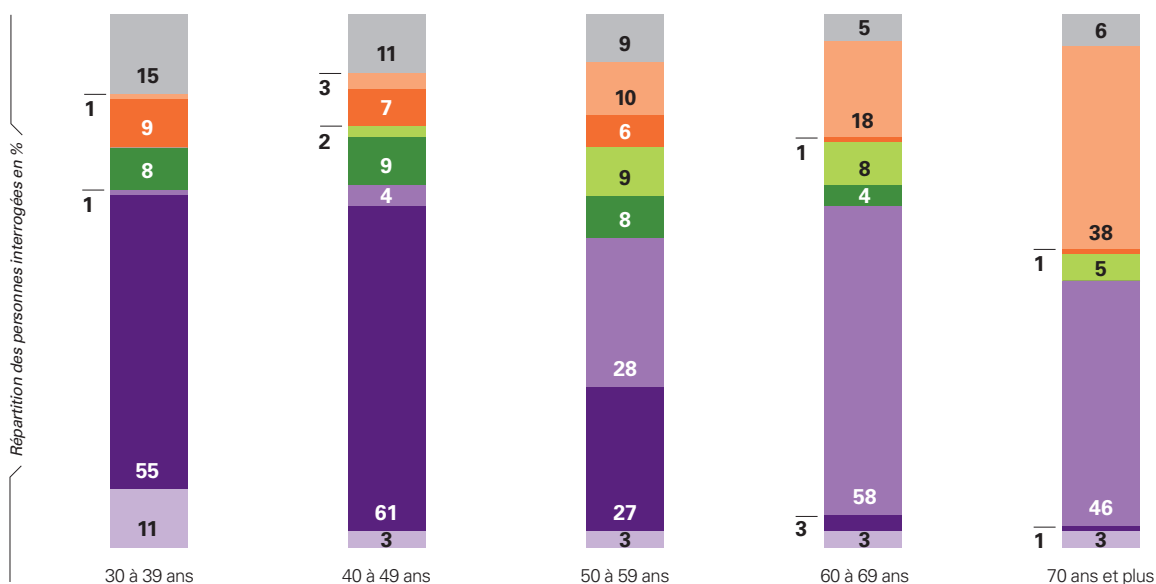
nidification, la prise en charge puis la décohabitation des enfants, la rupture conjugale, l'arrivée des petits-enfants et l'aide aux parents. Ces marqueurs montrent que l'effet conjoint de l'allongement de la vie, du report dans le temps de ces grandes étapes et des besoins croissants d'entraide familiale liés aux aléas de la vie active ou conjugale conduit à prolonger bien au-delà de la vie active la période où un adulte doit envisager d'aider matériellement ou financièrement un proche.

2.1 La nidification : décalage du calendrier et hétérogénéité des parcours

Alors que les premières unions étaient de plus en plus précoces jusqu'aux années 1980, l'âge médian auquel se forment les couples de jeunes adultes a ensuite reculé : en 2008, il était de 24,5 ans pour les femmes et de 27 ans pour les hommes, soit un an et demi plus tard qu'en 1990. Ce mouvement

de long terme s'est partiellement arrêté depuis plus de dix ans, la proportion de jeunes âgés de 20 à 24 ans vivant en couple s'étant stabilisée à partir de 1999. Le décalage concerne donc davantage les plus de 25 ans et peut s'expliquer par les difficultés d'accès à un emploi stable, voire au logement, en particulier chez les hommes.

Le décalage du calendrier est beaucoup plus marqué en ce qui concerne



Structure familiale des personnes de 30 ans et plus selon l'âge.

Source : étude BPCE, enquête réalisée par CSA, novembre 2012.

- Solos sans enfants
- Solos avec au moins un enfant, mais aucun à charge
- Familles monoparentales
- Couples recomposés avec au moins un enfant mais aucun à charge
- Couples recomposés avec au moins un enfant à charge
- Couples non recomposés avec enfants, mais aucun à charge
- Couples non recomposés avec au moins un enfant à charge
- Couples non recomposés sans enfants

la naissance du premier enfant. Dans les années 1960 et 1970, le premier enfant arrivait en moyenne un an et demi après la formation du couple, aux 24 ans de la mère. L'écart est passé à 2,6 années en 1990 et à environ 3,5 années en 2010 pour un âge maternel au premier enfant de 28,1 années (en viron trois ans avant les hommes). L'arrivée plus tardive du premier enfant ne s'explique donc que très partiellement par le report de la formation du couple. Développement d'une période préalable à la venue du premier enfant pour « profiter de la vie à deux » ou pour s'assurer que l'union peut être durable ? Aspiration à valider par le premier emploi la réussite scolaire et à atteindre un statut et une rémunération plus stables ?

Le mariage a cessé de constituer le mode d'entrée normatif dans la vie de couple à la fin des années 1960. Il est devenu avant tout un choix personnel, mais non sans relation avec des contingences matérielles ou administratives souvent liées à la présence ou à l'anticipation d'un enfant. Il intervient à près de 32 ans pour les hommes et de 30 ans pour les femmes en 2010, soit environ quatre années plus tard qu'en 1990.

Derrière ces moyennes, les décalages de calendrier sont également révélateurs d'une diversification croissante des parcours et, là encore,

d'une dilution des repères temporels. Ainsi, au modèle de référence des années 1960, où plus de 60 % des naissances intervenaient avant 25 ans, se substituent des situations très contrastées. Pour le quart des naissances survenant avant 25 ans, la période de prise en charge de l'enfant devrait prendre fin aux 45 ans de la mère tandis que, dans 37 % des cas où le premier enfant naît après 30 ans, la prise en charge devrait durer *a minima* jusqu'à 55 ans et fréquemment jusqu'à 60 ans pour le père. De même, il n'est pas rare, après 45 ans, de trouver de fortes minorités d'adultes dont les positionnements dans le cycle familial (observé par l'âge du plus jeune enfant) sont décalés de quinze ans. À cette variété des parcours correspondent aussi de fortes disparités des statuts. Ainsi, une forte proportion d'individus (11 % des hommes et 7 % des femmes nés en 1970) ne devraient connaître aucune union stable avant leurs 50 ans. Parmi les statuts matrimoniaux, si le mariage s'impose dans les deux tiers des cas entre 40 et 59 ans (environ 20 % des effectifs de cette classe d'âge sont célibataires ou divorcés et 10 % vivent en union libre), il recouvre néanmoins des situations très variées. Ainsi, pour les 50 à 54 ans, à côté des familles monoparentales et des solos sans enfants à charge, les couples traditionnels ne représentent que 53 % des structures familiales, 23 % étant des familles recomposées. Au total, c'est une classe d'âge où coexistent 11 % de personnes sans enfants (en couple ou solos), 37 % de parents sans enfants à charge (solos et couples, recomposés ou non) et 52 % avec au moins un enfant à charge et, souvent, un autre enfant autonome (familles monoparentales et couples, recomposés ou non). Qu'il s'agisse de son inscription dans le temps, de son statut formel ou de sa structure, le couple ne suit plus un modèle de référence. La diversité des situations mais aussi les possibles recommencements limitent beaucoup la portée de l'âge comme marqueur du cycle

53%

Chez les 50-54 ans, le couple traditionnel ne représente que 53 % des structures familiales et n'est plus un modèle de référence.

familial, ce qui diversifie ainsi les besoins comme les pratiques de prise en compte des risques liés à l'allongement de la vie.

2.2 Ruptures et recommencements

En 2010, 15 % des individus interrogés disaient avoir vécu une « rupture de couple qui a impacté leur parcours professionnel ou leur situation financière et patrimoniale », cette proportion étant de 23 % pour les 45-59 ans. Chaque année, près de 3 % des 20-54 ans connaîtraient une séparation avec deux pics, une rupture pour 15 couples chez les 25-29 ans, et une pour 28 chez les 45-49 ans¹¹. Si le premier pic de ruptures peut sans doute être mis en relation avec le report de l'âge au premier enfant, le second est davantage révélateur de la courbe des divorces compte tenu de la forte progression du mariage après 30 ans. Néanmoins, la croissance de 60 % des divorces entre 1990 et 2010 se manifeste à la fois par une hausse tendancielle de la divortialité pour toutes les durées de mariage¹² et par un décalage de cinq à six ans, jusqu'à 51 ans, de la période de plus forte intensité des divorces.

Cette montée des ruptures conjugales a fortement contribué au développement des familles monoparentales et des familles recomposées. Les premières représentent 21 % des familles ayant au moins un enfant de moins de 18 ans en 2009 (12 % en 1990) et les secondes concernent 15 % des couples de plus de 30 ans.

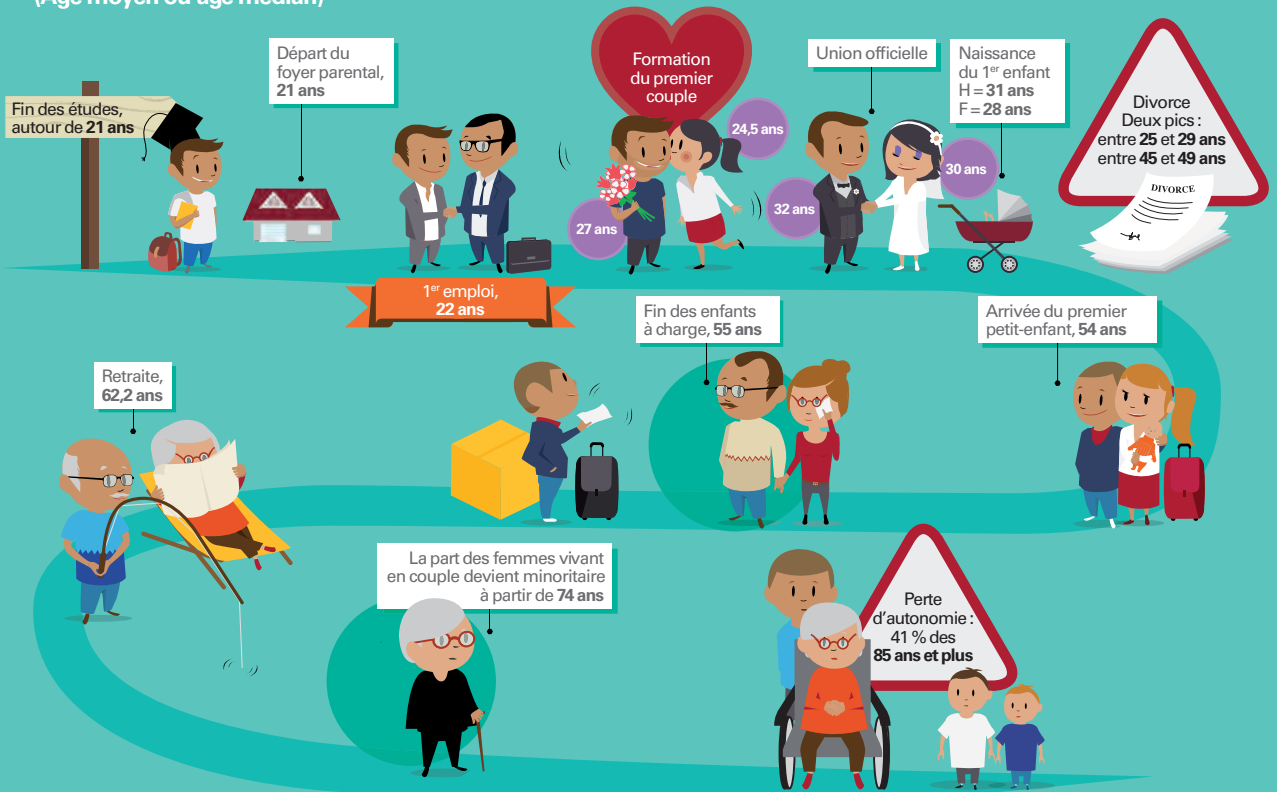
¹¹ Enquête « Patrimoine », menée auprès de 15 006 ménages (soit 35 709 individus) en 2010, Insee, traitements et calculs BPCE.

¹² Les taux convergent actuellement vers un tiers de divorces mais un prolongement fruste de la tendance conduirait à un taux de divorces supérieur à 50 % pour les mariages prononcés en 2010 au-delà de 25 ans d'antériorité.

(REPÈRES)

Les grandes étapes de la vie

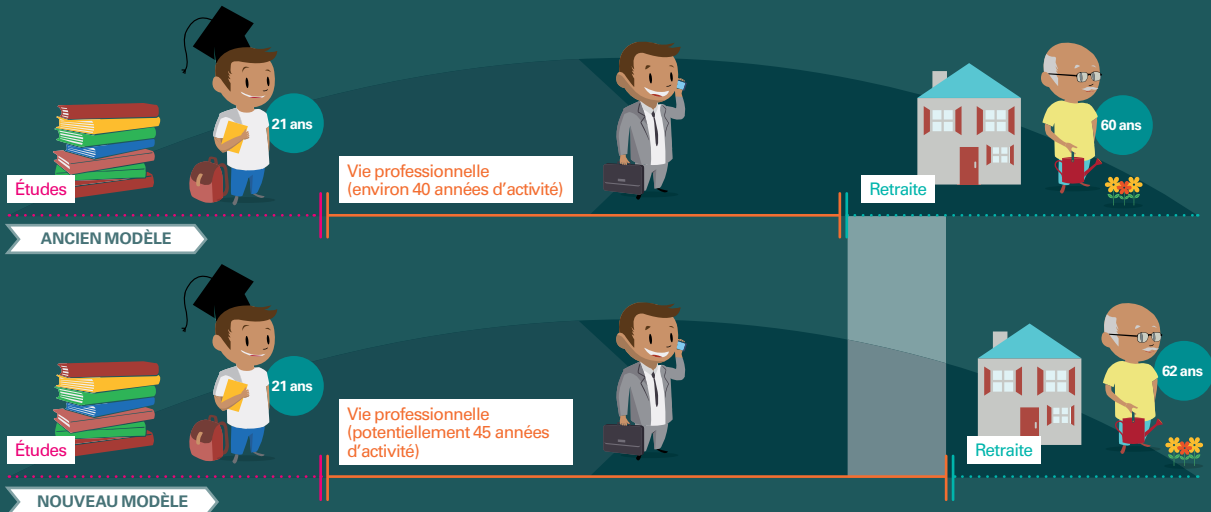
(Âge moyen ou âge médian)



Source : DREES (enquête Handicap-Santé 2006) ; enquête EES 2006 ; Insee (RP 1999 et 2006, enquête « Patrimoine 2010 ») ; Cnav, ministère de l'Éducation nationale.

Le parcours de vie

La tendance à la réduction de la période de vie professionnelle, observée depuis le début des années 1980, est remise en cause.



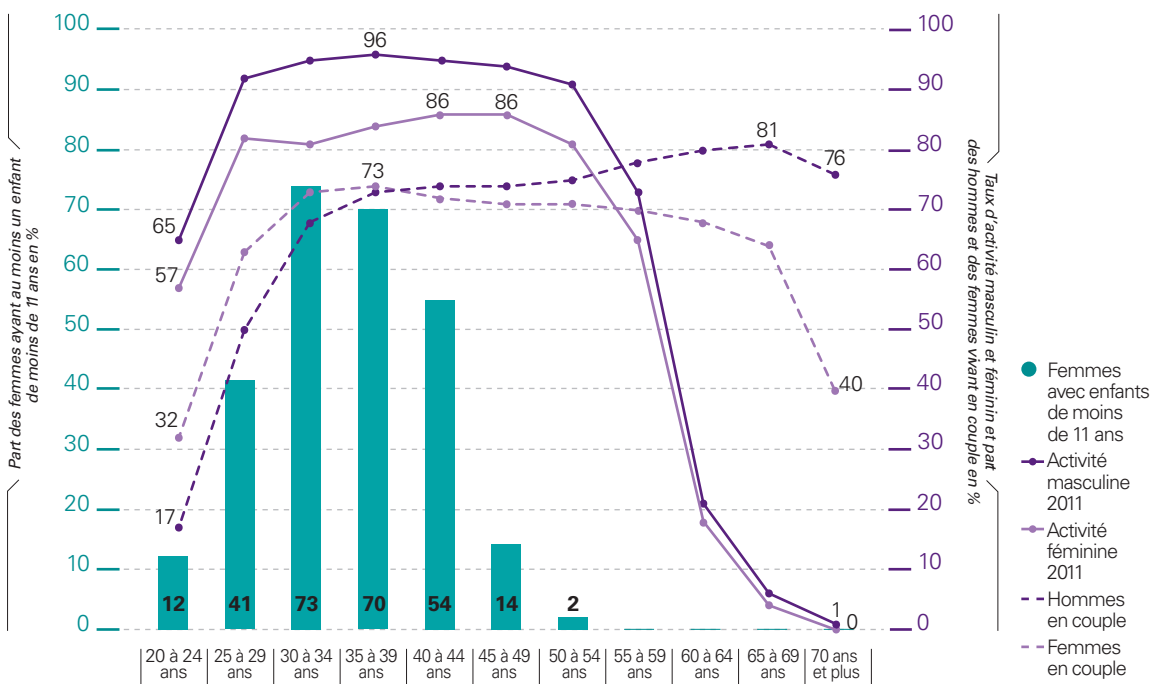
Les familles recomposées ont un calendrier différé par rapport aux premières unions durables. En particulier, les naissances y sont plus tardives, notamment chez les hommes, qui forment généralement un nouveau couple avec des femmes plus jeunes. La diversité croissante des modèles familiaux s'accompagne donc de fortes disparités dans le déroulement du cycle familial. Les familles monoparentales sont également spécifiques. Entre 35 et 49 ans, près de 15 % des femmes sont des adultes d'une famille monoparentale, contre seulement 3 % des hommes. Si cette proportion baisse nettement après 55 ans chez les femmes, cela n'a pas d'incidence sur

leur taux de vie en couple (qui décroît continûment depuis l'âge de 34 ans) mais contribue, avec l'apparition significative du veuvage, à l'accroissement de la part féminine des solos. Dans le cas des hommes, au contraire, le taux de vie en couple progresse jusqu'à 66 ans.

2.3 Femmes, une stratégie coopérative risquée

Dans la comparaison entre hommes et femmes, la mise en perspective de ces évolutions de la vie conjugale avec celles de la vie professionnelle est troublante. D'une part, le taux de vie en couple, très supérieur pour les femmes jusqu'à 32 ans puis qui s'inverse nettement en faveur des hommes après 40 ans, suggère que le « marché conjugal », au-delà de l'écart d'âge favorable à l'homme lors de la première union, offre aux hommes, en cas de rupture, une option de nouvelle union avec une

partenaire significativement plus jeune, les femmes ayant dès lors des difficultés à former un nouveau couple avec un compagnon proche de leur génération. En outre, la courbe du taux d'activité féminin comparée à celle des hommes souligne deux disparités importantes. D'une part, une entrée des femmes dans la vie active différée, notamment en raison d'une durée des études plus longue que celle des hommes. D'autre part, entre 25 et 39 ans principalement, des interruptions de carrière en lien avec l'arrivée et l'éducation des enfants. Ainsi, entre 25 et 39 ans, le taux d'activité féminin reste de plus de 10 points inférieur à celui des hommes. En effet, un tiers des femmes disent avoir connu une ou plusieurs suspensions d'activité de plus de deux ans pour élever leurs enfants. Comme le confirment les statistiques relatives au sous-emploi (7,9 % des actives contre 2,6 % des



Pour une partie des femmes mères de jeunes enfants, une interruption de l'activité qui compromet leurs perspectives personnelles malgré des ruptures conjugales fréquentes à cette période.

Sources : Insee, enquête emploi 2011 pour les taux d'activité, et recensement de la population 2006 pour la part des hommes et des femmes vivant en couple ; étude BPCE, enquête réalisée par CSA, novembre 2012, pour la proportion de femmes ayant au moins un enfant de moins de 11 ans.

70%

70 % des Français entre 30 ans et 49 ans ont au moins un enfant à charge et au moins un parent ou un beau-parent.

actifs), les femmes ont globalement un comportement très coopératif dans la vie de couple, puisqu'elles n'hésitent pas à sacrifier une partie de leurs perspectives de réussite à long terme à un objectif de bien-être à la fois privé et social de la famille. Même si certaines dispositions juridiques en prolongent en partie les effets, ce contrat implicite de partage des contraintes et des ressources devient caduc en cas de séparation. Pourtant, la fréquence et la précocité des ruptures ne semblent pas avoir été totalement prises en compte dans les stratégies féminines. Leur taux d'activité a certes nettement progressé depuis 1995 au-delà de 35 ans, intégrant *de facto* le reflux de la vie de couple et la nécessité d'assurer leur indépendance économique. En revanche, entre 25 et 34 ans, le taux de retrait des femmes de la vie active a peu changé en deux décennies, ce qui montre qu'elles anticipent guère une plus forte probabilité de séparation.

2.4 Famille, une responsabilité à vie

La situation des individus dans leur lignée familiale, ascendante et descendante, offre une autre lecture de leur parcours de vie. Entre 30 ans et 49 ans, les Français ont très majoritairement au moins un enfant à charge et au moins un parent ou un beau-parent : ils sont 60 % dans ce cas entre 30 et 34 ans mais plus des trois quarts entre 35 et 44 ans. La tranche des 45-49 ans constitue un

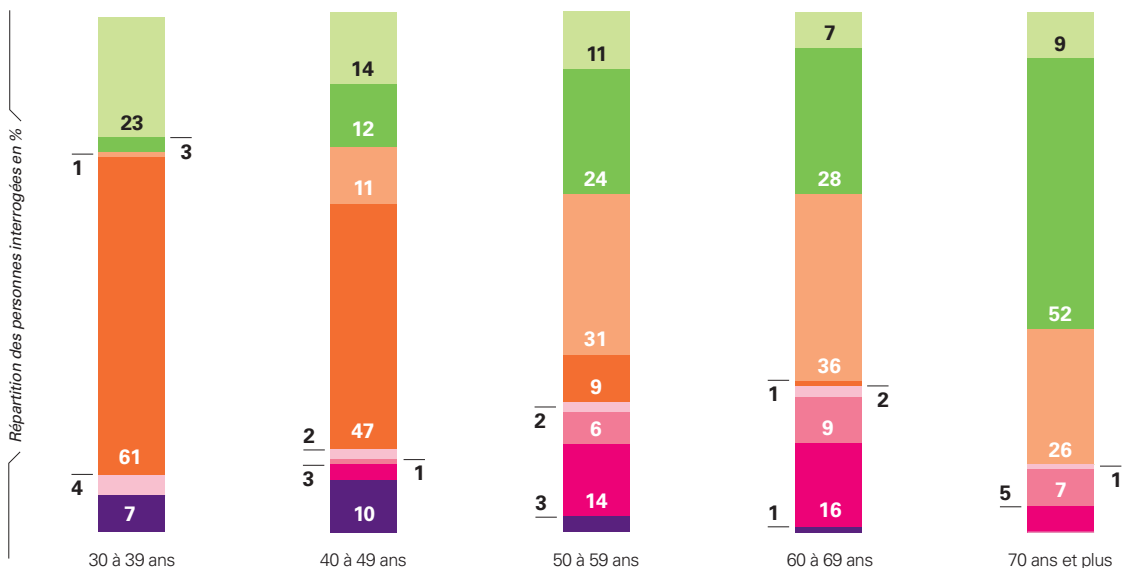
ensemble d'âges charnières : les plus âgés des « cadets » voient leurs premiers enfants quitter le foyer parental et endossent pour la première fois le rôle de grands-parents. Ces deux phénomènes s'accroissent, surtout pour la naissance des petits-enfants, entre 50 et 54 ans. Ce n'est qu'à partir de 55 ans que les Français, dans leur majorité, n'ont plus d'enfants à charge. Mais, à partir de cet âge, ils sont de plus en plus nombreux à être confrontés à la disparition de leurs parents et beaux-parents ou à la perte d'autonomie de ces derniers. À partir de 70 ans, ils sont plus de deux sur trois à n'avoir ni parents, ni beaux-parents ni enfants à charge mais à être grands-parents. 5 % d'entre eux ont cependant un enfant à charge, que l'on peut imaginer faire partie des cadets et être bénéficiaire d'une aide parentale matérielle et/ou financière pour des raisons personnelles (rupture du couple...) ou professionnelles (chômage...).

Ce nouveau calendrier des temps de la vie conduit à une coexistence prolongée entre les générations : il faut attendre la classe d'âge des 65-69 ans pour que la coexistence entre enfants et parents ou beaux-parents soit minoritaire : celle-ci concerne encore 60 % des 60-64 ans. De même, la coexistence de quatre générations au sein de la lignée s'est banalisée. Elle concernerait environ 45 % des 30-39 ans (plus de 60 % d'entre eux ont encore des grands-parents, personnels ou par leur conjoint), 35 % des 50-69 ans, qui s'inscrivent dans une lignée comprenant au moins un parent ou un beau-parent et au moins un petit-enfant, et enfin 37 % des plus de 75 ans, qui disent avoir un arrière-petit-enfant. *In fine*, la coexistence d'au moins trois générations devient la norme pour plus de 80 % de la population sans interruption tout au long de la vie adulte, *via* trois modèles successifs : chez les plus jeunes, présence d'enfants et/ou de grands-parents ; de 35 à 54 ans, présence conjointe d'un ou plusieurs enfants et de parents ou



LONGUE VIE
ET MUTATIONS
DES PARCOURS
DE VIE

beaux-parents ; à partir de 55 ans, disparition des parents mais développement de la grand-parentalité. Cette longue durée de vie conjointe d'au moins trois générations conduit à aborder le cycle de vie familial sous un autre angle, celui des solidarités économiques. Celles-ci se manifestent à l'intérieur de la lignée selon trois modalités principales : la prise en charge des enfants non autonomes, l'aide financière ou matérielle aux enfants qui ne sont plus à charge et l'aide aux ascendants ou au conjoint en situation de perte d'autonomie. Les aides des grands-parents aux petits-enfants n'ont pu être intégrées dans ce panorama mais elles sont cependant non négligeables : 9 % des 70 ans et plus disent les avoir pratiquées et 11 % des 30-49 ans en avoir bénéficié. La juxtaposition de ces solidarités selon l'âge auquel elles se manifestent conduit à deux diagnostics. Le premier est relativement trivial : les modalités du soutien familial sont parfaitement corrélées aux différentes étapes du cycle de vie : entre 30 et 44 ans, celui-ci est dévolu pour l'essentiel à l'éducation des enfants ; ensuite, un double glissement s'opère jusqu'à 64 ans, d'abord par la substitution à cette prise en charge d'une aide plus ponctuelle aux enfants déjà installés puis par la diffusion des situations d'exposition à la dépendance d'un proche ; enfin, un reflux (à relativiser par les aides aux petits-enfants) intervient après 65 ans avec la disparition des ascendants et la stabilisation de la situation des enfants.



Types de charges/contraintes liées aux enfants (enfants à charge ou aidés) ou à la confrontation directe à la perte d'autonomie des parents/beaux-parents/conjoint selon l'âge de la personne interrogée.

Source : étude BPCE, enquête réalisée par CSA, novembre 2012.

- Non confronté à la dépendance et pas d'enfants
- Non confronté à la dépendance et enfants non à charge et non aidés
- Non confronté à la dépendance et enfants non à charge mais aidés
- Non confronté à la dépendance et enfants à charge
- Confronté à la dépendance et pas d'enfants
- Confronté à la dépendance et enfants non à charge et non aidés
- Confronté à la dépendance et enfants non à charge mais aidés
- Confronté à la dépendance et enfants à charge

NB :

dépendance : des parents, des beaux-parents et/ou du conjoint au cours des cinq dernières années.

enfants : à charge et/ou aidés au cours des cinq dernières années.

Le second diagnostic est plus marquant : jusqu'à 65 ans, 70 % au moins des Français sont en situation d'aider ou de devoir aider un ascendant ou un descendant et la période pendant laquelle chaque forme de soutien existe s'étale sur plusieurs décennies. Par conséquent, non seulement la fin de la période de prise en charge des enfants est tardive mais elle ne débouche plus sur un allègement marqué de la pression exercée par les besoins d'entraide familiale. Ainsi, la confrontation à la dépendance touche environ un quart des classes d'âge entre 50 et 74 ans et, sans être généralisée, présente un risque significatif durant la moitié de la durée de vie des adultes sans incapacité de type II. Cette exposition à la dépendance d'un proche ne reflue véritablement qu'après 75 ans tandis que l'aide aux enfants continue à concerner environ 30 % des personnes ayant passé ce

cap. Si l'aide horizontale avait été prise en compte (20 % des personnes interrogées disent avoir apporté une aide matérielle ou financière à leurs frères ou sœurs), cette situation d'aidant familial potentiel concernerait probablement une part plus importante de la population. À l'exception d'une détente relative après 70 ans, les Français sont donc potentiellement en tension permanente en matière d'aide à leurs ascendants et descendants.

3. UNE SOLIDARITÉ PUBLIQUE EN RETRAIT MALGRÉ LA MONTEE DES RISQUES

Les transformations qui s'opèrent sur le cycle de vie depuis deux décennies, qu'elles concernent le décalage des étapes de vie, la dilution des repères temporels, la multiplication

des parcours alternatifs et des ruptures conjugales ou professionnelles, conduisent toutes à un accroissement de la fréquence et de la durée d'exposition aux risques sociaux que sont le chômage, la retraite, la santé ou la dépendance. Tout comme le prolongement pendant une durée presque indéfinie des besoins d'entraide familiale, elles contribuent à modifier les anticipations à long terme des Français en les encourageant à réévaluer leurs besoins de prévoyance individuelle. Dans le même temps, les perspectives des dispositifs de solidarité publique, malgré un degré élevé de couverture des risques sociaux, semblent plutôt renforcer qu'infirmes ces anticipations.

3.1 Retraites et chômage, des réformes sans fin ?

Trois réformes du système de retraite ont été réalisées en près de vingt ans



LONGUE VIE
ET MUTATIONS
DES PARCOURS
DE VIE

en France. Pour éviter que ne se creuse davantage un déficit incompatible avec l'esprit d'un système par répartition, différentes mesures ont été prises, agissant sur les paramètres habituels : niveau des retraites et des cotisations, durée de cotisation minimale obligatoire et âge minimal de départ en retraite. À trois reprises, ces mesures ont contribué à redresser en partie la situation comptable de court terme mais sans jamais remettre en cause des projections financières dégradées à long terme. Avec l'avancée en âge des générations nombreuses nées entre 1946 et 1972, la population des 60 ans et plus devrait passer de 13,1 millions en 2007 à 20,9 millions en 2035, puis à 23,6 millions en 2060, ce qui pèsera ainsi durablement sur le besoin de financement du système de retraite. Celui-ci, selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), s'élevait à 14 milliards d'euros en 2011 et, en dépit de scénarios alternatifs très variés, le déficit cumulé entre 2012 et 2060 se situerait à *a minima* à 24 milliards d'euros, contre 99 milliards d'euros dans le pire des cas. Dans les scénarios les plus favorables, le retour à l'équilibre ne pourrait être atteint, à législation constante, qu'à l'horizon 2040.

Ces perspectives financières mettent en péril le niveau de vie des futurs retraités, avec la baisse d'ores et déjà prévue des taux de remplacement lors de la liquidation des droits dans les décennies à venir. Au moins deux extrapolations ont déjà été réalisées, l'une par la Commission européenne, l'autre par le COR. La première, dans son rapport de 2009 sur le vieillissement en Europe, anticipe une baisse de 15 points (de 63 % à 48 %) d'un taux de remplacement « macro-économique » : le rapport de la pension moyenne au salaire moyen. La seconde évoque

des baisses du taux de remplacement (défini comme le rapport pension nette/salaire net) de 15 à 36 points suivant les modalités des arbitrages rendus pour équilibrer le système des retraites d'ici à 2050. Dans un système de retraite français peu lisible et dont le rythme des réformes s'accélère (1993, 2003, 2010 et probablement 2013 ou 2014), la dégradation du dispositif actuel fait consensus comme le montre une enquête menée au niveau européen. Interrogés en 2008 sur le niveau des pensions que le système de retraite serait en mesure de leur servir dans dix ans, les Français étaient, à égalité avec les Allemands, en tête des Européens les plus pessimistes : 62 % pensaient que le niveau de leur pension serait inférieur dix ans plus tard. Cette inquiétude est encore plus marquée chez les 25-49 ans. Après une longue période d'indexation sur les prix plutôt que sur les salaires, la désindexation des pensions des retraités dépendant des régimes complémentaires dans le secteur privé depuis le 1^{er} avril 2013 ne peut que renforcer cette anticipation.

Par le revenu de remplacement versé aux personnes privées d'emploi, l'indemnisation du chômage joue également un rôle essentiel dans le système de protection sociale. Depuis les années 1980, le système d'assurance chômage a également connu une succession de modifications des conditions et des règles de prise en charge des assurés. L'objectif était la résorption du déséquilibre financier du système, mis à mal depuis la fin des années 1970 par l'apparition d'un chômage de masse.

62%

62 % des Français pensaient en 2008 que le niveau de leur pension de retraite serait inférieur dix ans plus tard.

L'assurance chômage est passée d'une logique d'indemnisation sur du moyen terme à une logique de protection à durée plus limitée. Après un déficit de 1,6 milliard d'euros en 2011, les prévisions pour 2013 laissent présager un besoin de financement de plus de 5 milliards d'euros. Si différentes mesures ont été prises au fil des années, notamment en 2009, afin de renforcer le caractère protecteur du système, la perspective d'une période prolongée de faible croissance nécessitera une nouvelle adaptation. Le système français offre globalement une meilleure prise en charge du risque d'inactivité que chez nos voisins européens. Toutefois, sa situation financière persistante et les multiples ajustements dont il fait l'objet renvoient aux Français l'idée d'une fragilisation du dispositif, alors même que le chômage est l'une de leurs principales préoccupations.

3.2 Santé et dépendance, la question de l'âge

Souvent considéré comme une référence, le système de santé français a également connu depuis près de quarante ans une succession de plans d'économies visant à répondre aux déséquilibres financiers récurrents. Souvent adoptées dans l'urgence, toutes les mesures ont emprunté la même voie : baisse du taux de remboursement de certains actes et médicaments jugés peu utiles, introduction d'une part forfaitaire restant à la charge des patients ou de leurs complémentaires

santé, augmentation ciblée des prélèvements, basculement d'une partie du financement vers la fiscalité (CSG, taxes indirectes et sur les assurances complémentaires...). Déficitaire sans interruption depuis 1989, le régime général de l'assurance maladie a affiché un solde négatif de près de 11,6 milliards d'euros en 2010 et de 8,6 milliards d'euros en 2011, soit respectivement 0,6 % et 0,4 % du PIB. Selon les scénarios, le déficit structurel augmenterait de 0,1 ou 0,2 point par an pour atteindre 1,4 à 2,4 points de PIB en 2020.

L'impact du vieillissement est ici décisif : si le montant moyen des dépenses de santé est de l'ordre de 1 000 euros par an jusqu'à 25 ans, il double pour les classes d'âge de 26 à 55 ans et, surtout, il s'élève très fortement après 60 ans : 4 800 euros pour les 65-74 ans et une moyenne de 6 600 euros au-delà. En 2011, la consommation de soins et de biens médicaux s'est élevée à 180 milliards d'euros, financés à hauteur de 75,5 % par la Sécurité sociale et pour 13,7 % par les organismes complémentaires. Les ménages financent directement 9,6 % de ces dépenses. Cette situation financière est intégrée dans l'esprit des Français, qui sont 51 % à penser que le système de santé ne sera pas en mesure d'offrir d'ici à dix ans un niveau de protection

51%

51 % des Français pensent que le système de santé leur offrira un niveau de protection inférieur à celui qu'ils connaissent aujourd'hui.

identique à celui qu'ils connaissent aujourd'hui. Cette perception négative est moins importante que pour les retraites, du fait probablement d'une couverture complémentaire qui jusqu'à présent s'est largement substituée au régime de base.

Avec le vieillissement de la population, la question de la dépendance ressurgit dans l'espace public depuis quelques années. Toutes choses égales par ailleurs, le nombre de personnes âgées dépendantes, c'est-à-dire ayant des limitations fonctionnelles et un besoin d'aide ou d'assistance, est appelé à croître mécaniquement. Actuellement, la prise en charge de la dépendance s'effectue à la fois par la solidarité publique, à travers l'allocation personnalisée d'autonomie versée par les conseils généraux, et par un financement privé de la part des individus et/ou de leurs proches. Fin 2010, environ 1,2 million de personnes bénéficiaient de cette allocation. La dépendance et son financement revêtent une dimension particulièrement sensible alors que le sujet doit faire l'objet d'un projet de loi d'ici à fin 2013. Si la logique d'un financement partagé entre solidarité publique et solidarité privée, aujourd'hui privilégiée par le Gouvernement, est finalement retenue, les familles devront intégrer la dépendance comme un nouveau risque à financer en partie par eux-mêmes ou leurs ascendants.

3.3 Des indicateurs qui convergent vers la valorisation de l'autonomie individuelle et de la solidarité familiale

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'État providence a institué des dispositifs institutionnels permettant de couvrir différents besoins : la sécurisation économique de la retraite, la prise en charge des dépenses de santé, le versement d'un revenu de substitution en cas de perte d'emploi, le développement d'une offre de formation supérieure... Des mécanismes de financement

collectif ont permis aux individus et à leurs familles de faire face aux charges budgétaires associées et de limiter leur dépendance au financement familial. Une solidarité publique s'est substituée en partie à une solidarité privée. Or plusieurs évolutions sont en train de remettre en cause cette logique : l'allongement de la durée de la vie, qui crée des tensions dans le financement des retraites et fait apparaître de nouveaux besoins en matière de santé et de dépendance, le changement de mode d'entrée dans la vie active du fait des difficultés de l'accès au monde du travail, la multiplication des ruptures tant professionnelles, avec les périodes de chômage, que personnelles, avec la multiplication des ménages monoparentaux.

Au-delà d'une redéfinition des dispositifs de solidarité publique, tenant compte à la fois de la nature des risques et des contraintes budgétaires, les perspectives des systèmes actuels de protection sociale sont de nature à accentuer plutôt qu'à endiguer les inquiétudes des Français sur leur protection sociale même s'ils offrent encore aujourd'hui un haut niveau de protection en comparaison avec d'autres pays. Ces dispositifs étant en situation de repli, ils n'ont guère d'autre choix que d'explorer plus avant la double voie de l'autonomie individuelle et de la solidarité familiale, pour autant que ces deux dimensions ne soient pas vécues comme contradictoires sous certaines contraintes.

“La famille est une source inépuisable de comédie.”

Le public aime les fictions qui le dépayseraient ou lui paient de lui-même. Le thème de la famille entre dans cette seconde catégorie. Sa représentation dans la fiction a fortement évolué. La télévision explore de nouveaux types de familles et des milieux socioprofessionnels auparavant peu connus. Je suis issue d'une famille nombreuse et j'ai moi-même trois enfants. Comme, généralement, je réécris que sur des sujets que je connais, la famille représente une de mes principales sources d'inspiration. Il faut dire que les relations entre parents, enfants, grands-parents, frères et sœurs constituent une source inépuisable de drames et de conflits... donc de comédie. La famille est un terrain d'expérimentation humaine.

Aujourd'hui, au sein des familles, émergent de nouvelles situations, qui constituent autant d'opportunités pour les scénaristes. Par exemple, les trentenaires et les quadras ont beaucoup plus de préoccupations qu'autrefois. En plus de leurs soucis personnels et professionnels, ils doivent aider matériellement et financièrement leurs ascendants et descendants davantage qu'autrefois. Ils sont au carrefour des problèmes familiaux, comme cernés de tous côtés. En matière d'éducation, la multiplication des normes et des sollicitations culturelles a complexifié la tâche des parents. Faut-il interdire, contrôler l'activité des enfants sur Internet, avec les jeux vidéo... ? Mais cela ne va-t-il pas les handicaper vis-à-vis de leurs amis ? Globalement, la surprotection semble être devenue la règle. Or, elle s'avère contre-productive puisque les enfants sont moins préparés à affronter la vraie vie. Élever ses enfants est devenu un véritable casse-tête pour les parents. Je me suis aperçue que ces soucis familiaux, en

particulier avec nos enfants, qui nous rendent fous au quotidien, deviennent source d'amusement avec nos amis. C'est ce décalage qui nous a donné l'idée de la série télévisée *Fais pas ci, fais pas ça*

Depuis qu'elle est entrée dans notre quotidien, la psychologie a bousculé les règles familiales. Elle a notamment renforcé l'attachement à la notion de bonheur. Les Français aspirent à ce que leurs ascendants soient heureux

le plus longtemps possible, ils sont inquiets quand leurs enfants paraissent déprimés, et, surtout, ils recherchent pour eux-mêmes le bonheur à tout prix. Cette quête frénétique s'accompagne d'une angoisse quant aux problèmes à venir : vieillissement, chômage, divorce... Et comme ces problèmes finissent par se produire, c'est la double peine de l'angoisse ! Ce paradoxe me semble typiquement français. Ce n'est pas un hasard si nous sommes le pays où l'on consomme le plus d'antidépresseurs... Heureusement, les Français sont aussi les premiers à rire de leurs travers !

(L'INVITÉE)

Anne Gafferri

Scénariste et réalisatrice, elle a créé avec son mari Thierry Bizot la série télé *Fais pas ci, fais pas ça*, chronique de deux familles, dont la cinquième saison a été diffusée à l'automne 2012.



(CHAPITRE II)

POUR 86 % DES 30 ANS ET PLUS L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE LAVIE DÉBOUCHE SUR LA NÉCESSITÉ « D'AVOIR DE L'ARGENT DE CÔTÉ LE PLUS TARD POSSIBLE POUR TENIR JUSQU'AU BOUT ». **BPCE L'OBSERVATOIRE CONSTATE QUE LES ATTITUDES D'ANTICIPATION DU LONG TERME SE DIFFUSENT À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES DE POPULATION.**

DU DEVENIR DES ENFANTS AU GRAND ÂGE, REGARDS SUR LA LONGUE VIE



MÉTHODOLOGIE

Des études approfondies

Les résultats de cette deuxième partie s'appuient principalement sur deux approches.

– Une étude quantitative réalisée par l'institut CSA auprès de 1 509 personnes âgées de 30 ans et plus en novembre 2012. L'échantillon a été construit sur la base de quotas avec des effectifs d'au moins 500 personnes dans chacune des trois générations analysées : la génération des « cadets » (30-49 ans), celle des « pivots » (50-64 ans) et celle des « aînés » (65 ans et plus), cette répartition à parts égales permettant de disposer de bases d'enquête suffisantes pour analyser de façon relativement détaillée chacune de ces trois générations. Les résultats ont, bien évidemment, été ensuite redressés pour redonner à chaque catégorie son poids réel dans la population totale des 30 ans et plus.

– Une étude qualitative réalisée par l'institut CSA en octobre 2012 sur la base de 32 entretiens individuels approfondis auprès de quatre populations cibles : les 30-44 ans, les 50-64 ans, les 70-78 ans et les structures familiales « alternatives » (familles recomposées ou monoparentales). Ces entretiens ont par ailleurs été complétés par six interviews d'experts des questions patrimoniales (notaires, conseillers en gestion de patrimoine...).

L'allongement de la durée de la vie ne renvoie pas uniquement à la problématique de la longue vieillesse, ni, *a fortiori*, à celle de la perte d'autonomie qui en constitue sa phase ultime. À des degrés divers ou de façon différente, il interpelle toutes les générations, notamment dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, de perspectives de transformation structurelle des systèmes de protection collective et de reconfiguration du marché du travail. Cet allongement conduit, ainsi, à reconsidérer les anticipations et les comportements sur des thèmes transverses aux différents âges de la vie, qu'il s'agisse de l'aide aux proches et des transmissions intrafamiliales ou des problématiques financières relatives à la retraite, à la couverture future des frais de santé et à la dépendance éventuelle en fin de vie.

1. LA LONGUE VIE : UNE ÉVOCATION POSITIVE MAIS SOURCE DE PRÉOCCUPATIONS

L'allongement de la durée de la vie suscite d'abord une perception positive auprès de la population des 30 ans et plus. En effet, pour 93 % d'entre eux, il renvoie au fait de pouvoir « profiter plus longtemps des bons moments de la vie » (« tout à fait » et « plutôt » cités par, respectivement,

69 % et 24 % des personnes interrogées). Ce constat peut sembler naturel, puisqu'il correspond à une réalité démographique comme physiologique. Il est néanmoins rassurant dans un environnement actuel marqué par le pessimisme et le doute et dans un contexte général où la longue vie est au moins autant évoquée dans l'opinion publique comme source de problèmes à résoudre que comme un facteur de progrès ou d'opportunités éventuelles.

1.1 Des représentations ambivalentes mais partagées par les différentes générations

Au-delà de cette vision première, l'allongement de la durée de la vie fait également écho à la possibilité de « pouvoir être plus longtemps actif professionnellement » (60 % des personnes interrogées l'associent à la perspective de la longue vie, dont 34 % « tout à fait »), qui l'emporte sur son versant négatif : « être obligé de travailler de plus en plus tard » (49 %, dont seulement 26 % de « tout à fait »). Et cet écart d'appréciation ne tient pas aux opinions des retraités, qui pourraient s'estimer assez éloignés de cette préoccupation ; il se retrouve de la même façon parmi les actifs. Cela ne signifie pas pour autant que ces derniers accepteraient sans réticence un report continu de l'âge de la retraite. Cependant, la confrontation potentielle à des problèmes de santé est mentionnée

par 66 % des 30 ans et plus (« tout à fait » pour 40 % et « plutôt » pour 26 %), ce qui souligne une conscience partagée du risque d'apparition, à des degrés divers, de pathologies ou de limitations physiologiques à des âges relativement « précoces » (à partir de 65 ans et, *a fortiori*, de 70-75 ans). Vivre en bonne santé à due proportion des années supplémentaires gagnées sur les générations antérieures suscite donc des interrogations, d'ailleurs davantage du côté des femmes. Cependant, la problématique financière de la dépendance n'est spontanément évoquée « que » par 36 % des personnes interrogées et seules 19 % l'associent « tout à fait » à l'allongement de la vie. La confrontation à des pro-

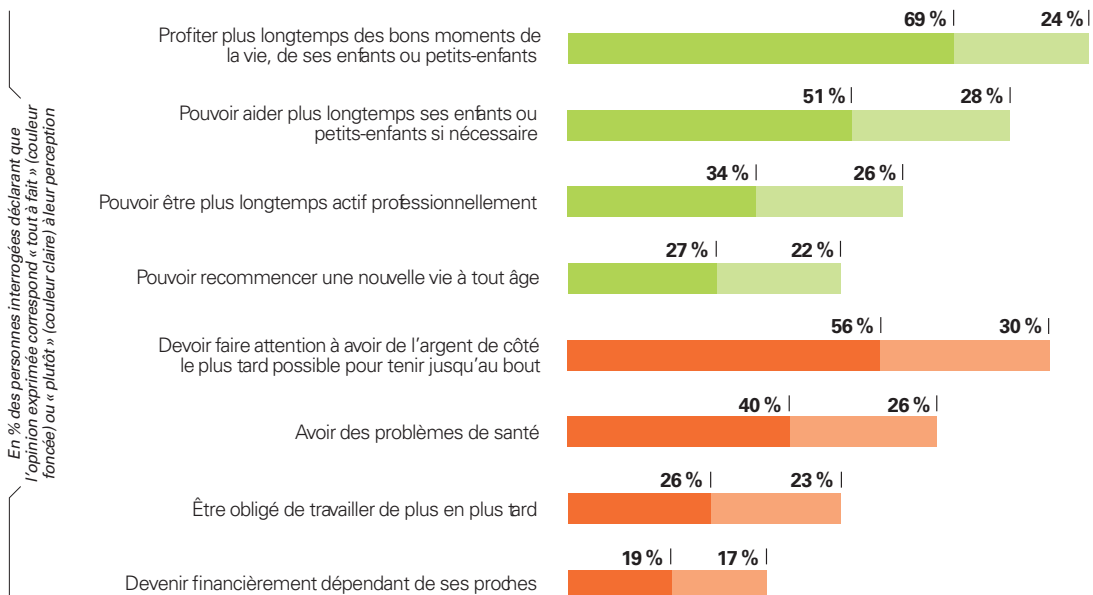
blèmes de santé recouvre, il est vrai, en partie la perte d'autonomie en fin de vie. Néanmoins, les problèmes de santé, comme la dépendance, ne sont pas davantage évoqués par les plus âgés que par leurs cadets. La sensibilité aux questions de santé et de dépendance est avant tout transversale aux tranches d'âge, au point que même les personnes déclarant être en prise (ou l'avoir été dans les cinq ans passés) avec une situation de perte d'autonomie d'un de leurs proches ne l'évoquent pas davantage.

L'allongement de la durée de la vie est couramment mis en perspective avec le vieillissement ou la longue vieillesse. Il s'agit là d'une réalité mais aussi d'un tropisme qui occulte pour partie les évocations positives, voire « dynamiques », recueillies auprès des personnes interrogées. À cet égard, leurs opinions ne soulignent pas, à des nuances près, de différences notables entre générations, ni selon

la profession ou d'autres critères sociodémographiques. Les différentes catégories de la population française partagent donc une représentation assez homogène des opportunités et des contraintes de la longue vie.

1.2 Disposer des moyens d'affronter les étapes de vie... et plusieurs vies

En revanche, pour 86 % des 30 ans et plus (dont 56 % de « tout à fait »), l'allongement de la vie débouche sur la nécessité « d'avoir de l'argent de côté le plus tard possible pour tenir jusqu'au bout ». Mais cette nécessité ne revêt pas le même sens selon l'avancée dans le cycle de vie. Pour les plus âgés, il s'agit, en effet, de « tenir jusqu'au bout », c'est-à-dire de disposer de moyens suffisants pour rester autonome financièrement et ne pas constituer une charge pour la génération suivante. Pour les moins de 60 ans, notamment, l'allongement de la vie



Une perception plutôt positive de l'allongement de la durée de la vie sous réserve de disposer de moyens financiers suffisants pour y faire face.

Source : étude BPCE, enquête réalisée par CSA, novembre 2012.

49%

Pour 49 % des 30 ans et plus, l'allongement de la vie fait référence à la possibilité de recommencer une nouvelle vie à tout âge.

renvoie aux aléas d'une multiplication d'étapes à franchir dans les meilleures conditions mais aussi à des opportunités potentielles de réorientations successives. Cette position, là encore assez consensuelle, illustre bien le sentiment d'un impératif d'autonomie individuelle face à une prévoyance collective jugée moins protectrice.

Ainsi, la longue vie fait aussi référence à la possibilité de « recommencer une nouvelle vie à tout âge » aux yeux de quasiment la moitié des 30 ans et plus (49 %, dont 27 % « tout à fait » et 22 % « plutôt »). Cette opinion s'atténue avec l'âge, mais de façon plus marquée seulement au-delà de 65 ans. En revanche, elle est majoritaire parmi les 30-39 ans et au sein des 50-54 ans, voire des 50-59 ans. Du côté des moins de 40 ans, cette représentation peut se comprendre, ces derniers ayant encore devant eux presque toute leur vie adulte. En ce qui concerne les quinquagénaires, cette attitude est, en revanche, significative du dynamisme d'une catégorie de population un peu prématurément cataloguée comme « senior », notamment dans la sphère professionnelle. Ils représentent pourtant, avec les 40-49 ans, l'une des deux tranches d'âge décennales les plus nombreuses de la population et ont encore devant eux environ un quart de leur vie active.

Parmi les quinquagénaires, l'image d'une possible « nouvelle vie » est davantage évoquée par les femmes

que par les hommes, même si, pour celles-ci, cette vision suscite au moins autant de préoccupations que d'aspirations. Ce décalage entre les deux sexes tient en partie à des écarts de situation familiale. Autour de la cinquantaine, les femmes vivent moins fréquemment en couple que les hommes. Mais, surtout, elles ont beaucoup plus rarement des enfants encore mineurs (dès 50-54 ans, seulement 21 % des femmes ont un enfant de moins de 18 ans, contre 41 % des hommes du même âge). Même si le sentiment de responsabilité vis-à-vis de leur famille reste prégnant, elles sont libérées d'un certain nombre de charges et aspirent davantage à se préoccuper d'elles-mêmes. C'est d'ailleurs dans les tranches d'âge 50-54 ans, puis 55-59 ans, que le taux d'activité des femmes s'est le plus fortement accru au cours des 15 dernières années¹. Cependant, entre 50 et 59 ans, plus de 30 % des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel, soit une proportion identique à leurs cadettes en charge d'enfants plus jeunes. Au-delà d'une option véritablement choisie, la part importante du temps partiel dans cette tranche d'âge souligne également une certaine difficulté des femmes à reprendre ou à poursuivre une carrière « pleine » en seconde partie de vie active. Plus globalement, le tournant de la cinquantaine recèle, chez les femmes comme chez les hommes, des aspirations et une capacité de rebond probablement insuffisamment prises en compte et valorisées.

1.3 Les préoccupations financières : une dilution des horizons temporels des « cadets »

Les « cadets » (30-49 ans dans notre étude) se révèlent plus sensibles que leurs aînés à une multiplicité de préoccupations financières. Certaines d'entre elles s'inscrivent logiquement en phase avec le début du cycle de vie familiale et professionnelle, comme « la réalisation d'un

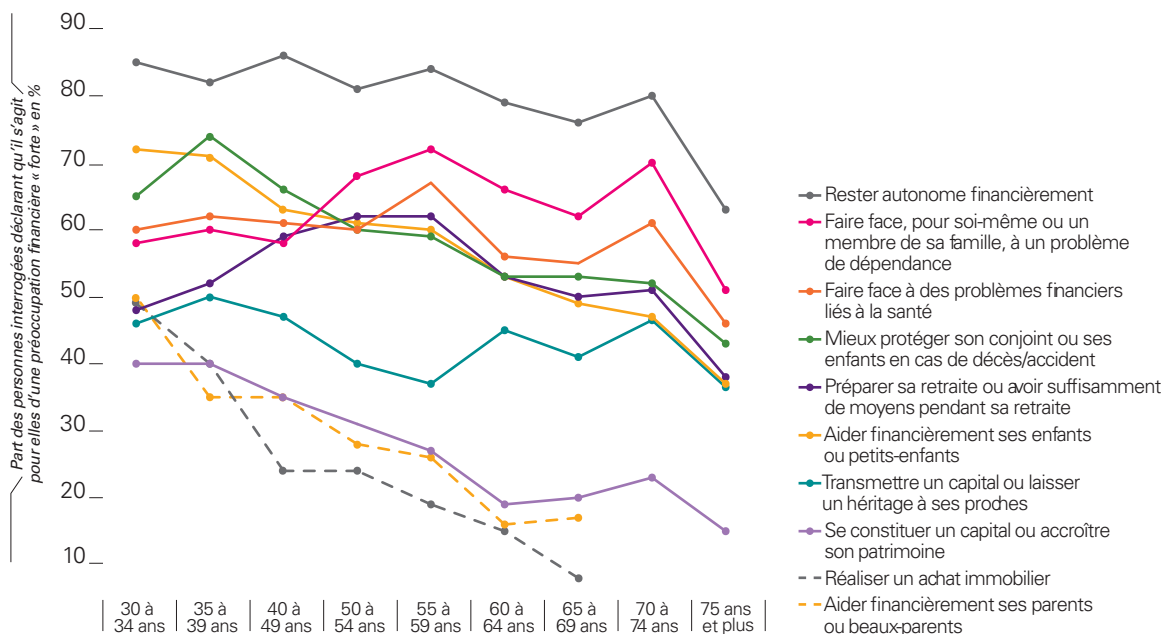


DU DEVENIR DES ENFANTS
AU GRAND ÂGE,
REGARDS SUR
LA LONGUE VIE

achat immobilier », « la constitution d'un capital ou l'accroissement de son patrimoine », voire « une meilleure protection du conjoint ou des enfants en cas de décès ou d'accident ». Néanmoins, les 30-49 ans évoquent autant sinon davantage que les plus âgés leurs « fortes » préoccupations face à des problématiques *a priori* lointaines telles que « des problèmes financiers liés à la santé », « la transmission d'un capital et d'un héritage à leurs proches », « la dépendance »...

Certes, ces termes ne revêtent pas toujours la même signification aux différents âges. Cependant, l'intensité et l'élargissement du champ des préoccupations des trente-naires et des quadragénaires traduisent une diffusion à l'ensemble des catégories de population d'une attitude d'anticipation du long terme et des difficultés susceptible de se manifester au cours du cycle de vie. La flexibilité des parcours professionnels et familiaux, le sentiment de la compétition accrue à laquelle seront confrontés leurs propres enfants, le flou croissant concernant l'âge et le niveau de la retraite, voire la vision des problèmes éventuels auxquels sont confrontés leurs parents, ont dilué leurs repères temporels et les

¹ Insee, + 11 points entre 1995 et 2011 pour les 50-54 ans (de 70 % à 81 %) et + 17 points en ce qui concerne les 55-59 ans (de 48,6 % à 65,3 %).



À tous les âges, la prééminence de l'autonomie financière, mais un cumul de préoccupations « fortes » parmi les 30-49 ans.

Source : étude BPCI, enquête réalisée par CSA, novembre 2012.

conduisent à superposer des horizons de natures très différentes. L'incertitude sur le long terme fait écho aux préoccupations de court ou moyen termes et les accentue. Les « cadets » semblent s'inscrire, de ce fait, dans une forme de psychologie « de l'urgence ». Il ne s'agit pas, contrairement à la caricature à laquelle ils sont parfois réduits, du « tout, tout de suite », mais plutôt d'une démarche rationnelle. Le manque de confiance dans l'avenir et le sentiment de vulnérabilité personnelle aux multiples aléas de la vie les conduisent à vouloir disposer

au plus tôt des moyens nécessaires à leur sécurisation future. L'aspiration à la propriété immobilière est, à cet égard, significative. À défaut de pouvoir se concrétiser au tant que souhaité en raison du niveau des prix, elle s'exprime très tôt dans le cycle de vie (dès 25-29 ans), alors même que ces classes d'âge ont largement intégré les différentes formes de flexibilité auxquelles elles seront confrontées dans leurs parcours.

De ce point de vue, et au-delà du seul arbitrage entre loyer à fonds perdus et investissement *a priori* rentable à terme, la propriété du logement demeure plus que jamais une sorte de « point fixe », même s'il ne s'agit que d'une première étape dans le parcours immobilier, et une base patrimoniale à objectifs multiples, dont la protection en vue de la retraite constitue l'une des principales motivations. Il est d'ailleurs significatif de constater que, en dehors des catégories les plus

âgées (70 ans et plus), c'est au sein des ménages de 30-39 ans que le taux de propriétaires a le plus progressé en 12 ans (1998-2010), même si ce mouvement s'est quelque peu atténué entre 2004 et 2010 en raison de l'évolution des prix. En contrepoint, la proportion de ménages détenteurs de leur logement a légèrement reculé parmi les 40-59 ans entre 1998 et 2010².

1.4 Un rééquilibrage des préoccupations entre 50-59 ans et 70-74 ans

L'intensité des préoccupations financières testées a tendance à diminuer nettement pour les 75 ans et plus, y compris sur des thèmes qui devraient les concerner le plus directement (santé, risque de dépendance, transmission et héritage...). Outre le sentiment que les arbitrages ont été effectués ou seraient dorénavant inopérants car trop tardifs, ce constat est révélateur d'une forme de prise de distance avec les con-

² Insee, enquêtes « Patrimoine » de 1997-1998, 2003-2004 et 2009-2010. Pour les ménages de 70 ans et plus, la nette progression du taux de propriétaires vient d'un remplacement successif des générations antérieures les plus âgées, auparavant moins propriétaires, par les classes d'âge 65-69 ans, puis 60-64 ans, au sein desquelles les proportions de ménages propriétaires atteignent leurs maxima.

traintes matérielles lorsque s'amorce la fin de vie. Il s'agit également d'un biais classique dans les enquêtes qui ne doit pas être interprété comme une absence de questionnement.

En revanche, les préoccupations financières semblent se rééchelonner parmi les 50-59 ans, d'un côté, et les 70-74 ans, de l'autre. Pour les premiers, « la transmission aux proches » cède le pas à une nette montée de la sensibilité aux problématiques de dépendance et de couverture financière relative aux questions de santé. Pour les cinquagénaires, il s'agit moins de la prise en compte de risques pour eux-mêmes que de problèmes, effectifs ou anticipés, touchant leurs ascendants. Certes, c'est au sein de l'ensemble des 50-69 ans que la confrontation directe, actuelle ou récente, à la perte d'autonomie ou à une dégradation de la santé d'un de ses parents ou beaux-parents est la plus fréquente. Néanmoins, 65 % des 50-59 ans ont encore un parent vivant et, dans les deux tiers des cas, il s'agit d'un parent seul, tandis que 52 % des 60-64 ans n'ont déjà plus de parents.

Du côté des 70-74 ans, les préoccupations pour la dépendance, la santé et la transmission atteignent de nouveau des niveaux élevés, ce qui est moins le cas parmi les 65-69 ans. La sensibilisation accrue à ces trois problématiques financières, pour soi-même ou son conjoint, intervient donc à des âges élevés. Cette prise en compte tardive tient à plusieurs facteurs. Certes, la prévalence de la perte d'autonomie, qui n'apparaît réellement qu'à partir de 80 ans et ne devient très significative qu'après 85 ans, est encore lointaine et aléatoire pour une partie des sexagénaires. En revanche, la sensibilité effective à la dépendance, pour soi-même ou son conjoint, semble se développer dès qu'apparaissent des signes tangibles d'une dégradation de la santé (hors perte d'autonomie), soit plutôt à partir de 70 ans.

À cet égard, le parallélisme au cours du cycle de vie entre l'évolution des préoccupations pour la dépendance et celles concernant la santé est symptomatique. Enfin, une nette majorité des 70-74 ans vit encore en couple, ce qui est moins le cas après 75 ans et, *a fortiori*, 80 ans, en particulier du côté des femmes. Entre 70 et 74 ans, la préoccupation relative à la perte d'autonomie future et à la couverture santé s'inscrit donc aussi dans un souci d'anticipation de la protection du conjoint, et notamment du conjoint potentiellement survivant. Il en est d'ailleurs de même en ce qui concerne la perspective de l'héritage.

2. DE L'AIDE AUX PROCHES À L'HÉRITAGE, DES TRANSFERTS INTERGÉNÉRATIONNELS PROTÉIFORMES

« L'autonomie » constitue la préoccupation financière prééminente. Pour les plus âgés, elle traduit un souci croissant de ne pas constituer une charge pour leurs descendants en cas de problèmes lourds de santé et de dépendance. Mais elle figure systématiquement en tête des préoccupations financières testées à tous les âges. L'autonomie financière renvoie non pas à un repli individualiste sur le « chacun pour soi », mais à la fois à une aspiration individuelle et à une injonction sociale de devoir « faire face » par soi-même. Cette posture traduit autant une défiance profonde à l'égard de la pérennité des dispositifs de protection sociale

68%

68 % des 30 ans et plus déclarent s'inscrire dans un modèle de famille dans laquelle chacun peut compter sur les autres.



DU DEVENIR DES ENFANTS
AU GRAND ÂGE,
REGARDS SUR
LA LONGUE VIE

qu'une volonté de ne pas abuser de la solidarité familiale, afin de ne pas peser sur l'autonomie de ses proches.

2.1 La solidarité familiale, « police d'assurance » de l'autonomie individuelle

Cette valorisation sociale et individuelle de l'autonomie se trouve paradoxalement confrontée à une forte attention à l'aide matérielle ou financière que chaque génération apporte à la génération suivante. À l'heure de l'autonomie revendiquée ou imposée, les transferts financiers intrafamiliaux, hors héritages, n'ont peut-être jamais été aussi fréquents ni aussi importants. Dans un contexte général aux perspectives incertaines et tendues, la famille, pourtant plus fréquemment éclatée ou recomposée, offre à la fois une image rassurante et une forme de refuge. D'ailleurs, interrogés sur les formes de relations familiales auxquelles ils s'identifient, 68 % des 30 ans et plus déclarent s'inscrire dans un modèle de « famille dans laquelle chacun peut compter sur les autres et n'hésite pas à les solliciter ». Ce modèle est cependant moins présent parmi les familles recomposées et chez les plus âgés (54 % parmi les 75 ans et plus) : sentiment d'un plus grand isolement en fin de vie ou volonté d'affirmer plus que jamais une capacité d'autonomie physique et financière ? Probablement un peu des deux. À l'inverse, 29 % des 30 ans et plus s'identifient à un type de



PORTRAIT

« Assurer un avenir à nos enfants »

M., 37 ans, chef de projet achat automobile

L'avenir de ses enfants, âgés de 4 et 6 ans, est le sujet qui le préoccupe le plus. Dans un contexte économique et social qui « *ne va pas aller en s'arrangeant* », M. souhaite tout mettre en œuvre pour aider sa descendance à « *se construire une situation* » et « *à ne pas vivre dans le besoin, la détresse* ». Financer leur instruction dans de « *bonnes écoles* » puis leurs études supérieures est sa priorité. Il avait lui-même bénéficié d'un soutien financier de ses parents lorsqu'il était en école d'ingénieurs. Mais M. prévoit également d'aider ses enfants une fois leur formation terminée, notamment en mettant à leur disposition « *pour le début de leur vie le petit appartement acheté pour leurs études* ». S'il considère que le patrimoine financier et immobilier qu'il leur léguera à son décès pourra « *être conséquent* », leur devenir professionnel passe avant tout par une aide à « *s'installer dans la vie* ».

« famille dans laquelle chacun se prend en charge en évitant de solliciter les autres », les 3 % restants n'optant pour aucune des deux propositions.

Au-delà d'un discours peut-être en partie « politiquement correct », ces deux modèles familiaux semblent davantage se compléter, voire s'imbriquer, que s'opposer véritablement. Ainsi, les personnes interrogées se classant dans le modèle « d'autonomie » n'ont pas pour autant été significativement moins aidées ou, parfois, moins aidantes que les autres au sein de la sphère familiale. De même, les cadres et professions intermédiaires jeunes, pourtant aidés à la fois plus fréquemment et de façon plus diversifiée que les employés et ouvriers du même âge, s'inscrivent moins souvent que ces derniers dans un schéma de famille « solidaire ». Le paradoxe n'est qu'apparent. D'une part, ce schéma renvoie non seulement à l'importance des transferts financiers ou des aides matérielles clairement identifiables, mais aussi à une intensité ou à une qualité relationnelles moins facilement mesurables (proximité géographique, fréquence et modalités des contacts, aides quasi quotidiennes vécues comme presque normales ou habituelles...). D'autre part, il semble que l'identification à un modèle familial solidaire ou d'autonomie soit davantage déterminée chez les plus jeunes, non par les aides reçues, mais par la capacité à mobiliser un capital humain (savoir-faire, diplômes...) permettant de ne pas dépendre de cette solidarité.

Cependant, les aides et les transferts intergénérationnels, notamment en faveur des descendants, s'effectuent parfois jusque relativement tard dans le cycle de vie. Il ne s'agit en aucune façon d'une forme de retour à des formes familiales intégrées ou normatives, les différents membres s'attachant à respecter l'autonomie de chacun. La perpétuation, voire l'étalement dans le temps, des solidarités au sein de la lignée semble plutôt

traduire un souci croissant des parents d'anticiper et d'être présents face aux aléas ou aux difficultés potentielles du parcours de leurs enfants. À l'heure de la valorisation de l'autonomie individuelle, la génération des enfants adultes se voit donc paradoxalement placée sous une forme de protection familiale persistante... mais garante d'une consolidation de leur indépendance financière future. Il s'agit donc moins, de la part des parents, d'une préoccupation de protection à court terme de leurs enfants que d'une anticipation des moyens « d'assurer » presque en permanence leur avenir.

2.2 L'avenir des enfants, une anticipation commune à tous les âges

Dans un contexte général d'anxiété, l'avenir des enfants constitue une préoccupation commune à tous les parents, indépendamment de l'âge des enfants et de la génération des ascendants. Les principales sources de cette anxiété, qui ressortent des discours des entretiens qualitatifs approfondis³, tiennent à un marché du travail jugé de plus en plus « encombré » et compétitif, à la précarisation des parcours professionnels, qui nécessitent de développer une capacité à rebondir en cas de rupture d'activité, mais aussi à la perception d'une moindre linéarité des parcours de vie personnels, qui renforce les craintes d'instabilité familiale (risque de divorce ou de séparation, concubinage sans mariage...). Plus globalement, ces différentes craintes renvoient aussi

³ Cf. Méthodologie : approche qualitative réalisée par CSA pour BPCE.

“Créer une filière médico-sociale unique pour tous les âges.”

L’allongement de la durée de vie pose deux défis essentiels à notre société.

Le premier concerne la place de la retraite. Il est aujourd’hui nécessaire d’introduire plus de flexibilité dans l’organisation ternaire du parcours de vie : formation, vie professionnelle, retraite. Le second concerne la santé au grand âge. Il s’agit de vivre en bonne santé aussi longtemps que possible et de répondre au mieux aux conséquences fonctionnelles et sociales de la sénescence et des maladies chroniques dégénératives liées à l’avancée en âge (que l’on résume sous le terme de dépendance). L’on ne peut, sauf exceptions notables, agir sur les effets de la sénescence. En revanche, on peut s’attaquer aux facteurs qui détériorent la santé, notamment en favorisant la prévention. Répondre à la dépendance soulève deux problèmes majeurs. Simplifier le dispositif aujourd’hui illisible pour les personnes concernées et leurs familles car éclaté entre de multiples acteurs, en regroupant tout ce qui concerne la dépendance et le handicap dans une filière médico-sociale, qui serait pilotée par un seul acteur. Le financer équitablement, en faisant appel à la solidarité nationale – la mise en place de l’APA*, gérée par les départements souffre de nombreuses insuffisances – afin d’augmenter les moyens, notamment pour les cas les plus lourds, et de réduire les restes à charge considérables.

En France, coexistent plusieurs modèles familiaux, qui conditionnent la place faite aux personnes âgées. Dans le Sud-Ouest, les parents vieillissaient souvent dans la maison familiale, alors qu’en Bretagne, il est fréquent que les personnes très âgées soient placées dans des institutions. Quoi qu’il en soit, afin d’améliorer la complémentarité entre aide publique et aide familiale,

il faudrait consolider le rôle essentiel des aidants familiaux, qui représentent plus de 70 % de l’aide aux personnes âgées. La société est en effet de moins en moins protectrice alors même que le chômage s’accroît et que les carrières, plus souvent incomplètes, affectent le pouvoir d’achat des retraités. Faut-il alors s’occuper de soi, de ses enfants, des anciens ou épargner pour sa propre fin de vie ? Ceux qui se retrouvent face à cet arbitrage n’ont souvent pas les moyens

financiers ni culturels d’y répondre. Ce phénomène est aggravé par la représentation négative du vieillissement et de la dépendance, qui demeure un obstacle quasi infranchissable : on préfère refouler le problème plutôt que de l’affronter. Il est alors nécessaire de donner un véritable statut aux aidants familiaux, de mieux les former, de prendre en compte les heures d’aide dans le calcul des retraites et de développer des structures d’accueil temporaire. Au-delà de la famille, les pairs d’âge peuvent également s’entraider. Les seniors issus de la vague « soixante-huitarde » trouveront peut-être dans cette entraide une façon de prolonger des idées qui leur tenaient à cœur pendant leur jeunesse !

* Allocation personnalisée d’autonomie.



(L’INVITÉ)

Jean-Claude Henrard

Médecin honoraire des hôpitaux de Paris et professeur émérite de santé publique. Ses travaux de recherche ont notamment porté sur l’analyse comparative des systèmes et des politiques médico-sociales européennes de la vieillesse.

à la peur du déclassement qui s'est très largement développée au sein de la société française, pour soi-même et surtout pour les générations suivantes.

Les préoccupations des parents vis-à-vis de leurs enfants s'affirment tôt, même lorsque ces derniers sont encore en début de scolarité, notamment parmi les catégories disposant d'une relative aisance financière. Elles se cristallisent, en premier lieu, autour de l'acquisition d'une éducation qui leur permettra d'évoluer au mieux dans un contexte socio-économique jugé structurellement incertain. Elles s'inscrivent ensuite dans l'anticipation financière des différentes étapes de l'autonomisation (la voiture, les études supérieures, l'insertion professionnelle, l'installation familiale, le logement...). Les « cadets » (30-49 ans) souhaitent aussi reproduire l'accompagnement dont ils estiment avoir bénéficié et dont ils sont souvent reconnaissants. À cet égard, l'allongement de la durée des études demeure très ancré dans les esprits, alors même qu'il est révolu depuis presque deux décennies. Cette confusion tient en partie aux difficultés accrues à anticiper la bonne filière, dans le cadre d'un accès plus compétitif aux qualifications reconnues, et à faire face aux frais supplémentaires ou collatéraux que les choix retenus induisent parfois. Les préoccupations à l'égard des enfants adultes en situation stabilisée se font plus diffuses mais restent toutefois présentes. Ces aspirations des parents vis-à-vis de leurs enfants ne sont certes pas nouvelles, mais elles se sont à la fois accentuées et élargies à des catégories de population beaucoup plus diversifiées qu'auparavant.

Le regard des parents sur les difficultés potentielles de la génération suivante justifie d'autant, à leurs yeux, l'aide qu'ils souhaitent apporter à leurs enfants et ils trouvent normal de se mobiliser pour ces derniers dans la mesure de leurs

46%

46 % des 30 ans et plus ont été soutenus matériellement ou financièrement au cours de leur vie, dont 39 % par leurs parents.

moyens. D'ailleurs, tant du côté des 30 ans et plus déclarant avoir été aidés par leurs parents que, en sens inverse, du côté des parents ayant apporté une aide à leurs enfants, « le souhait d'aider, sans raison particulière » est cité exactement dans les mêmes proportions par les uns et par les autres (respectivement 52 % et 54 %). Hors financement des études, cette motivation sans objet strictement défini constitue la première raison mentionnée ayant conduit à un apport financier ou matériel des parents en faveur de leurs enfants, avant leur soutien « face à des difficultés financières » (49 % des parents aidants), leur contribution « à l'installation de leurs enfants adultes ou lors de l'arrivée d'un petit-enfant » (40 % des parents aidants), leur aide face au « chômage » (23 %) ou à l'occasion d'une « rupture familiale » (16 %).

Cette hiérarchie des occasions ou motivations d'aides varie peu selon les catégories de population. Cependant, les femmes de 30-39 ans semblent plus fréquemment soutenues par leurs parents que les hommes du même âge face à des problèmes de chômage et suite à une rupture familiale (divorce, séparation...). Ce dernier motif se retrouve également davantage mentionné par les femmes de 50-59 ans que par les hommes. De même, le spectre des motifs de soutien apporté aux familles monoparentales (la monoparentalité est féminine dans 80 % des cas) est nettement plus large, avec une surreprésentation des difficultés

⁴ Il s'agit d'un pourcentage de personnes ayant été aidées au moins une fois et donc d'une fréquence, ce qui ne signifie pas pour autant que les montants de ces aides, ou leur équivalent monétaire dans le cadre de dons en nature par exemple, aient été élevés.

⁵ Les aides parentales à destination des enfants ont été recensées que les parents des personnes interrogées soient encore vivants ou non.

⁶ Aides financières directes : dons d'argent (formalisés ou non dans le cadre d'une donation), transmission du vivant d'un capital financier, transmission du vivant d'un bien immobilier ou aide financière à l'achat d'un logement.

⁷ Aides financières indirectes : financement des études, paiement de charges ou d'un loyer, prêt d'argent, caution pour un crédit ou un loyer.

⁸ Les aides en nature ou en services : dons en nature (voiture, équipement du foyer...) et services d'aide à la vie quotidienne (travaux, garde d'enfants...).

financières, des problèmes face à la charge des enfants et, sur tout, des conséquences induites par la rupture du couple. D'ailleurs, les familles monoparentales semblent avoir été globalement plus souvent aidées par leurs parents que les couples avec enfants à charge, qu'il s'agisse de couples recomposés ou non.

2.3 Effets de générations et aides au sein de la famille

L'aide des parents aux enfants reste largement majoritaire. Si 46 % des 30 ans et plus déclarent avoir été soutenus matériellement ou financièrement (y compris par les donations éventuelles, mais hors héritages) au cours de leur vie, 39 % l'ont été par leurs parents. Résultat rassurant, ces déclarations concordent exactement avec celles des générations de parents, 39 % d'entre eux indiquant également avoir apporté une aide à leurs enfants adultes. Les aides aux autres membres de la famille (hors soutien spécifique aux ascendants en situation de perte d'autonomie), voire à des personnes extérieures à la famille, sont, cependant, loin d'être rares et elles sont

plus souvent assumées par les moins de 50 ans. Les frères et sœurs (20 % du total des personnes interrogées, mais autour de 30 % parmi les 30-49 ans), les amis (15 % et 24 % parmi les 30-39 ans), puis les parents (14 % et 21 % pour les 30-39 ans) en sont le plus fréquemment bénéficiaires⁴.

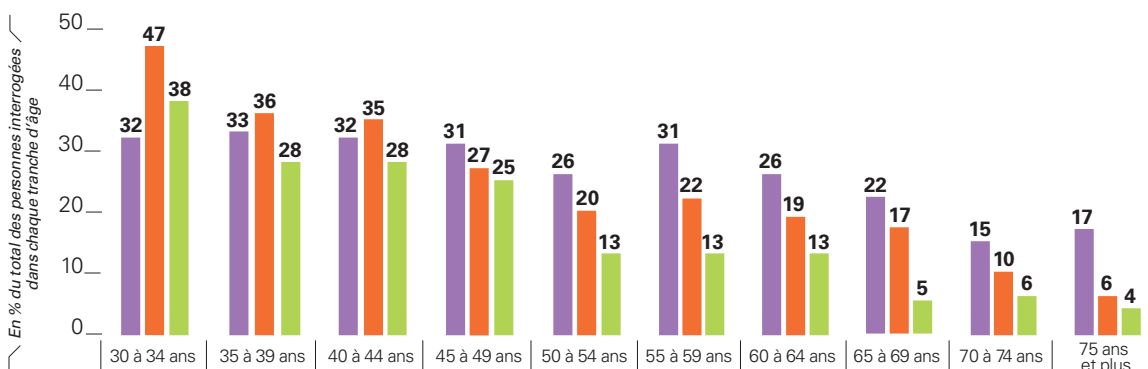
Les apports parentaux⁵ semblent varier selon la génération bénéficiaire. Les plus jeunes sont, ou ont été, à la fois plus fréquemment accompagnés par leurs parents mais aussi soutenus *via* des modalités plus variées, qu'il s'agisse d'aides financières directes⁶, d'aides financières indirectes⁷ et d'aides en nature ou en services⁸, et la fréquence des aides reçues diminue avec l'avancée en âge. Ainsi, 54 % des 30-39 ans auraient été aidés, contre 38 % des 50-59 ans et 22 % des 70 ans et plus. Ces écarts peuvent provenir en partie d'un phénomène classique d'oubli par les bénéficiaires d'aides anciennes. Toutefois, ils tiennent également à des parcours de vie plus propices chez les plus jeunes générations à l'expression d'une solidarité financière au sein de la famille. Ainsi, les 50 ans et plus ont commencé à travailler nettement

plus tôt que leurs cadets et ils ont acquis une autonomie financière plus précocement. Ils ont, en outre, rapidement atteint un niveau de revenus et de patrimoine supérieur à celui de leurs aînés. *A contrario*, au sortir d'études plus longues, les plus jeunes ont été davantage exposés à des aléas personnels nécessitant un soutien prolongé.

La diversité des formes d'aides reçues constitue une autre différence entre les générations étudiées. En effet, les catégories les plus jeunes, et plus globalement les 30-44 ans, ont davantage bénéficié d'aides en nature ou en services et surtout d'aides financières



DU DEVENIR DES ENFANTS AU GRAND ÂGE, REGARDS SUR LA LONGUE VIE



Le soutien des parents en faveur des jeunes générations se manifeste davantage par des aides financières indirectes et par des aides matérielles.

Source : étude BPCE, enquête réalisée par CSA, novembre 2012.

- Aide financière directe (don d'argent/d'un capital/d'un bien immobilier, aide à l'achat d'un logement) reçue des parents
- Aide financière indirecte (financement des études, paiement de charges, prêt d'argent, mise à disposition d'un logement, caution pour crédit ou loyer) reçue des parents
- Aide en nature ou en services (don en nature, services d'aide à la vie quotidienne) reçue des parents

indirectes, *via* le financement des frais occasionnés par les études, le paiement de charges, le cautionnement d'un loyer ou d'un crédit, mais aussi par le biais de prêts d'argent. Cette dernière forme d'aide est relativement fréquente, que ces prêts d'argent accordés par les parents soient *in fine* remboursés ou qu'ils se transforment de fait en donation *a posteriori* : 14 % des 30 ans et plus déclarent en avoir bénéficié, cette proportion s'élevant à 22 % parmi les 30-39 ans et encore à 15 % pour les 40-49 ans.

2.4 Les aides financières, levier de constitution du patrimoine

En revanche, l'âge du donataire⁹ semble moins discriminant en ce qui concerne les aides financières directes (dons en argent, transmission du vivant d'un capital financier ou d'un bien immobilier, ou aide financière à l'achat d'un logement). Ainsi, 22 % des 30-39 ans, 24 % des 40-49 ans et 22 % des 50-59 ans ont bénéficié d'au moins un don en argent ou d'un capital, cette proportion baissant après 60 ans mais surtout au-delà de 70 ans. Cette fréquence, déjà élevée, des aides financières directes tient en partie à la modification du régime fiscal des donations, qui, en dépit des mesures restrictives récentes, est devenu beaucoup plus favorable depuis les années 2000. En effet, selon des observations concordantes issues de l'enquête « Patrimoine » de l'Insee, la proportion de ménages¹⁰ ayant bénéficié d'une donation au moins une fois durant leur vie (quel que soit l'âge auquel ils en ont bénéficié) s'échelonne de 20 % à 23 % entre 30 et 60 ans et diminue ensuite, notamment pour les ménages de 70 ans et plus.

Un focus sur les seules donations effectuées depuis moins de cinq ans permet de mieux appréhender l'âge du bénéficiaire et du donateur au moment effectif de la transmission¹¹. Ces taux de réception d'une donation atteignent leurs *maxima* parmi les ménages de 25 à 40 ans (de 10 % à 15 % selon le détail de ces tranches d'âge). À titre de comparaison, la proportion de ménages ayant reçu un héritage depuis moins de cinq ans se situe à son niveau le plus élevé entre 55 ans et 69 ans (entre 12 % et 14 %). L'écart entre les âges effectifs de réception d'une donation et d'un héritage montre que ces transmissions du vivant ne s'inscrivent pas seulement dans une optique de préparation ou d'anticipation d'une succession. Elles s'effectuent également aux étapes de vie au cours desquelles l'aide financière en faveur des enfants est jugée la plus nécessaire. *A contrario*, l'analyse du profil des donateurs depuis moins de cinq ans met aussi en relief ces deux temps de la donation. La proportion de donateurs atteint son point haut à la fois chez les 55-65 ans (dans une logique de soutien à l'indépendance financière et à l'installation des 25-35 ans) et chez les 75 ans et plus (en anticipation de la succession).

Les résultats de l'étude BPCE soulignent par ailleurs que les catégories moyennes ou aisées sont davantage bénéficiaires de transferts du vivant de leurs parents que les autres¹². Hors héritage, les indépendants, les cadres et les professions intermédiaires ont été plus fréquemment aidés par leurs parents (de 55 % à 58 % d'entre eux) que les employés ou les ouvriers (respectivement 42 % et 33 %) et les écarts entre ces catégories socioprofessionnelles sont marqués en ce qui concerne les aides financières directes (47 % des cadres, 37 % des indépendants et des professions intermédiaires, contre 27 % des employés et 22 % des ouvriers) ou indirectes (prêts d'argent en ce qui concerne les indépendants, notamment). Les donations ou

les aides financières directes des parents jouent donc un rôle essentiel dans la constitution ou l'accroissement du patrimoine des enfants. Cela se vérifie tout particulièrement dans l'accession à la propriété du logement. Ainsi, 20 % des 30-49 ans propriétaires¹³ de leur résidence principale ont bénéficié, en plus d'autres types de transferts, d'une aide financière de leurs parents spécifiquement dédiée à l'acquisition du logement. En ce qui concerne les indépendants, les cadres ou les professions intermédiaires de 30-49 ans (qu'ils soient ou non propriétaires), cette proportion atteint 23 %, contre seulement 9 % parmi les employés ou les ouvriers de la même tranche d'âge.

En outre, la fréquence des dons occasionnels aux enfants (ou éventuellement aux petits-enfants) effectués par les 50-69 ans ayant encore des ascendants est nettement plus élevée lorsqu'ils reçoivent eux-mêmes des transferts d'argent de leurs propres parents : ainsi, entre 31 % et 48 % des 50-69 ans, selon la tranche d'âge, ayant reçu une somme d'argent au cours de l'année déclarent avoir aidé occasionnellement leurs enfants cette même année, contre seulement de 12 % à 20 % de ceux des mêmes tranches d'âge n'ayant pas reçu d'aide¹⁴. Ce processus de reproduction des transferts intrafamiliaux est renforcé par les héritages. Ainsi, 72 % des cadres retraités interrogés dans l'étude BPCE déclarent avoir, eux-mêmes ou leur conjoint, reçu au moins un héritage, contre 42 % des employés ou



DU DEVENIR DES ENFANTS
AU GRAND ÂGE,
REGARDS SUR
LA LONGUE VIE

ouvriers retraités. Mais pour les uns comme pour les autres, un héritage sur cinq a ensuite débouché soit sur une donation, soit sur une aide financière aux enfants.

2.5 La transmission et l'héritage face à des injonctions multiples

Le terme de transmission, même associé au spectre d'un éventuel décès, ne revêt pas des significations identiques selon l'âge. Pour les moins de 50 ans, la problématique successorale en tant que telle demeure logiquement assez lointaine et d'autant moins naturelle qu'elle suppose d'envisager la disparition de parents encore jeunes. Et pourtant, la sensibilité des 30-49 ans au fait de « transmettre un capital ou de laisser un héritage à ses proches » se situe à un niveau élevé. Cette préoccupation renvoie avant tout à un souci de protection familiale concernant le conjoint mais surtout l'avenir des enfants. Elle traduit une aspiration puissante à être en mesure, le moment venu,

44%

44 % des 30-39 ans affirment vouloir transmettre le plus possible à leurs enfants afin de les aider dans la vie.

d'aider leurs enfants comme ils ont été eux-mêmes aidés ou bien comme ils pensent nécessaire de le faire compte tenu de perspectives économiques jugées de plus en plus dégradées. Le registre concerné est donc bien davantage celui de l'aide du vivant que celui de l'héritage *post-mortem*. Ce souci de protection, qui devrait rationnellement s'inscrire davantage dans une démarche de type assurancielle, semble déboucher sur une forme de « crispation » patrimoniale visant à souhaiter laisser le maximum. En effet, placés en situation de choisir entre trois attitudes relatives à la transmission aux enfants ou aux proches, « transmettre le plus possible » recueille aujourd'hui une majorité relative des réponses parmi les 30-49 ans (39 %, et même 44 % sur les seuls 30-39 ans), contre 38 % pour « transmettre juste ce qu'il faut pour les aider dans la vie » et 22 % pour « transmettre ce qu'il restera lorsque l'on aura bien vécu ». Par rapport à une question identique posée onze ans auparavant¹⁵, le choix de « transmettre le plus possible » a par ailleurs progressé de 14 points (de 25 % à 39 %). Les attitudes des moins de 50 ans semblent donc s'être radicalisées au détriment du choix de « transmettre juste ce qu'il faut », pourtant davantage représentatif d'une logique d'autonomie. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que l'opinion selon laquelle « il est important de laisser un héritage et de transmettre un patrimoine à ses enfants ou à ses proches, quitte à faire des sacrifices durant sa vie » remporte l'adhésion la plus forte auprès des 30-39 ans (40 % de « tout à fait d'accord », contre moins de 25 % parmi les 50-64 ans et 34 % au-delà de 70 ans).

Cette radicalisation des attitudes se retrouve aussi parmi les 50 ans et plus, mais de façon différente. Le souhait de « transmettre le plus possible » a également progressé, mais dans de moindres proportions. C'est principalement l'intention de

⁹ Le donataire est le bénéficiaire d'une aide financière ou en capital, le donateur étant l'émetteur de cette aide.

¹⁰ L'étude BPCE/CSA porte sur des personnes interrogées à titre individuel. Les résultats de l'enquête « Patrimoine 2009-2010 » de l'Insee sont principalement traités au niveau du ménage.

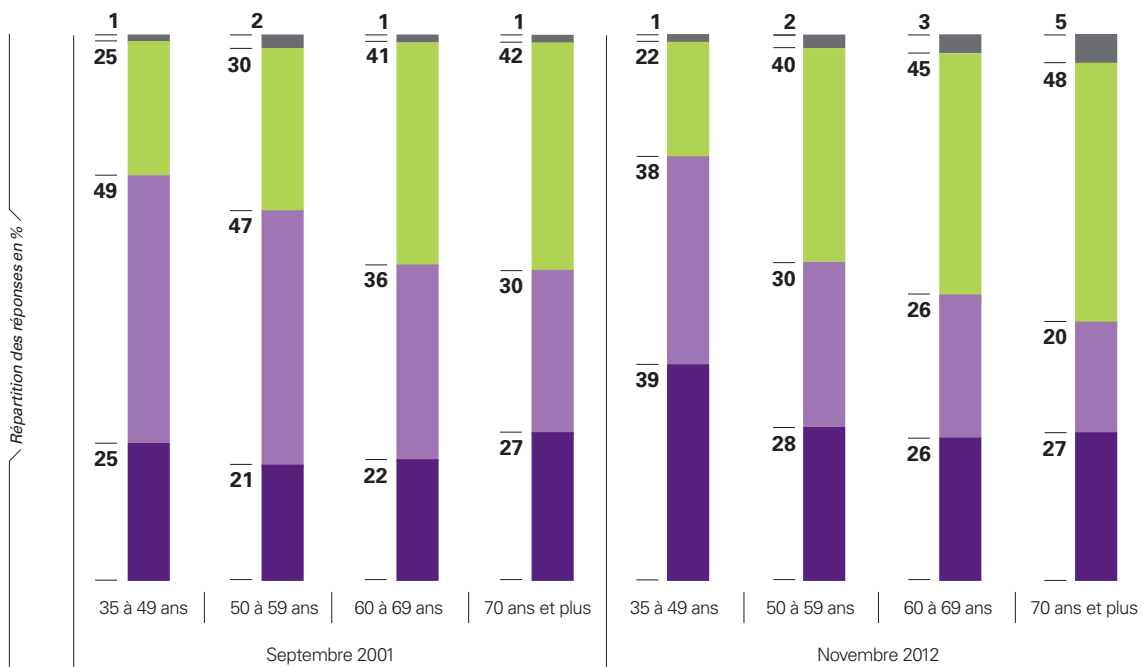
¹¹ Calculs et analyse BPCE à partir des données détaillées de l'enquête « Patrimoine 2009-2010 » de l'Insee.

¹² Ce constat rejoint d'ailleurs les analyses de l'Insee effectuées à partir de l'enquête « Patrimoine 2009-2010 » : Dossier – « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », édition 2012, Bertrand Garbinti, Pierre Lamarche et Laurianne Salembier.

¹³ Les propriétaires incluent aussi ceux en accession à la propriété, c'est-à-dire ceux qui remboursent un crédit pour leur logement. Ces derniers sont nettement majoritaires entre 30 et 49 ans parmi l'ensemble des propriétaires.

¹⁴ Calculs et analyse BPCE à partir de l'enquête « Budget des familles 2006 » de l'Insee.

¹⁵ « Les nouveaux itinéraires de l'épargne », *L'Observatoire Caisse d'Épargne 2002*, A. Tourdijman et Y. Benoist-Lucy et alii., étude réalisée par CSA en septembre 2001.



Que transmettre à ses enfants ou à ses proches ? Une aspiration qui évolue avec l'âge...

Sources : études BPCE, enquêtes réalisées par CSA, septembre 2001 et novembre 2012.

● Le plus possible ● Juste ce qu'il faut pour les aider dans la vie ● Ce qui restera lorsque l'on aura bien vécu ● Ne savent pas

ne transmettre que « ce qu'il restera lorsque l'on aura bien vécu » qui s'est très nettement affirmée, notamment au détriment du choix de « transmettre juste ce qu'il faut ». Les seniors seraient-ils devenus plus égoïstes que ceux des générations précédentes, voire que les plus jeunes ? Ils récusent certes un esprit de « sacrifice » qu'avaient peut-être davantage leurs aînés. Mais leur logique s'inscrit bien davantage dans un objectif de valorisation du capital humain de la lignée, c'est-à-dire assurer au mieux de leur vivant les moyens pour leurs descendants de réussir leur vie. D'ailleurs, interrogés sur ce qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants, 95 % des 50-64 ans et 89 % des plus de 65 ans mentionnent « une éducation ou une capacité à se débrouiller dans la vie », loin devant « un logement ou des biens immobiliers » et « de l'argent ou un capital financier ». L'évolution de l'attitude des générations « pivots »

(50-64 ans) et « aînés » (65 ans et plus) à l'égard de l'héritage ne traduit donc pas un recul de la solidarité intrafamiliale mais davantage leur confrontation à des injonctions multiples, et parfois contraires.

Tout d'abord, la légitimité morale de la transmission *post-mortem* est largement remise en question : 83 % des 30 ans et plus (54 % de « tout à fait d'accord ») estiment « qu'avec l'allongement de la durée de la vie, l'héritage arrive trop tard aux enfants et qu'il vaut mieux les

aider avant » sans différences notables selon l'âge. Les plus de 50 ans estiment, de leur côté, avoir fait l'essentiel pour leurs enfants, ce qui ne les empêche pas de continuer à les aider par la suite dès qu'un problème se présente. Cet altruisme a cependant ses limites. Ils aspirent aussi à « profiter d'une retraite bien méritée », notamment avant que n'apparaissent des problèmes de santé. Mais, surtout, ils cherchent à conserver des marges de manœuvre suffisantes face à la longue vie qui se profile encore devant eux et aux risques futurs perçus comme multiples : perte du pouvoir d'achat futur des pensions de retraite, perspective de se retrouver seul, notamment du côté des femmes, avoir à prendre en charge un ascendant et disposer des moyens nécessaires pour ne pas devenir à leur tour une charge pour leurs enfants, face à une éventuelle perte d'autonomie en fin de vie. De ce point de vue, l'héritage

31%

Seuls 31 % des plus de 75 ans déclarent avoir tout organisé en vue de leur succession.

qui sera transmis devient de plus en plus une sorte de variable d'ajustement face aux contraintes financières nouvelles imposées par l'allongement de la vie.

2.6 Une réflexion précoce mais une préparation tardive et partielle de la succession

L'héritage n'a cependant pas perdu toute sa valeur, notamment lorsqu'il reste des biens conséquents à transmettre. Chez ceux qui disposent d'un patrimoine plus réduit, il conserve aussi une charge affective importante, même si beaucoup savent que, dans les faits, ce patrimoine ne sera pas conservé en l'état. De fait, 60 % des 30 ans et plus ayant reçu, eux-mêmes ou leur conjoint, un héritage l'ont utilisé partiellement ou totalement à d'autres fins. Au plan purement financier ou patrimonial, les « aînés » et les « pivots » se déclarent préoccupés par le thème de la transmission pour deux raisons majeures : la volonté de protection des héritiers mais aussi la taxation des successions. L'accroissement des prélèvements fiscaux est largement mentionné dans les entretiens qualitatifs, même si la connaissance des évolutions récentes demeure parfois floue. La sensibilisation à ce thème varie en fonction du volume du patrimoine, ainsi qu'en fonction de la composition de la fratrie : le principe d'équité est le plus souvent mis en avant et l'importance de l'anticipation est d'autant plus ressentie que le patrimoine est diversifié, la fratrie étendue et la famille complexe. D'ailleurs, 31 % des familles monoparentales et 30 % des familles recomposées pensent que « les questions d'héritage risquent d'être compliquées,

voire source de conflit dans leur famille », contre 23 % des personnes interrogées vivant en couple non recomposé. Concernant les familles recomposées, il s'agit de prendre des dispositions pour s'assurer d'une répartition équitable entre les enfants nés d'unions différentes et d'anticiper les difficultés du partage futur des biens. Fait symptomatique, 32 % des 50 ans et plus appartenant à une famille recomposée, et ayant pris des dispositions en vue de la succession ou envisageant de le faire, mentionnent la rédaction d'un testament, contre seulement 22 % de ceux vivant en couple non recomposé. De même, si 46 % (contre 41 % pour les couples non recomposés) citent une donation par avance à leurs enfants, « seuls » 61 % évoquent une donation au dernier vivant, alors que 79 % des 50 ans et plus vivant en couple non recomposé envisageraient une telle option.

La réflexion sur la succession s'amorce relativement tôt dans le cycle de vie après 50 ans, et elle est surtout en relation avec la protection des proches et l'avenir du conjoint. Pourtant, son organisation effective s'opère tardivement. En effet, la part de ceux déclarant « avoir tout organisé » n'est que de 15 % entre 60 et 64 ans ; elle devient certes plus significative dès 65-69 ans (24 %) mais elle ne se situe qu'à 31 % parmi les 75 ans et plus. Et qu'il s'agisse des 70-74 ans ou des 75 ans et plus, même en y ajoutant les personnes indiquant « avoir déjà pris certaines dispositions », à peine plus de la moitié (51 % au total pour chacune de ces deux tranches d'âge) ont, dans la réalité, entamé des démarches en vue de leur éventuelle succession. Au-delà de 70 ans, l'initiative est plus fréquemment le fait des hommes, ce qui semble traduire leur conscience du risque de disparaître avant leur conjointe. Parmi les générations « pivots » et « aînés » qui ont déjà pris des mesures ou envisagent de le faire, la protection



DU DEVENIR DES ENFANTS
AU GRAND ÂGE,
REGARDS SUR
LA LONGUE VIE



PORTRAIT

« Ça vient de moi, ça doit aller à mes enfants »

F, 53 ans, auxiliaire de puériculture

Pour ses beaux-enfants, elle était « *là tout le temps* ». Remariée en 2001, F est « *préoccupée par l'après* » du fait de son statut de famille recomposée. Son mari a trois enfants issus d'un premier mariage. De leur union actuelle est né un garçon, âgé de 10 ans. Sa crainte de conflits avec ses beaux-enfants, en cas de décès de son mari, l'a incitée à rédiger un testament avec clause au dernier vivant, « *pour se protéger* » et pouvoir rester dans leur maison, achetée en commun. Lors de l'héritage, celle-ci « *sera partagée* » entre tous les enfants. Mais certains biens reviendront à leur fils. Si F a contribué à l'éducation de ses beaux-enfants, elle considère qu'elle ne « *va pas non plus [leur] donner ce [qu'elle] a acheté en travaillant* ». La sécurisation économique du couple reste cependant sa priorité : « *L'héritage, s'il n'y a rien, il n'y a rien* ». Ils profitent en faisant « *un beau voyage par an* ».

du conjoint *via* la donation au dernier vivant est la première disposition citée (64 % des 65-74 ans)¹⁶. D'autre part, l'assurance vie constitue la seconde option en visagée (49 % des 60-69 ans et 43 % des plus de 70 ans) et devance la donation aux enfants (respectivement 42 % et 41 % au sein de ces deux tranches d'âge) ou la rédaction d'un testament (citée dans 25 % des cas).

3. LA COUVERTURE SANTÉ ET LA DÉPENDANCE, DEUX FACETTES DU VIEILLISSEMENT

L'actualité et l'évocation d'un projet des Pouvoirs publics mettent aujourd'hui davantage l'accent sur la problématique de perte d'autonomie que sur les questions qui risquent de se poser à plus court terme concernant les frais de santé et leur couverture effective. La dépendance est certes un sujet important et particulièrement lourd à prendre en charge physiquement, voire financièrement, par les proches d'un ascendant qui vit une telle situation. Toutefois, par simple effet du vieillissement de la population et du glissement des générations, la question de la couverture santé semble constituer un problème à la fois plus massif en termes de coût collectif et de prise en charge individuelle et au moins aussi urgent que celui de la dépendance. En effet, les projections à partir d'hypothèses médianes font apparaître une forte progression potentielle du nombre de personnes en situation de perte d'autonomie à l'horizon 2025-2030 (cf. partie I). Cependant, non seulement les générations du « baby-boom » seront entre-temps entrées dans

une phase de vieillesse, mais les quinquagénaires actuels aborderont eux aussi, sinon le « grand âge », du moins la première phase du troisième âge, celle-ci s'accompagnant à des degrés divers d'une augmentation des frais de santé¹⁷.

3.1 La santé : une source d'appréhension davantage qu'un renforcement de la prévoyance

En matière de santé, le discours recueilli dans le cadre des entretiens qualitatifs se caractérise à la fois par un fort degré d'appréhension quant aux pathologies elles-mêmes (et en premier lieu le cancer et la perte d'autonomie en fin de vie) et par un faible degré d'anticipation concrète pour se couvrir davantage. Que ce soit pour elles-mêmes ou pour leur famille, les personnes interrogées ne semblent se mobiliser que lorsque des signes tangibles de problèmes de santé apparaissent. L'évolution de la protection sociale ne constitue pas encore un facteur d'inquiétude suffisant, d'autant qu'une très grande majorité des 30 ans et plus disposent d'une mutuelle ou complémentaire santé. Il est vrai que la réduction progressive du remboursement de certains soins ou de certains médicaments est largement anticipée : 86 % des personnes interrogées (dont 53 % de « oui, certainement ») estiment « qu'au cours des prochaines années, elles devront faire face à une augmentation des dépenses de santé restant à leur charge ». Les questionnements actuels paraissent

porter encore davantage sur l'accès aux soins et sur leur qualité que sur la couverture financière elle-même. À cet égard, le baromètre mensuel réalisé par TNS Sofres sur les préoccupations des Français montre que si, parmi seize thèmes proposés, « la santé et la qualité des soins » représente le second sujet de préoccupation après « l'emploi » et devant « le pouvoir d'achat », « le financement de l'assurance maladie » est loin derrière « le financement des retraites »¹⁸.

D'ailleurs, 85 % des 30 ans et plus s'estiment « très bien » ou « plutôt bien » couverts en matière de remboursement de frais de santé, la proportion de ceux se déclarant « très bien couverts » n'étant cependant que de 25 %, ce qui laisse des marges de progression dans ce domaine. En revanche, les appréciations sur le niveau de couverture santé ou les solutions envisagées varient selon les catégories de population. Placés en situation de choisir entre « cotiser plus pour une meilleure couverture mutuelle ou santé », « ne pas cotiser plus mais prendre davantage à sa charge les dépenses » ou « réduire, reporter certaines dépenses ou y renoncer », les 30-49 ans seraient les plus enclins à cotiser davantage pour une meilleure couverture. Cela tient en partie au fait que leur adhésion à une complémentaire santé est partiellement prise en charge par leur employeur ou celui de leur conjoint mais aussi à un souci de protection vis-à-vis de problèmes

85%

85 % des 30 ans et plus s'estiment bien couverts en matière de remboursement de frais de santé.

24%

24 % des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise retraités s'estiment mal couverts, contre 16 % de l'ensemble des retraités.

de santé des enfants, notamment lorsque ceux-ci sont encore jeunes. Parmi les retraités, il en est même en ce qui concerne les ex-cadres (44 %, contre 33 % pour l'ensemble des retraités).

À l'inverse, les retraités anciennement indépendants sont proportionnellement les plus nombreux (35 %, contre 25 % de l'ensemble des 30 ans et plus et 30 % des seuls retraités), avec les retraités employés ou ouvriers (34 %), à envisager de réduire certaines dépenses de santé. Pourtant, 24 % d'entre eux s'estiment « plutôt mal » ou « très mal » couverts, contre 16 % de l'ensemble des retraités. De même, 26 % des femmes de 70 ans et plus déclarent être « plutôt mal » ou « très mal » couvertes en matière de remboursement de frais de santé, contre seulement 9 % de leurs homologues masculins. Cependant, seulement 31 % des femmes de 70 ans et plus envisageraient de cotiser davantage pour une meilleure couverture, contre 40 % des hommes du même âge, et 34 % (contre 27 % des hommes) choisiraient, au contraire, de renoncer à des soins. Ce décalage entre les femmes et les hommes aux âges élevés s'explique en partie par des écarts de situation financière entre les deux sexes. Selon l'Insee, le taux de pauvreté des femmes de 75 ans et plus (14,1 %) se situe au niveau le plus élevé des différentes tranches d'âge, hormis les 18-29 ans, et, surtout, il est presque deux fois supérieur à celui des hommes du même âge (8,9 %).

3.2 Vieillesse et dépendance ; le malentendu ?

Entre l'image des retraités dynamiques et jouissant librement de leur temps libre et, à l'autre extrémité, celle des plus âgés confrontés à une dépendance lourde, il semble qu'il n'y ait plus d'espace pour évoquer le vieillissement progressif qui s'opère entre ces deux temps de la vie. Au-delà de la vieillesse, la perte d'autonomie est très largement perçue à travers la peur de la dépendance sous la forme d'une angoisse parfois verbalisée mais souvent occultée ou renvoyée au stade le plus aigu du problème. Or le terme même recouvre une très grande variété de situations allant d'un accompagnement léger, pour certains gestes simples de la vie courante, à la mise en œuvre d'une assistance lourde et permanente.

La dramatisation dont fait l'objet la dépendance, sans nier pour autant la réalité du problème et les difficultés induites tant pour les personnes concernées que pour leurs proches, semble empêcher des anticipations plus apaisées sur le thème du vieillissement et la mobilisation préalable des moyens à mettre en place pour le vivre dignement. D'ailleurs, interrogés sur les moyens envisagés pour faire face à une éventuelle situation de perte d'autonomie, 30 % des 65-69 ans, 33 % des 70-74 ans et 39 % des 75 ans et plus déclarent en première réponse « laisser venir et voir le moment venu », ces proportions devançant très nettement les autres possibilités proposées. Les « pivots » et « les aînés » sont, de par leur âge, davantage confrontés à la perte d'autonomie de personnes de leur entourage. Cela favorise une prise de conscience de la survenance possible d'une pathologie invalidante pour eux-mêmes. Cependant, les mesures effectives visant à s'en prémunir sont encore peu développées. Cela s'explique par une forme de distanciation psychologique soulignant une difficulté pour soi-même à se projeter dans une telle situation ;



DU DEVENIR DES ENFANTS AU GRAND ÂGE, REGARDS SUR LA LONGUE VIE

¹⁶ Au-delà de 75 ans, cette proportion baisse, même si cette disposition reste en tête des solutions avancées. Cette baisse tient en partie à la part plus importante des personnes n'ayant plus de conjoint au sein de cette tranche d'âge.

¹⁷ Nombre d'analyses ou de discours se focalisent sur l'effet du « baby-boom », soit la forte progression des naissances intervenues entre 1945 et 1955. Ce phénomène est réel, à la fois du fait du redressement après les classes creuses des naissances au cours des années 1930, puis pendant la Seconde Guerre mondiale, et en taux de natalité, qui a atteint un pic lors de cette période. Toutefois, il s'agit en partie d'un tropisme. En effet, si l'on ne raisonne plus seulement en taux de natalité, mais bien en nombre annuel des naissances, celui-ci s'est maintenu à des niveaux au moins aussi élevés au cours des années 1960 et jusqu'en 1972. Ce qui signifie que les quinquagénaires, comme les quadragénaires actuels, représentent des classes de population nombreuses tout autant que l'ont été ou le sont encore (hors effet progressif de la mortalité) les « baby-boomers », soit les sexagénaires d'aujourd'hui.

¹⁸ Baromètre réalisé tous les mois par l'institut TNS Sofres, en partenariat avec le magazine *Le Pèlerin*, auprès de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus.



PORTRAIT

« Une fois que c'est organisé, je passe à l'action »

T., 49 ans, cadre

Atteint de la maladie d'Alzheimer, le père de T. est en maison de retraite. Son placement a permis de « relâcher les tensions » au sein de la famille, et notamment chez sa mère, qui a dû gérer au quotidien, pendant près d'un an, les conséquences de cette pathologie. Mais elle est à présent confrontée au coût mensuel de cette prise en charge médicalisée. Si « une centaine d'euros, trois fois rien », est versée par la solidarité publique, le reste à charge est élevé, créant une forte « contrainte » budgétaire. Cette situation conduit T. à s'interroger sur la meilleure façon de se protéger lui-même contre le risque de dépendance. Divorcé depuis 25 ans, « vivant seul », il sait qu'il devra le cas échéant « mobiliser des fonds » car « les aides de la Sécurité sociale, qui est un gouffre, c'est rien ». Avant d'envisager de prendre une assurance spécifique, pour éviter d'avoir à vendre sa maison, il attend une normalisation car « ce qui est intéressant risque d'être détricoté demain ».

par le sentiment d'un manque de temps qui place ce sujet parfois en « bas de la liste » des mesures à prendre à titre personnel, y compris chez les personnes directement confrontées à une situation de perte d'autonomie d'un proche ; mais aussi par un sentiment diffus que les revenus, l'épargne et le patrimoine dont on dispose, aliés à la protection sociale, permettraient de faire face à une situation de dépendance ; enfin, également, par une méconnaissance des solutions complémentaires qui pourraient s'offrir à eux, en particulier les diverses formules d'assurances couvrant ce type de risque.

3.3 La dépendance : vers une évolution des anticipations

Et pourtant, les attitudes semblent pour partie évoluer face à la couverture de la dépendance. Tout d'abord, les moins de 50 ans paraissent relativement ouverts à l'idée d'une couverture assurance future pour se prémunir. Même si, pour cette génération, ces intentions restent hypothétiques face à un horizon encore très lointain et dont la réalisation effective serait tardive, il s'agit néanmoins d'un signe avant-coureur d'une évolution des mentalités. Mais surtout, les solutions envisagées par les 50 ans et plus, pour eux-mêmes ou leur conjoint, diffèrent sensiblement de celles qui ont été retenues pour leurs ascendants ayant été touchés par un problème de perte d'autonomie. D'une part, les attitudes des seniors à l'égard de la dépendance soulignent leur volonté de ne pas être une charge pour leurs enfants et de pouvoir s'assumer par eux-mêmes financièrement jus qu'au bout. Ainsi, alors que 62 % des seniors ayant été confrontés au soutien d'un parent ou beau-parent dépendant¹⁹ ont assumé des aides régulières à la vie quotidienne, ils ne sont que 37 % à l'envisager de la part de leurs proches pour eux-mêmes. De même, alors qu'ils ont apporté un soutien financier à leurs

parents ou beaux-parents dans 41 % des cas, seuls 20 % d'entre eux accepteraient une prise en charge financière, même partielle, de leur entourage.

D'autre part, pour faire face à leur propre dépendance, les 50 ans et plus auraient autant recours aux aides publiques que leurs ascendants mais feraient davantage appel à des solutions diversifiées relevant de l'autonomie individuelle. Ils compteraient, ainsi, davantage sur leurs revenus et leur épargne. De plus, 34 % opteraient pour une couverture assurance dépendance (seuls 14 % des parents dépendants en ont bénéficié) et 43 % pourraient choisir la vente ou la mise en viager d'un bien immobilier (13 % des cas pour leurs parents).

Cette volonté d'autonomie vis-à-vis des enfants renvoie à un problème plus général qui risque de se poser à l'avenir. Quantitativement, les aidants familiaux potentiels des personnes dépendantes ne seront pas moins nombreux. En revanche, leur disponibilité pourrait se réduire nettement. En effet, sauf à considérer que la prévalence de la dépendance se déplacerait en âge à due proportion de l'espérance de vie, la montée de l'activité féminine au-delà de 55 ans et surtout le recul prévisible de l'âge de la retraite risquent de diminuer la capacité des enfants, et notamment des femmes, à pouvoir apporter à leurs parents dépendants le même investissement en temps que par le passé.



DU DEVENIR DES ENFANTS
AU GRAND ÂGE,
REGARDS SUR
LA LONGUE VIE

Enfin, placés en situation de choisir entre trois propositions possibles pour mieux couvrir la perte d'autonomie en fin de vie (« compter sur ses revenus ou son épargne pour y faire face », « cotiser davantage auprès de la Sécurité sociale pour être mieux couvert » ou « souscrire un contrat de prévoyance/dépendance pour soi-même ou ses proches »), 48 % des 30 ans et plus opteraient pour la première solution, celle-ci étant d'ailleurs davantage citée par les plus de 60 ans que par les plus jeunes. Cependant, 27 % choisiraient de souscrire une assurance dépendance, alors que seuls 20 % préféreraient cotiser davantage auprès de la Sécurité sociale pour être davantage couverts. À la différence d'autres domaines de la protection sociale, une meilleure couverture de la perte d'autonomie à sa propre initiative, qu'elle soit issue de ses

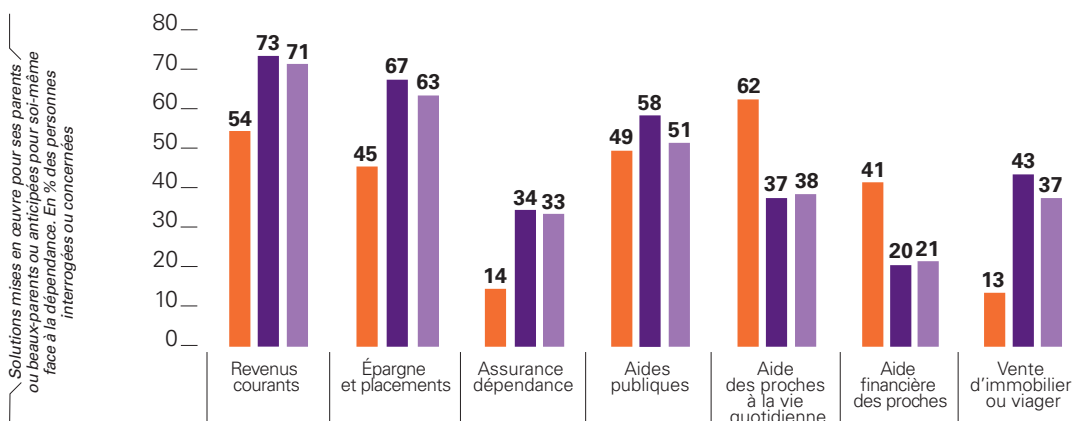
réserves d'argent ou, dans une moindre mesure, d'une couverture assurancielle personnelle, semble largement l'emporter sur un dispositif relevant de la sphère publique et qui semble davantage associé à un renchérissement des prélèvements obligatoires qu'à une solidarité collective renforcée.

4. LA RETRAITE : L'INCERTITUDE PERMANENTE

Il devient de plus en plus difficile d'analyser les attitudes et les comportements structurels de nos concitoyens vis-à-vis de la couverture retraite, tant ceux-ci sont dépendants des décisions politiques, voire des accords entre partenaires sociaux. Ainsi, le baromètre mensuel réalisé par l'institut TNS Sofres²⁰ montre une forte montée de la préoccupation des Français concernant « le financement des retraites » au cours de l'année 2010, lors de la dernière réforme des retraites, avant un recul en 2011 et sur le premier semestre de 2012,

¹⁹ 8 % des 30 ans et plus déclarent être actuellement directement confrontés à une situation de perte d'autonomie d'un de leurs parents, beaux-parents ou de leur conjoint (11 % parmi les 50-54 ans, 14 % pour les 55-59 ans, 16 % en ce qui concerne les 60-64 ans et 13 % pour les 65-69 ans) et 10 % ne plus l'être actuellement mais l'avoir été au cours des cinq dernières années (avec des proportions se situant entre 12 % et 14 % dans les tranches d'âge de 50 à 74 ans).

²⁰ Baromètre mensuel TNS Sofres sur les préoccupations des Français. Ce baromètre est publié depuis 2006. Afin d'éviter des fluctuations mensuelles parfois difficiles à interpréter et de disposer de tendances moins strictement conjoncturelles, les résultats de ce baromètre ont été recalculés par BPCE mois par mois mais sur la base d'une moyenne glissante trimestrielle.



Revenus courants et épargne prédominent dans les anticipations de solutions face à la dépendance. Mais les plus de 50 ans sont réticents à tableur sur l'aide de leurs proches.

Source : étude BPCE, enquête réalisée par CSA, novembre 2012.

- Solutions effectivement mises en œuvre pour ses parents/beaux-parents confrontés à la dépendance
- Solutions anticipées pour soi-même ou son conjoint (50 ans et plus confrontés à la dépendance d'un parent/beau-parent)
- Solutions anticipées pour soi-même ou son conjoint (ensemble des 50 ans et plus)

puis à nouveau un renforcement des craintes sur ce plan depuis lors. Les annonces récentes (désindexation des pensions vis-à-vis des prix, réforme à l'étude) pourraient bien à nouveau brouiller le suivi de l'opinion sur le thème de la retraite, en la matière avec la question récurrente de la succession des réformes – aucune n'apparaissant, sinon définitive, du moins durable –, qui prive les Français de la visibilité nécessaire pour se projeter à long terme.

4.1 Un horizon de plus en plus hypothétique

Pourtant, au-delà des aléas conjoncturels, certains repères se modifient et mettent en évidence des évolutions plus structurelles. Ainsi, l'absence de remise en cause sur le fond de la réforme de 2010 après l'alternance politique a consolidé dans l'opinion l'idée selon laquelle le dispositif actuel devrait être réformé, sans pour autant lever les réticences quant à la mise en œuvre de nouvelles règles. Un récent sondage²¹ faisait apparaître un quasi-équilibre entre partisans et opposants à un allongement de la durée de cotisation pour préserver le système de retraite.

Les opinions en matière d'âge de départ à la retraite se transforment également. En deux ans (juillet 2010²² et novembre 2012), les opinions des actifs de 30-59 ans sur l'âge auquel ils seraient susceptibles de pouvoir partir à la retraite avec un taux plein se sont profondément modifiées. En juillet 2010, « seuls » 52 % des 30-39 ans pensaient devoir partir à la retraite à 65 ans ou plus ; en novembre 2012, ils sont dorénavant 64 %. De même, ces proportions sont passées, en deux ans, de 32 % à 50 % en ce qui

concerne les 40-49 ans et de 23 % à 31 % du côté des 50-59 ans. Autant dire que l'âge potentiel du départ à la retraite s'éloigne de plus en plus dans l'esprit des actifs. Il devient également de plus en plus flou, y compris pour les quinquagénaires, pourtant plus proches de cette échéance.

Ces différences d'anticipation selon l'avancée dans le cycle de vie sont encore plus marquées entre les hommes et les femmes à âges équivalents, ces dernières anticipant un départ à la retraite à taux plein nettement plus tardif que leurs homologues masculins. Cet écart est particulièrement net dès la tranche des 40-49 ans et se confirme parmi les 50-59 ans. 55 % des femmes de 40-49 ans imaginent un départ à 65 ans et plus, contre 44 % des hommes, et 36 % de celles ayant entre 50 et 59 ans se projettent à ce même horizon, contre 25 % du côté masculin. Ces différences d'appréciation tiennent en partie aux divergences de parcours d'activité entre les deux sexes (cf. partie I). Il n'est donc pas improbable de voir se développer une activité féminine plus tardive que celle des hommes pour l'obtention d'un niveau de pension suffisant. Cette évolution semble déjà s'être amorcée. Certes, entre 55 et 64 ans, le taux d'activité²³ et le taux d'emploi²⁴ des femmes demeurent inférieurs à ceux des hommes mais ils se sont nettement rapprochés depuis une quinzaine d'années. En outre, pour ceux et celles ayant été en activité,

l'âge de première liquidation de la retraite du régime principal²⁵ était, déjà en 2008, plus tardif pour les femmes que pour les hommes, qu'il s'agisse de l'âge moyen (61,4 ans pour les femmes, 60,5 ans pour les hommes) ou de la structure par âge.

L'allongement de la vie active paraît donc implicitement déjà intégré dans l'esprit des Français. Ceci semble davantage traduire une forme de fatalisme face à une évolution qu'ils jugent inéluctable. D'ailleurs, les réponses issues de l'enquête *BPCE L'Observatoire* soulignent que 58 % des indépendants et 61 % des cadres anticipent un départ à la retraite à taux plein à 65 ans ou plus. En revanche, cette proportion n'est « que » de 33 % en ce qui concerne les ouvriers.

4.2 Une préparation accrue, mais plus tardive

Ce fatalisme vis-à-vis du recul continu de l'âge de départ à la retraite constitue le pendant d'une perte de confiance dans la capacité des cotisations à assurer un niveau futur de pensions suffisant, surtout du côté des personnes qui ne sont pas encore retraitées. Ainsi, 64 % des actifs de 30 ans et plus interrogés pensent que « leurs cotisations ne leur permettront pas d'avoir des revenus suffisants pour vivre correctement tout au long de leur retraite », cette proportion s'élevant notamment à 76 % en ce qui concerne les indépendants. Toutefois, le pessimisme sur ce plan diminue

64%

64 % des 30-39 ans pensent devoir partir à la retraite à 65 ans ou plus pour bénéficier d'un taux plein. En 2010, ils n'étaient « que » 52 % à exprimer une telle opinion.

+9 points

La part des 45-59 ans ayant effectivement préparé leur retraite s'est accrue de 9 points depuis 2010.

au fur et à mesure de l'avancée en âge. Cette défiance est partagée par 73 % des 30-39 ans et encore 59 % des 50-54 ans.

Face aux fortes inquiétudes des 30-54 ans, les retraités actuels ou les actifs qui s'approchent de la cessation d'activité se sentent encore relativement protégés ou, tout au moins, favorisés par rapport à la situation qu'ils perçoivent pour les générations suivantes. Toutefois, l'alourdissement de la taxation ainsi que la désindexation des pensions sur les prix, au-delà d'un certain niveau, pourraient les conduire à modifier progressivement leurs comportements afin de continuer à disposer de marges de manœuvre financières suffisantes au cours de leur longue retraite.

Une comparaison entre les résultats de *BPCE L'Observatoire* publié en 2010 et celui de cette année montre que le degré de préparation financière de la retraite s'est accru en deux ans. Toutefois, cette accentuation est principalement le fait des 45-59 ans. Ainsi, la part de ceux déclarant « avoir organisé leur épargne pour bénéficier d'un complément de revenus » n'a que peu progressé du côté des 35-44 ans, même si la proportion de ceux disant « avoir commencé à faire quelque chose, mais que cela ne sera pas suffisant » a davantage augmenté. En revanche, la part de ceux ayant effectivement préparé leur retraite s'est accrue de 9 points (de 25 % à 34 %) parmi les 45-49 ans, de 8 points en ce

qui concerne les 50-54 ans (de 28 % à 36 %) et de 9 points pour ce qui est des 55-59 ans (de 33 % à 42 %). Cette évolution se retrouve tant du côté des hommes que du côté des femmes, mais, à âges comparables, le degré de préparation financière effective des femmes demeure nettement inférieur à celui des hommes.

Pour les 30-44 ans, notamment, le thème de la retraite constitue une préoccupation précoce mais sa perspective demeure encore lointaine. Elle renvoie plus à une incitation à épargner davantage qu'à un objectif précis d'épargne, les supports utilisés ou en visagés étant d'ailleurs variés et pouvant entretemps servir à d'autres objectifs. En outre, leur préoccupation principale, qui constitue une forme de préparation à la retraite, reste avant tout l'accession à la propriété du logement. Cependant, plus globalement, le report continu de l'âge de départ à la retraite, largement anticipé dans la société, peut avoir deux effets contraires sur une préparation financière suffisamment précoce de la retraite. Soit il accroît l'incertitude sur le niveau des pensions et des taux de remplacement et, dans ce cas, l'effort d'épargne pourrait encore s'accroître. Soit, au contraire, une cessation d'activité de plus en plus retardée pourrait conduire à reporter en âge la préparation financière individuelle de la retraite. Toutefois, l'effet produit à terme par une désindexation des retraites sur les prix, si elle était confirmée et maintenue, constituerait un véritable « séisme ». Les retraités, faute de marges de manœuvre, n'auraient d'autre choix que de préserver au maximum leurs réserves ; les actifs, pour leur part, seraient incités à épargner encore davantage par anticipation d'une forte réduction du pouvoir d'achat de leurs pensions futures.



DU DEVENIR DES ENFANTS
AU GRAND ÂGE,
REGARDS SUR
LA LONGUE VIE

²¹ Sondage CSA - *Les Échos* - Institut Montaigne réalisé les 2 et 3 avril 2013 auprès de 993 individus âgés de 18 ans et plus. 53 % des Français seraient favorables à une telle mesure ; toutefois, si l'on ne prend en compte que les salariés actifs, les proportions sont de 47 % favorables et de 53 % opposés.

²² « Le nouvel âge des retraites, aspirations et stratégies d'épargne », *BPCE L'Observatoire*, novembre 2010, enquête réalisée par CSA pour BPCE en juillet 2010.

²³ Taux d'activité : part de la population ayant un emploi ou étant au chômage rapportée à l'ensemble de la population de la tranche d'âge correspondante.

²⁴ Taux d'emploi : part de la population ayant un emploi (hors chômeurs) rapportée à l'ensemble de la population de la tranche d'âge correspondante.

²⁵ Drees, « Échantillon interrégimes de retraités en 2008 ».

62%



(CHAPITRE III)

EN MARS 2013, 62 % DES INDIVIDUS DEMEURAIENT OPTIMISTES POUR LEUR AVENIR PERSONNEL ET 71 % ESTIMAIENT POSSIBLE DE CONDUIRE LEUR VIE PAR EUX-MÊMES. **CETTE AUTONOMIE SE TRADUIT PAR LE BESOIN, POUR CHAQUE GÉNÉRATION, D'ANTICIPER L'AVENIR EN ACTUALISANT LES RISQUES SOCIAUX ENCOURUS ET EN PRIVILÉGIANT DES RÉPONSES PRÉCOCES DE PEUR DE NE PAS DISPOSER DES MOYENS NÉCESSAIRES ULTÉRIEUREMENT.**

DES PRÉOCCUPATIONS GLOBALES, DES STRATÉGIES PATRIMONIALES, DES OUTILS POLYVALENTS

Signe d'une profonde défiance dans l'avenir, la différence de perception dans l'opinion publique entre situation personnelle et situation collective (respectivement l'évolution passée de la « situation financière personnelle » et celle du « niveau de vie en France ») n'a jamais été aussi marquée depuis l'origine de l'enquête de l'Insee auprès des ménages¹, à l'exception de septembre 2008, à l'épicentre de la crise financière.

Il est logique que les individus évaluent leur propre situation financière de façon moins subjective et moins volatile que le niveau de vie de l'ensemble du pays. Pour autant, alors que l'écart moyen était de l'ordre de 20 points entre 1987 et 2007, celui-ci a retrouvé au début de 2013 un niveau record d'environ 45 points. De la même façon, le biais optimiste qui, dans les enquêtes, bénéficie traditionnellement aux perspectives futures par rapport aux avis sur le passé se réduit singulièrement. Ainsi, l'appréciation que les Français portent sur leur situation financière future se situe au plus bas et ne diffère plus guère de leur perception sur le passé, alors que les soldes d'opinions ont présenté un écart d'environ 15 points durant 25 ans. La hausse récente et continue du bûmage au-delà du record antérieur de 1997, tout comme la dégradation du pouvoir d'achat deux années consécutives pour la première fois depuis

1983-1984, accentue cette dégradation du climat de confiance. Les ménages semblent d'ailleurs anticiper une nouvelle contraction de leur pouvoir d'achat compte tenu de l'effet attendu des contraintes budgétaires, du recul de l'emploi et de la hausse des prélèvements. Plus largement, la variété et la récurrence des crises (touchant la santé, la géopolitique mais aussi l'école, le logement, les finances publiques...) multiplient les sources de tensions et diffusent le sentiment d'une cyclicité accélérée, voire d'une nouvelle normalité des périodes de crise, vécues sans discontinuer par les « cadets » (30-49 ans) mais également ressenties par les « aînés » (65 ans et plus), certes davantage par procuration *via* leurs enfants. Cette perception fait écho, à l'échelle individuelle, à des parcours moins linéaires, plus diversifiés et plus aléatoires malgré des étapes de vie potentiellement plus longues. Parallèlement se renforce dans l'opinion l'idée selon laquelle, face aux aléas de la vie et aux effets du vieillissement, la prévoyance collective doit être complétée par une démarche individuelle.

Pour autant, cette montée du besoin de préparer le futur n'est pas uniquement vécue comme une contrainte. Elle est aussi l'expression d'une valorisation de l'autonomie et de la responsabilité personnelle. Elle est donc à mettre en perspective avec le maintien d'une indéniable vitalité individuelle et d'un besoin d'expression de soi dans la société : même si ces deux statistiques

¹ Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, Insee, avril 2013. Cette enquête existe depuis 1972 mais n'a été mensualisée qu'en 1987. L'Insee publie chaque mois, sur des items relatifs au climat de confiance des ménages (prix, chômage, niveau de vie dans le pays, situation financière personnelle...), des « soldes d'opinions » qui représentent la différence entre les personnes exprimant une appréciation positive (ou une amélioration) et celles dont l'appréciation est négative (ou une détérioration).

ont légèrement fléchi en un an, 62 % des individus demeuraient « optimistes » pour leur avenir personnel en mars 2013, et 71 % estimaient possible de « conduire sa vie par soi-même »². Cette autonomie à la fois voulue et subie s'est traduite par une généralisation à tous les âges des préoccupations de long terme (retraite, santé, transmission, dépendance...). En effet, faute de perspectives pour parier raisonnablement sur le futur, l'anticipation d'un avenir économique compromis conduit chaque génération à « actualiser » les risques sociaux encourus et à privilégier des réponses précoces de peur de ne pas disposer des moyens nécessaires ultérieurement.

1. LA LONGUE VIE, NOUVEL HORIZON D'ÉPARGNE DES MÉNAGES

1.1 Un basculement des anticipations sur la prévoyance collective

Face aux enjeux de la longévité, les attitudes des Français semblent parfois paradoxales, voire en contradiction avec leur situation objective. Ainsi, alors que l'OCDE classe la France aux tout premiers rangs pour le taux de remplacement lors de la retraite, la prise en charge des dépenses de santé ou bien l'assurance chômage, nos concitoyens expriment un degré de préoccupation très élevé face à ces risques sociaux. Alors que 72 % d'entre eux sont d'accord « tout à fait » ou « plutôt » avec l'idée selon laquelle « dans la société actuelle, chacun doit se prendre en charge et moins compter sur l'État ou la protection collective », ils ont semblé souvent réticents ces dernières années à souscrire aux réformes de la solidarité publique. Le cas de la retraite est emblématique : nos concitoyens se projettent d'emblée à des âges de plus en plus tardifs de départ à la retraite, avec d'émouvants taux de remplacement et une plus forte mobilisation de leur épargne pour assurer leur niveau de vie futur

mais ils semblent rejeter certaines solutions qui valideraient pourtant *de facto* leurs propres anticipations. Depuis au moins cinq ans, plus de la moitié des Français (à égalité avec les Allemands et loin devant la plupart de leurs homologues européens) sont acquis à l'idée que le niveau de leurs pensions et leur degré de couverture santé ne pourront être conservés en l'état au cours de la décennie à venir³. À la même période, les Français et les Allemands exprimaient également, bien davantage que leurs voisins européens, leur crainte de ne pas disposer de revenus suffisants lors de la retraite. Confrontés aux questions de protection collective, nos concitoyens ne raisonnent donc pas tant en niveau (plutôt satisfaisant comparativement aux autres pays) qu'en évolution (avec une perspective de nette dégradation) et ils font partie des Européens les plus pessimistes à cet égard. De la même façon que leur durée de vie active se stabilise, voire s'allonge à nouveau après une tendance séculaire à la baisse, la protection sociale dont ils bénéficient s'érode, en contradiction avec la promesse implicite d'une amélioration continue portée par les Trente Glorieuses. Ce retournement de tendance est particulièrement symbolique. Il touche deux marqueurs de la vie sociale qui, pour les « pivots » et les « aînés », ont long-

72%

72 % des Français sont d'accord avec l'idée selon laquelle chacun doit se prendre en charge et moins compter sur l'État ou la protection collective.

² Enquête Banque Populaire – CSA, « La vitalité individuelle des Français et des entrepreneurs », mars 2013.

³ European social survey, panel de questions posées régulièrement dans la plupart des pays de l'Union européenne. En 2008, les personnes interrogées, appartenant à 23 nationalités, ont répondu à un ensemble de questions concernant la protection sociale. 62 % des Français et 64 % des Allemands pensaient en 2008 que leur pays ne pourrait pas maintenir le niveau actuel des pensions dans les dix années à venir contre 42 % des Belges, 51 % des Britanniques, 31 % des Espagnols ou 36 % des Néerlandais. À propos de la couverture santé, 51 % des Français et 50 % des Allemands partageaient le même pessimisme contre 28 % des Belges, 46 % des Britanniques, 27 % des Espagnols ou 29 % des Néerlandais.

“Les Français restent très attachés à l’idée de la transmission.”

L’allongement de la durée de la vie a entraîné une évolution des préoccupations et des aspirations en matière de transmission. Les générations actuelles assument le fait de ne pas forcément passer toute leur vie avec la même personne. Par ailleurs, les demandes des clients évoluent en fonction de leur âge. Entre 40 et 60 ans, la protection du conjoint représente l’enjeu principal. Au-delà, une forte volonté de transmettre apparaît. Une entente familiale favorise la transmission de son vivant, par la donation ; une mésentente trouve souvent son issue dans des dispositions testamentaires. Dans tous les cas, la transmission est porteuse d’une charge émotionnelle. Lors d’une donation, cette charge se concentre au moment de la signature de l’acte entre le donateur et le donataire. Pour un héritage, elle est transférée lors du décès sur les héritiers, surtout lorsque la succession n’a pas été préparée. Des rancœurs et des non-dits familiaux peuvent alors surgir.

Les transmissions doivent faire l’objet d’une véritable stratégie dans le temps tenant compte notamment de la position dans le cycle de vie. En revanche,

l’optimisation fiscale, dont les dispositifs sont fréquemment modifiés, ne doit pas constituer une fin en soi. Il y a ce que le client souhaite et ce qui est réalisable. Il est difficile de construire un transfert équitable lorsque le patrimoine est composé d’actifs hétérogènes.

Il faut d’abord se protéger soi-même. Nos clients doivent se préserver une source de revenus suffisante pour faire face à leurs futures dépenses de santé. Au-delà de la protection du conjoint, il faut parfois aussi aider ses ascendants, lorsqu’ils sont en situation de dépendance notamment. Dans les familles recomposées, la transmission avantage souvent le second conjoint au détriment des enfants de la première union. Les liens d’affection qui se créent peuvent ensuite rééquilibrer les transferts de patrimoine. La réserve

héréditaire constitue cependant une limite : le disposant ne peut transmettre, à des personnes autres qu’à ses enfants, qu’à hauteur de la quotité ordinaire ou spéciale entre époux. Et puis, surtout, les Français restent très attachés à l’idée de la transmission. Néanmoins, s’ils souhaitent procéder à un transfert de propriété au profit de leurs descendants, ils désirent également garder un certain pouvoir. Les techniques sociétaires, les donations optionnelles et transgénérationnelles permettent de conserver une certaine maîtrise des biens donnés. Celle-ci est fondamentale pour nos clients, qui ont de fortes exigences. Ils veulent parfois transmettre à leurs enfants ou petits-enfants mais pas aux conjoints de ces derniers – les « pièces rapportées ». De même, les dons se font souvent sous condition d’utilisation.

(L’INVITÉE)

Nathalie Le Gall

Notaire associée à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), elle a été rapporteur de la commission Stratégie de transmission lors du 108^e Congrès des notaires.



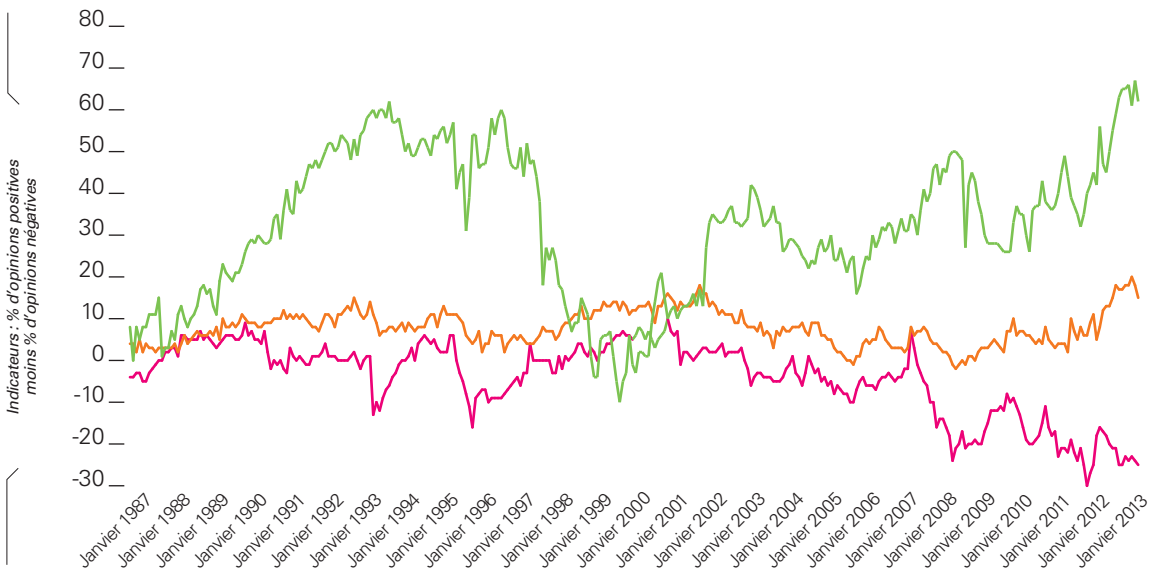
temps été associés à l'idée de progrès et auxquels il leur est difficile de renoncer sans voir émerger un nouveau cadre de référence. Ainsi, le paradoxe n'est qu'apparent. Même s'ils ne contestent pas, voire comprennent, la légitimité d'une réforme de la prévoyance collective, les Français peinent à consentir à une remise en cause profonde des dispositifs actuels, faute de visibilité sur les contours d'un modèle de substitution à la fois convaincant (suscitant une adhésion collective) et pérenne (économiquement viable à long terme).

1.2 Une appétence renforcée pour l'épargne ?

Depuis une quinzaine d'années, les comportements d'épargne des

Français pouvaient se résumer à une recherche d'équilibre entre la préservation du bien-vivre, grâce à une croissance modérée mais régulière de la consommation, et la préparation du futur par un taux d'épargne qui s'ajustait conjoncturellement aux aléas du pouvoir d'achat mais qui se maintenait aux alentours de 15,5 %. La période récente fait apparaître une rupture avec les années passées, en premier lieu dans les attitudes et les aspirations. Ainsi, les opinions concernant l'opportunité d'épargner⁴ (« est-ce le bon moment pour épargner ? ») retrouvent leurs *maxima* des années 1990. Dans le même temps, l'écart avec les réponses à la question « pensez-vous que les gens aient intérêt à faire des achats importants ? » est le plus large jamais observé depuis quatre décennies, hormis les précédents records de 1991-1993. Pourtant, hors périodes de crise, ces deux questions ne sont généralement pas antinomiques et on observe une certaine corrélation entre les évolutions de l'opportunité d'acheter et d'épargner⁵.

En second lieu, les comportements semblent également se transformer. La « capacité à épargner », qui rend compte non pas des intentions mais des arbitrages réels entre « mettre de l'argent de côté » et « tirer sur ses réserves », est traditionnellement très corrélée à la situation financière. Cette corrélation est l'expression d'une limite implicite à la préférence pour l'épargne : en cas de fortes tensions sur le revenu, le recul de la capacité à épargner renvoie à la nécessité, au-delà d'un certain point, de préserver la consommation. Là encore, ce lien semble remis en cause. Il convient peut-être d'y voir la manifestation d'une préoccupation d'épargne qui devient prépondérante et remet en question les comportements antérieurs de recherche d'un équilibre entre consommation et prévoyance. En d'autres termes, l'objectif d'épargne prendrait le pas sur la volonté de consommer et s'émanciperait en partie de la contrainte de revenus. L'évolution récente du taux d'épargne



Une appétence exceptionnelle pour l'épargne et une capacité réelle à épargner malgré la baisse du pouvoir d'achat et des perspectives financières personnelles dégradées.

Source : Insee, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages.

- Indicateur d'opportunité d'épargner moins indicateur d'opportunité de faire des achats importants
- Indicateur de capacité d'épargne actuelle
- Indicateur de perspective d'évolution de la situation financière personnelle

paraît à tout le moins conforme à cette nouvelle configuration. Traditionnellement, les pics de taux d'épargne correspondent à des périodes de hausse du pouvoir d'achat et le ralentissement de celui-ci conduit à ajuster l'épargne pour maintenir le rythme de la consommation. Au contraire, depuis le second semestre 2011, malgré une tendance non plus de ralentissement mais de baisse du pouvoir d'achat, les taux d'épargne sont restés très élevés, souvent supérieurs ou égaux à 16 %. Au milieu des années 1980, alors que se dégradaient également les anticipations de revenus futurs des ménages (qu'il s'agisse des revenus d'activité, des prestations ou de la prise en compte des risques sociaux qui pourraient les affecter), le taux d'épargne s'était redressé contre toute attente en période de faible progression du pouvoir d'achat. Sans établir d'équivalence entre les deux périodes, il convient néanmoins de prendre en compte le fait que ces risques de long terme, affectant les revenus futurs des ménages, pourraient conduire, toutes choses égales par ailleurs, à renforcer l'épargne globale plutôt qu'à strictement modifier son allocation.

2. LE LONGTERME, PLUSIEURS RISQUES, UNE MÊME PROBLÉMATIQUE

Pour les individus, les six enjeux financiers de l'allongement de la vie sont de deux ordres. Les trois premiers relèvent de l'altruisme, essentiellement familial, avec la protection du conjoint et des enfants (ou plus généralement des proches) en cas de décès ou d'accident, l'aide financière aux enfants ou aux petits-enfants et la transmission d'un héritage. Les trois autres se situent davantage dans le

registre de l'autonomie individuelle : la préparation de la retraite pour disposer de revenus suffisants pendant cette période, la capacité à faire face à un éventuel accroissement des dépenses de santé et la prise en charge, le cas échéant, de dépenses liées à une situation de dépendance.

2.1 Enjeux financiers, appréhender des logiques conjointes

Au-delà des attitudes et des pratiques propres à chacun de ces enjeux, il est également utile de comprendre la façon dont les ménages appréhendent l'ensemble de ces questions qui, *de facto*, se posent souvent de façon conjointe. Par exemple, techniquement, une démarche assurantielle pour faire face aux risques de dépendance conduit, à contrainte budgétaire donnée, à limiter le patrimoine transmissible *in fine*. De façon plus générale toutefois, ces choix sont envisagés non pas comme des arbitrages univoques mais comme la recherche d'une stratégie aussi adaptée que possible à la multiplicité des préoccupations liées à la longue vie et ils varient selon chaque individu en fonction de ses propres anticipations. Ainsi, les choix en matière de préparation de la retraite font rarement abstraction de la capacité d'aider ses enfants en cas de coup dur, de faire face si nécessaire à une situation de dépendance ou de protéger le conjoint survivant.

Deux séries de questions dans l'enquête BPCE/CSA permettent de prendre en compte les logiques croisées, conjointes ou non, entre ces différents sujets. La première concerne l'intensité des préoccupations financières des interviewés. Ceux-ci classent dix items⁴, dont les six enjeux financiers évoqués ci-dessus, selon une échelle en trois positions : préoccupation forte, secondaire ou absence de préoccupation. La seconde série de questions, posée plus loin dans le questionnaire, aborde uniquement les six enjeux cités plus hauts mais sous l'angle de leur mise en œuvre, depuis « vous pensez déjà



DES PRÉOCCUPATIONS GLOBALES, DES STRATÉGIES PATRIMONIALES, DES OUTILS POLYVALENTS

⁴ Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, Insee, avril 2013.

⁵ Quand la situation financière s'améliore, consommation et épargne apparaissent davantage complémentaires que substituables. De plus, quand les revenus baissent, les incertitudes sur le futur pèsent non seulement sur l'appétence à consommer mais aussi, *via* la contrainte budgétaire, la baisse des taux et/ou la montée des risques, sur la pertinence d'une démarche d'épargne.

⁶ Les quatre autres préoccupations financières sur lesquelles les interviewés portent un avis sont : « réaliser un achat immobilier », « aider vos parents ou vos beaux-parents », « rester toujours autonome financièrement et ne pas être une charge pour votre entourage » et « vous constituer un capital ou accroître votre patrimoine ». Chaque item est traité indépendamment des autres et leur ordre fait l'objet d'une rotation aléatoire au cours des interviews.

en avoir les moyens » jusqu'à « vous n'y pensez pas car c'est à un horizon trop lointain »⁷.

2.2 Les priorités, une question de cycle de vie

Deux types de traitements statistiques (cf. méthodologie) ont été appliqués à ces deux séries de questions. Le premier a consisté à établir de façon systématique le rang de chaque préoccupation et de degré de mise en œuvre, ce qui permet ainsi de déterminer les priorités implicites des individus. En affectant à chaque enquêté et pour chacun des items (aide, retraite...) un rang correspondant à une action plus ou moins avancée (rang 1 pour « vous pensez déjà en avoir les moyens » et rang 5 pour « vous n'y pensez pas car c'est un horizon trop lointain »), il est possible de déterminer un ordre de priorité moyen pour une population donnée. Ainsi, pour l'ensemble des 1 509 répondants représentatifs de la population française de plus de 30 ans, la retraite est le premier enjeu de long terme auquel les Français disent se préparer, devant la santé et la protection des proches, la dépendance puis l'aide aux enfants et enfin l'héritage étant plus nettement en retrait. Pour autant, ce classement moyen paraît surtout tributaire de la position dans le cycle de vie. Sur la base des catégories des « cadets » (30 à 49 ans), des « pivots » (50 à 64 ans) et des « aînés » (plus de 65 ans), les rangs calculés mettent clairement en évidence une évolution allant de priorités plutôt altruistes chez les « cadets » à une prééminence des questions d'autonomie chez les « aînés ». En effet, les premiers privilégient dans leur action la protection des proches d'abord, la santé ensuite (qui, à cet âge, concerne aussi fortement la protection des enfants), puis la retraite et l'aide aux proches. Les « pivots », classe d'âge où l'exposition à la dépendance des parents ou des beaux-parents est forte et où la présence d'enfants à charge baisse rapidement, font sensiblement évoluer ces choix en reléguant au troisième rang la

protection des proches, derrière la retraite et la santé, et en faisant passer ensuite la dépendance devant l'aide aux enfants. Côté « aînés », les trois premières places reviennent aux questions d'autonomie (retraite, santé et dépendance), l'héritage apparaissant ensuite alors qu'il se situait au dernier rang pour les autres classes d'âge. Il est à noter que la prise en compte des catégories socioprofessionnelles affecte peu ce classement : les cadres, les professions intermédiaires et les employés « cadets » ou « pivots » se comportent peu ou prou comme leurs homologues du même âge. Seuls les ouvriers – traditionnellement plus sensibles aux craintes de recul du niveau de vie à la retraite et du déclassement social des enfants – se distinguent en privilégiant plus précocement la retraite, chez les « cadets », et plus longuement la protection et l'aide aux enfants, chez les « pivots ». Enfin, pour les retraités les plus aisés, l'héritage supplante la dépendance. Si les « aînés » expriment traditionnellement une préférence pour transmettre « ce qu'il restera quand ils auront bien vécu », cela semble plutôt procéder d'un constat, voire d'une contrainte, car lorsqu'il y a un patrimoine à transmettre, l'héritage retrouve une fonction importante. La même démarche de classement des priorités peut être menée en ce qui concerne les préoccupations exprimées (et non plus les décisions prises). Comme dans l'analyse précédente, elle fait apparaître un glissement, avec l'âge, des items d'altruisme (protection et aide aux enfants) vers les items d'autonomie (dépendance et santé), l'héritage restant dans tous les cas en dernière place. Néanmoins, deux différences sont notables. D'une part, la retraite apparaît comme une préoccupation secondaire alors qu'elle est la première priorité d'action et, d'autre part, l'aide aux enfants, pour

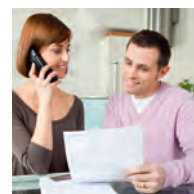


PORTRAIT

« Il y a beaucoup d'entraide dans la famille »

E., 60 ans, directeur d'une structure médico-sociale

Autour de lui, beaucoup de gens partent à la retraite. E. envisage lui-même cette perspective, synonyme de « liberté et de voyages », mais pas avant deux ou trois ans car il se sent « en forme ». Disposant d'un patrimoine immobilier, d'une épargne importante et d'un plan d'épargne retraite, il n'a pas « d'inquiétude particulière » sur le plan matériel et financier pour cette prochaine étape. La prégnance d'une « entraide dans la famille, surtout humaine », contribue également à le rassurer. Mais face au risque de dépendance, E. ressent le besoin de se couvrir même s'il ne sait pas « vraiment ce qui existe » sur le marché. Alors même qu'il finance la place de sa belle-mère en maison médicalisée, il ne souhaite pas « faire le même coup à ses enfants ». Sa priorité a toujours été de les conseiller et de les inciter à se protéger eux-mêmes contre différents risques liés au vieillissement.



DES PRÉOCCUPATIONS
GLOBALES, DES STRATÉGIES
PATRIMONIALES, DES OUTILS
POLYVALENTS

les « cadets » et les « pivots », ou la dépendance, pour les « pivots » et les « aînés », sont des préoccupations de premier rang alors qu'elles sont plus secondaires dans les choix effectifs. Tout se passe comme si les préoccupations fortes se portaient sur des thèmes comme la dépendance ou l'aide aux enfants, où une certaine tension se manifeste entre des besoins perçus et une insuffisante capacité à y faire face.

2.3 Des objectifs convergents et complémentaires ?

Si l'analyse des rangs permet de relever les priorités que s'assignent les ménages, elle n'apporte pas d'informations sur la nature des relations entre les différents thèmes. Une modélisation statistique des choix discrets de type LOGIT a été mise en œuvre (cf. méthodologie). Deux types de modèles ont été utilisés⁸, ils présentent des résultats cohérents et convergents, ce qui valide la complémentarité des deux approches.

Ces deux modèles mettent en évidence une forte corrélation des variables de comportement sur les six enjeux financiers recensés. Ainsi, pour le premier, les postures adoptées à propos de l'item « avoir suffisamment de revenus pendant sa retraite » (depuis « vous pensez en avoir déjà les moyens »

jusqu'à « vous n'y pensez pas car c'est un horizon trop lointain ») s'expliquent avant tout par les réponses données à propos de la dépendance et de la santé, puis par celles concernant l'héritage, l'aide aux enfants et la protection des proches. Enfin, l'âge (contrairement aux « aînés », les « cadets » choisissent plus fréquemment soit de différer cette action après d'autres objectifs, soit parce que l'horizon leur semble trop lointain ou parce qu'ils ont le projet d'épargner davantage) et la présence d'enfants à charge favorisent également les choix de report dans le temps. Le second modèle, qui explique la seule décision d'intervenir ou non pour la retraite, conduit à une hiérarchie des variables explicatives très similaire, à un effet analogue de la présence d'enfants mais à une influence positive du revenu qui supprime celle de l'âge. De la même façon, les deux modélisations font apparaître, pour chacun des cinq autres enjeux financiers, une influence des réponses aux autres items financiers de la longue vie beaucoup plus déterminante que les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés. Par ailleurs, ces corrélations sont dans tous les cas positives et supposent donc une complémentarité plutôt qu'une substituabilité entre ces différentes thématiques. En d'autres termes, confrontés aux enjeux de l'allongement de la vie, les ménages ont bien en tête une pluralité d'objectifs, qu'ils tentent d'atteindre, sinon simultanément, du moins en tenant compte de l'ensemble de leurs besoins anticipés. C'est ainsi qu'il faut interpréter certaines réponses *a priori* contradictoires dans l'enquête BPCE/CSA. En effet, il peut paraître incohérent que 56 % des répondants se disent « tout à fait » ou « plutôt » d'accord avec ces deux opinions à la fois : d'une part, « il est essentiel de conserver suffisamment d'épargne et de patrimoine pour soi-même, quitte à moins laisser en héritage » et, d'autre part, « il est important de laisser un héritage et de transmettre un patrimoine familial à ses enfants ou à ses proches, quitte à faire des sacrifices durant sa vie »⁹.

56%

56% des répondants à l'enquête BPCE/CSA souhaitent à la fois profiter de leur épargne et aussi transmettre un héritage à leurs enfants.

⁷ L'échelle en six positions est : « vous pensez déjà en avoir les moyens », « vous pensez épargner davantage », « vous vous y préparerez, une fois d'autres objectifs réalisés », « vous n'avez pas les moyens suffisants », « vous n'y pensez pas car c'est un horizon trop lointain » et « ne sait pas, non concerné ». Chaque item est traité indépendamment des autres et leur ordre fait l'objet d'une rotation aléatoire au cours des interviews.

⁸ Le premier, sous la forme d'un modèle LOGIT multinomial, a permis d'identifier, pour chacun des six enjeux financiers (aide, protection, retraite...), les variables expliquant au mieux la répartition des six modalités de mise en œuvre (déjà les moyens, épargner davantage...) entre les répondants. Le second, sous la forme d'un modèle LOGIT binomial, en simplifiant à l'extrême les choix des ménages entre décision d'investir (déjà mise en œuvre ou envisagée) et de ne rien faire (par nécessité, choix ou inertie), permet de mieux cerner les critères qui influent sur cette décision mais aussi de mesurer la contribution spécifique des variables sociodémographiques (âge, revenu, situation familiale, patrimoine...).

⁹ Enquête BPCE/CSA. Ces deux items, avant d'être cités dans l'enquête, sont précédés d'une même introduction : « Compte tenu de l'allongement de la vie et de la nécessité de financer une vieillesse de plus en plus longue... ».

Cette double attitude de la majorité illustre bien l'aspiration commune à faire face à une multiplicité d'enjeux et à atteindre ou à rendre conciliables *in fine* plusieurs objectifs, y compris s'ils paraissent concurrents en première analyse. Si des arbitrages doivent être faits entre solidarité familiale et autonomie individuelle, entre aide aux enfants et préparation de la retraite ou de la dépendance, une majorité de Français ne semblent pas prêts à le reconnaître spontanément et à mettre en œuvre *a priori* des dispositions pour les anticiper. Il est plus probable qu'ils privilégient actuellement une préparation globale du long terme en s'adaptant *a posteriori* aux contraintes et aux aléas de leur vie personnelle et familiale (survenance d'une incapacité, difficulté financière d'un enfant, revenus insuffisants pour faire face à des travaux...).

2.4 Autonomie et altruisme

Cependant, cette corrélation très forte entre des enjeux financiers mêlant des objectifs d'autonomie et une volonté d'altruisme pourrait traduire avant tout un mimétisme des réponses au sein d'une séquence répétitive de questions. Ce n'est pas le cas pour deux raisons. D'une part, la même méthode d'analyse a été appliquée aux questions relatives aux préoccupations financières posées plus tôt dans le questionnaire. Alors que le registre est davantage celui des attitudes (la préoccupation est forte ou non) que celui des comportements, les différentes préoccupations présentent les mêmes proximités entre elles : l'héritage et la protection des proches ont une influence forte sur l'aide aux enfants, la dépendance et la santé sur la retraite, la santé et la retraite sur la dépendance, etc. D'autre part, si l'on force l'analyse en

se limitant aux critères de revenu, d'âge, de patrimoine ou de préoccupation financière (excluant ainsi les relations croisées entre les différents comportements de préparation du long terme), les modèles explicatifs sont tout à fait cohérents.

Ainsi, la préparation de la retraite est d'autant plus avancée que le revenu est élevé, que le patrimoine immobilier ou financier est diversifié et qu'il n'y a pas d'enfants à charge au foyer. Pour la dépendance, le revenu et le patrimoine ont le même rôle déterminant mais l'âge et les préoccupations quant à l'aide des enfants ou à la retraite ont également une influence positive. Pour l'héritage, le fait d'être propriétaire de sa résidence principale intervient de façon significative. Le revenu et le patrimoine ont un impact, mais moins marqué. De plus, la préoccupation forte pour l'héritage se concrétise en décision d'agir. Au total, pour chacun des six enjeux financiers étudiés, le revenu et le patrimoine ont systématiquement un rôle déterminant dans le choix d'investir. En revanche, l'âge, le statut marital ou la présence d'enfants à charge n'interviennent de façon significative qu'au cas par cas pour la dépendance (avec une plus forte probabilité d'avoir agi entre 65 et 74 ans), pour la protection des proches (avec une plus forte sensibilité entre 30 et 39 ans et chez les couples) et pour la retraite (avec une probabilité de préparation réduite si un enfant au moins est à charge). Enfin, il est significatif que l'expression d'une forte préoccupation pour l'aide aux enfants complète les modèles explicatifs en matière d'héritage et de protection des proches, aussi bien que de dépendance.

Ainsi, les comportements analysés sur chacun des six enjeux financiers s'expliquent autant par les comportements adoptés sur les cinq autres enjeux financiers associés à la longue vie que par des variables sociologiques. Pour autant, ces pratiques n'ont pas une influence homogène. Elles suivent une double logique. D'une part, les indicateurs statistiques mettent en évidence deux univers au

sein desquels les relations d'influence sont plus marquées : celui de l'altruisme et celui de l'autonomie. Dans le premier cas, l'aide aux enfants est fortement influencée par l'héritage et la protection des proches et cette dernière est elle-même d'abord liée à l'aide aux enfants. Dans le second cas, la dépendance et la retraite influent de façon majeure sur la santé, tandis que la dépendance et la santé jouent ce rôle pour la retraite. La même démarche appliquée aux préoccupations conduit aux mêmes conclusions : la forte interdépendance des six principales préoccupations entre elles augmente encore au sein de chacun des deux univers de l'altruisme (protection, aide et héritage) et de l'autonomie (retraite, santé et dépendance). D'autre part, la dépendance et l'héritage se distinguent nettement : ces deux thèmes exercent une influence forte au-delà de leur univers de référence, le premier sur la protection des proches et l'héritage, le second sur la dépendance et la retraite. Respectivement situés au dernier rang des priorités des variables d'autonomie et d'altruisme, la dépendance et

20%

20 % des « aînés » disent continuer à épargner ou à envisager à l'avenir en ce qui concerne la santé, la dépendance et l'aide aux enfants.

TRAITEMENTS STATISTIQUES DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

1/ CLASSEMENT DES PRIORITÉS

Pour chaque individu, les six thématiques financières de la longue vie (aide des enfants, retraite, héritage, santé, dépendance et protection) sont classées par ordre de priorité, afin de déterminer lesquelles font l'objet des préoccupations les plus fortes ou sont privilégiées en termes de mise en œuvre.

Tout d'abord, un degré de mise en œuvre est affecté à chaque modalité : très fort pour « Vous pensez déjà en avoir les moyens », fort pour « Épargner davantage », moyen pour « Préparation après réalisation d'autres objectifs », bas pour « Vous n'en avez pas les moyens suffisants » et très bas pour « Vous n'y pensez pas, car c'est à un horizon trop lointain ». On procède de la même façon pour les préoccupations :

forte pour « C'est une préoccupation forte », moyenne pour « C'est une préoccupation secondaire » et basse pour « Ce n'est pas une préoccupation ».

Une thématique est alors considérée comme prioritaire par rapport à une autre si l'individu lui a attribué une modalité de mise en œuvre plus forte. Si le répondant choisit la même modalité pour plusieurs thématiques, celles-ci ont alors le même degré de priorité.

Pour une population donnée (par exemple, les pères), l'item prioritaire est alors celui pour lequel les individus ont en moyenne donné le degré le plus élevé.

2/ MODÈLES LOGIT

Une analyse quantitative reposant sur les modèles dits « à choix discret » de type LOGIT a été appliquée à l'enquête BPCE/CSA afin de mettre en perspective les réponses apportées aux différentes thématiques liées à l'allongement de la vie. Il s'agit d'un outil de modélisation des choix probabilisés « toutes choses égales par ailleurs » dans le respect des hypothèses de la théorie de la décision et de l'utilité en sciences économiques. Il permet de quantifier les choix des individus

et d'estimer une fonction d'utilité (l'individu choisit la modalité pour laquelle son utilité est la plus forte). La variable à expliquer peut être binaire ou discrète à plusieurs modalités. Dans le premier cas (modèle binomial), la variable représente la décision d'agir (mise en œuvre effective ou envisagée) ou de ne rien faire (par nécessité, choix ou inertie). Dans le second (modèle multinomial), l'ensemble des modalités de réponse est modélisé. **Le modèle multinomial**

se comprend comme une généralisation du modèle binomial. La significativité et l'impact des variables du modèle sont mesurés par une statistique dite « de Wald », qui met en évidence le pouvoir explicatif des facteurs. Plus le coefficient (ici impact sur la probabilité de la variable à expliquer) du facteur est élevé et plus la statistique de Wald sera grande. Cela est d'autant plus vrai lorsque ce coefficient est accompagné d'un faible écart type.

• Exemple de modélisation des modalités de réponse sur les arbitrages financiers liés à l'allongement de la vie :

la variable « décision » prend deux valeurs, investir (déjà les moyens, épargner plus et oui mais après la réalisation d'autres objectifs) ou ne pas investir (pas les moyens, non concerné, horizon trop lointain).

Facteur explicatif	Estimation	Écart type	Khi 2 de Wald	Significativité	Rapport des chances
Investir pour aider ses enfants	0,5	0,15	11,2	***	1,6
Investir pour pouvoir protéger son conjoint ou sa famille	0,6	0,14	16,0	***	1,8
Investir pour laisser un héritage	0,8	0,15	27,1	***	2,1
Investir pour faire face à l'augmentation de ses dépenses de santé	0,9	0,14	40,0	***	2,4
Investir pour faire face à des dépenses liées à la dépendance pour soi-même ou ses proches	1,0	0,15	47,0	***	2,8

Extrait des résultats du modèle LOGIT. Significativité des coefficients : *** à 1 %, ** à 5 %, * à 10 %.

• **Guide de lecture :** la colonne du rapport des chances nous donne une mesure de l'impact de chaque facteur sur la probabilité de notre variable à expliquer. La probabilité d'investir dans sa retraite est multipliée par 2,6 en moyenne (par rapport à la probabilité de ne pas investir) lorsque les individus déclarent investir pour faire face à des dépenses liées à la dépendance (2,8) ou à la santé (2,4), l'impact sera plus faible au regard des décisions d'investir dans des thèmes plus altruistes comme l'aide aux enfants (1,6), la protection du conjoint et de la famille (1,8) ou l'héritage (2,1).

l'héritage semblent être activés quand certains au moins des autres objectifs sont atteints : santé et retraite pour la dépendance, aide aux enfants et retraite pour l'héritage.

2.5 Des stratégies sous contrainte de revenu

Selon les déclarations des enquêtés, les stratégies pour faire face aux enjeux du long terme sont mises en œuvre tôt. L'héritage mis à part, au minimum un tiers des trentenaires seraient dans

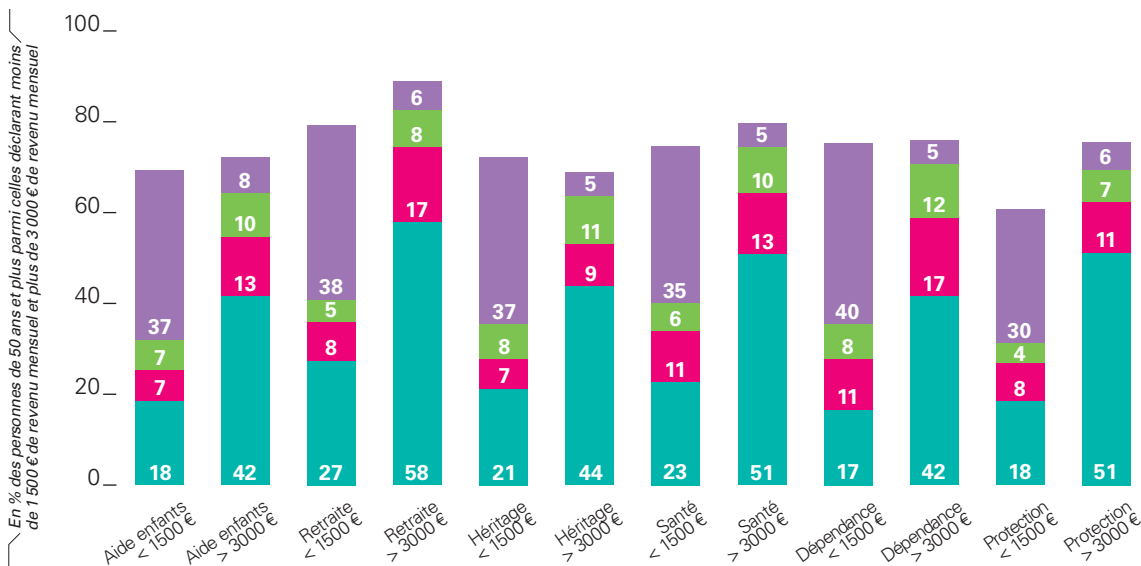
une démarche active de préparation : de 33 % (pour la dépendance) à 46 % (pour la santé) disent en avoir déjà les moyens ou vouloir épargner davantage à cette fin tandis que 17 % supplémentaires envisagent de s'y préparer après l'atteinte d'autres objectifs. En moyenne, pour chaque item, environ 50 % de la population estime avoir fait le nécessaire ou être en situation d'y remédier actuellement ou dans le futur, 20 % supplémentaires disent ne pas avoir les moyens (soit 70 % des individus pour qui cette préparation est un enjeu), 10 % ne savent pas ou ne se sentent pas concernés et 20 % jugent l'horizon trop lointain pour y penser, ce qui est encore le cas de 16 % des « aînés ».

Si l'on met en perspective les « cadets », les « pivots » et les « aînés », l'appréciation portée par les Français sur leur capacité à se préparer aux différentes conséquences de l'allongement de la vie varie finalement assez peu selon ces trois générations. Avec l'âge, un double mouvement s'opère au détriment des personnes qui envisagent d'épargner davantage ou de reporter

à d'autres échéances leur préparation. La part des sondés estimant avoir fait le nécessaire s'accroît nettement mais aussi, dans une moindre mesure, celle des individus qui considèrent ne pas avoir les moyens. C'est particulièrement net pour l'aide aux enfants, la retraite et l'héritage. Par ailleurs, près de 20 % des « aînés » disent continuer à épargner ou en visager de le faire à l'avenir en ce qui concerne la santé, la dépendance, l'aide aux enfants et, dans une moindre mesure, la protection des proches.

Toutefois, comme le laissent supposer les paragraphes précédents, le revenu joue un rôle particulièrement discriminant dans les modes de préparation du long terme adoptés par les Français. Jusqu'à la génération des « cadets », les individus faisant état dans l'enquête d'un revenu inférieur à 1 500 € évoquent peu le manque de moyens et préfèrent invoquer un horizon trop lointain alors que ceux disposant de revenus élevés se situent d'emblée à des niveaux de préparation proches des « pivots » et des « aînés ».

¹⁰ Étude Sofia réalisée par TNS Sofres auprès des personnes âgées de 15 ans et plus sur leur détention des différents produits et services financiers, à raison de quatre vagues par an d'environ 12 000 personnes enquêtées chacune.



Les positions des plus de 50 ans face aux enjeux financiers du long terme : une même aspiration à faire face mais un fatalisme fréquent parmi les bas revenus.

Source : étude BPCE, enquête réalisée par CSA, novembre 2012.

- Ont déjà les moyens
- Pensent épargner davantage
- Pensent s'y préparer après réalisation d'autres objectifs
- N'ont pas les moyens suffisants

Après 50 ans en revanche, les niveaux de sensibilité aux différents choix s'égalisent entre les deux tranches de revenus mais le jugement porté sur la capacité à mener à bien les actions envisagées se radicalise : 35 à 40 % des personnes disposant de faibles revenus estiment ne pas avoir les moyens de faire face tandis que 40 à 60 % de celles disposant de revenus de plus de 3 000 € pensent avoir dû y avoir déjà fait le nécessaire. Pour autant, au sein même de cette tranche de revenus, la proportion de « pivots » et d'« aînés » envisageant de poursuivre leur effort d'épargne est importante. La préparation du long terme représente une puissante motivation d'épargne qui semble relativement transversale à l'ensemble de la société et dont les Français montrent par leurs réponses qu'elle est bien mise en œuvre, y compris à des âges avancés. Les choix d'actifs ou de couverture adoptés finalement pour faire face à ces risques devraient nous permettre d'évaluer dans quelle mesure et sous quelle forme la dimension globale de cette motivation et le réseau de préoccupations dans lequel elle s'inscrit conditionnent la stratégie des ménages.

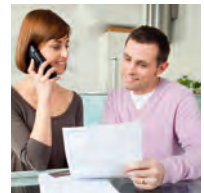
3. STRATÉGIE PATRIMONIALE ET POLYVALENCE PLUTÔT QUE SOLUTIONS DÉDIÉES

Nombre d'anticipations de long terme, qui se diffusent de plus en plus dans les différentes catégories de la population, devraient, en théorie, déboucher sur un net développement des souscriptions de produits dédiés, de nature à répondre plus précisément aux préoccupations exprimées par les Français. En effet, qu'il s'agisse de la protection de la famille, de l'épargne

en vue de la retraite, de la couverture des dépenses de santé ou du risque de dépendance, de nombreuses solutions spécifiques existent aujourd'hui sur le marché et n'ont cessé de se multiplier depuis au moins une décennie. En outre, la prévoyance familiale (décès, incapacité, accidents de la vie...), la santé ou la perte d'autonomie relèvent fondamentalement d'une logique assurancielle : la surveillance de l'événement, ses conséquences financières et leur durée sont, par essence, aléatoires.

3.1 Une logique assurancielle en attente de clarification du cadre légal et de références de marché

Et pourtant, si l'on excepte les contrats de complémentaire santé, les autres formules dédiées demeurent encore peu présentes au sein de la population. Ainsi, selon l'enquête « Patrimoine 2009-2010 » réalisée par l'Insee, la part des ménages de 30-59 ans détenteurs de produits retraite prévoyant une alimentation volontaire de l'épargnant serait de 17 %, les *maxima*, de près de 20 %, étant atteints parmi les tranches d'âge de 35 ans à 54 ans. La diffusion de ces produits a, certes, continué de progresser depuis, mais leur détention demeure encore très minoritaire au sein de la population active. Les résultats de décembre 2012, issus de l'étude Sofia, réalisée par TNS Sofres¹⁰, soulignent également des niveaux comparables : ainsi, le taux d'équipement en produits spécifiques retraite s'échelonne entre 19 % parmi les 30-34 ans et 21 % pour les 50-54 ans et il se situe à 20 % au sein des 55-59 ans. Cette situation paradoxale d'un marché apparemment porteur mais encore peu développé s'explique par l'absence d'un produit de référence dans un univers instable, en raison de conditions d'engagement sur une longue période qui demeure incertaine. Elle s'explique aussi par les mesures des Pouvoirs publics susceptibles de se modifier de façon récurrente quant aux conditions de départ à la retraite et à l'évolution des pensions futures. Des



DES PRÉOCCUPATIONS GLOBALES, DES STRATÉGIES PATRIMONIALES, DES OUTILS POLYVALENTS



PORTRAIT

« Il faut se garder un petit matelas »

N., 73 ans, retraité

Il se définit comme un « *pater familias* ». Retraité depuis l'âge de 54 ans, il a vécu une fin de carrière difficile avec son employeur. Très tôt, il a ainsi pu « faire ce [qu'il avait] envie », notamment « s'occuper davantage de [ses] enfants et petits-enfants », avec qui les relations sont harmonieuses. Cette proximité favorise les aides au sein de la famille. Son fils, qui s'est fait récemment embaucher dans l'entreprise de sa sœur, lui a emprunté quelques centaines d'euros, qu'il « devra rendre ». Confrontés à des problèmes de santé, N. et son épouse limitent en effet l'aide financière aux enfants, même s'ils perçoivent un petit complément de retraite volontaire. Contre le risque de dépendance, ils ont souscrit une assurance afin de ne pas devoir dépendre de leurs enfants et notamment de leur fille, qui a financé il y a quelques années de lourdes dépenses médicales pour l'un des parents de N.

assurances sur la pérennité du cadre fiscal, sur les perspectives des conditions de retraite, mais aussi une meilleure harmonisation des règles applicables aux différents supports devraient contribuer à établir de façon plus claire la ou les références de marché qui manquent encore au système français. L'enjeu est également de rétablir la confiance à long terme, notamment en période de crise, alors que les craintes relatives à l'emploi, à l'évolution du pouvoir d'achat et à la hausse des prélèvements ou de la taxation sont vives.

Ces constats sur les produits retraite s'appliquent également en partie au risque de perte d'autonomie. Les offres dans ce domaine sont à la fois très diverses et bien souvent soit peu connues ou parfois non perçues en tant que telles, soit peu « maîtrisées » par leurs détenteurs. Ainsi, selon les données de la Fédération française des sociétés d'assurances¹¹ (FFSA), « le nombre global de personnes couvertes pour le risque de dépendance auprès des sociétés d'assurances régies par le Code des assurances, des mutuelles "45" régies par le Code de la mutualité et des institutions de prévoyance régies par le Code de la Sécurité sociale était évalué à 5,5 millions à la fin de l'année 2010 (affaires directes) ». Ce nombre est loin d'être négligeable,

puisqu'il correspondrait à 15 % de l'ensemble de la population âgée de 30 à 74 ans. Toutefois, la diversité des types d'organismes mentionnés ci-dessus souligne aussi une très grande variété des contrats et des modalités de couverture proposées : extension dépendance incluse dans un contrat global de prévoyance, disposition supplémentaire figurant dans une complémentaire santé ou assurance dédiée à la problématique de la dépendance. Toujours selon la FFSA, le nombre de personnes assurées par un contrat spécifique dépendance auprès des organismes relevant du Code des assurances était de 1,5 million en 2011 (contrat « garantie principale » dépendance) et de 1,7 million en incluant celles bénéficiant d'une « garantie complémentaire » dépendance (soit un taux d'équipement des 30-74 ans de l'ordre de 5 %). Ces écarts, selon les définitions retenues, se retrouvent dans les différents sondages régulièrement publiés, le taux de couverture dépendance mentionné par les personnes interrogées pouvant parfois varier du simple au double. À défaut de pouvoir afficher un taux de détention « officiel », les résultats de l'étude Sofia, réalisée par TNS Sofres, permettent de constater une accentuation du taux d'équipement en produits spécifiques dépendance à partir de la tranche d'âge 60-64 ans et, *a fortiori*, parmi les 65-69 ans.

La couverture assurance dépendance a, certes, progressé¹² mais elle demeure encore relativement peu diffusée au sein de la population, y compris parmi les catégories suffisamment âgées pour y être potentiellement sensibilisées. Comme pour l'épargne retraite, la couverture assurancière de la dépendance semble encore souffrir d'une multiplicité d'offres très disparates et d'un manque de connaissance ou de lisibilité des possibilités offertes. Ce sentiment des personnes interrogées est par ailleurs renforcé par les annonces récurrentes passées de projets des Pouvoirs publics, qui n'ont pas encore

véritablement abouti. Enfin, la diversité des intervenants et des types de couvertures existantes soulève une véritable interrogation : la protection contre la perte d'autonomie peut-elle s'inscrire comme un simple risque supplémentaire dans le cadre d'une couverture prévoyance globale, a-t-elle vocation à être considérée comme le prolongement d'une complémentaire santé, ajustable avec l'avancée en âge, ou doit-elle renvoyer à une problématique à part, nécessitant une couverture et des prestations spécifiques ? À cet égard, l'arbitrage entre les produits spécialisés (épargne retraite, solutions assurancielles) et les autres catégories d'actifs, plus polyvalents, pourrait évoluer positivement si ces produits apparaissaient plus flexibles et, de ce fait, plus rassurants.

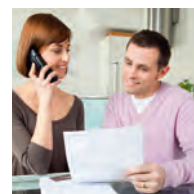
3.2 La propriété du logement, facteur essentiel de sécurisation de l'avenir

Être propriétaire de son logement demeure un objectif central pour ceux qui ne l'ont pas encore acquis. Il représente la fraction majeure du patrimoine global d'une grande majorité de nos concitoyens et, surtout, il constitue un facteur essentiel de sécurisation face aux aléas de la vie. L'accession à la propriété débute très tôt dans le cycle de vie. Ainsi, si 19 % des ménages de 25-29 ans ont acquis leur résidence principale, cette proportion passe à 44 % dès la tranche d'âge des 30-34 ans, soit une progression de 25 points à moins de dix ans d'écart. Le taux de propriétaires continue de s'élever après 35 ans pour atteindre son point maximum (78 %) entre 70 ans et 74 ans¹³, mais il augmente « seulement » de 34 points sur une période de vie s'étalant pourtant sur 35 ans. Par ailleurs, les résultats de l'étude

¹¹ FFSA-GEMA : « Les contrats d'assurance dépendance en 2011 », étude, juin 2012.

¹² + 5,9 % entre 2010 et 2011 pour le nombre de personnes assurées en contrat « garantie principale » dépendance et + 5,6 % en incluant celles assurées en contrat « garantie complémentaire » dépendance (FFSA).

¹³ Insee, enquête « Patrimoine 2009-2010 », calculs BPCE.



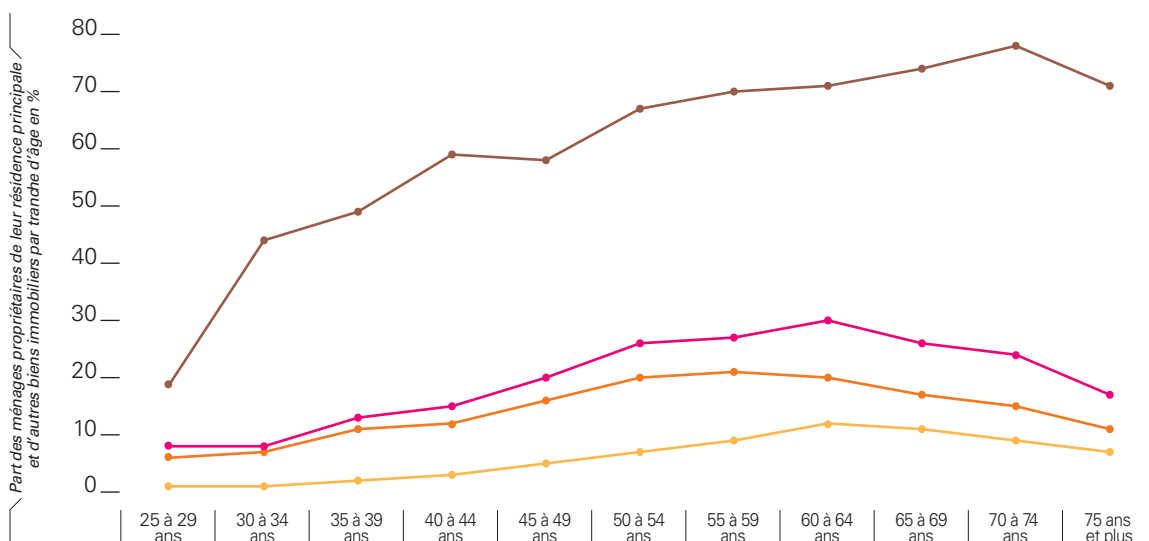
DES PRÉOCCUPATIONS
GLOBALES, DES STRATÉGIES
PATRIMONIALES, DES OUTILS
POLYVALENTS

BPCE, réalisée par CSA, montrent que les propriétaires de leur logement sont, à âges comparables, nettement plus confiants que les locataires dans leur capacité à faire face financièrement aux aléas ou aux risques qu'ils anticipent. Et cela se vérifie y compris en ce qui concerne les 30-49 ans, qui sont pourtant très largement soumis aux contraintes des remboursements de leur(s) prêt(s) immobilier(s). Ainsi, 27 % des propriétaires âgés de 30-49 ans et 48 % de ceux de 50-64 ans en activité professionnelle disent « avoir déjà organisé leur épargne pour bénéficier d'un complément de retraite le moment venu », contre 17 % et 26 % des locataires des mêmes tranches d'âge. De même, 62 % des propriétaires de 50-64 ans (contre 32 % des locataires) et 59 % des propriétaires

de plus de 65 ans (contre 48 % des locataires) estiment « qu'ils auraient les moyens financiers de faire face aux dépenses induites par une situation éventuelle de dépendance ». D'ailleurs, les discours recueillis dans les entretiens qualitatifs approfondis soulignent que, face à la problématique de perte d'autonomie, le fait d'être propriétaire constitue un élément important de « rassurance » pouvant inciter à ne pas s'y préparer spécifiquement. En effet, la détention de la résidence principale conforte les personnes concernées dans l'idée qu'elles arriveront à faire face, quoi qu'il se passe, leur bien immobilier pouvant servir d'une manière ou d'une autre à financer la dépendance : dans le cas d'un placement en maison de retraite, le bien pourrait être loué ou revendu. Si la situation l'exigeait, certaines personnes interrogées déclarent qu'elles n'hésiteraient pas à vendre un bien initialement destiné à être transmis à leurs héritiers, pour éviter ainsi de devenir une charge financière pour leurs enfants.

3.3 Aux âges élevés, un transfert de l'immobilier vers le financier

La courbe du taux de propriétaires de leur résidence principale ne fléchit que faiblement après 75 ans. Toutefois, ce fléchissement pourrait être plus marqué qu'il n'y paraît. En effet, les enquêtes s'intéressent, par définition ou du fait de leur objet, aux seuls ménages autonomes et ne peuvent prendre en compte la part de la population la plus âgée vivant en établissement (maison de retraite, établissement médicalisé). Or, selon



Hors résidence principale, une baisse significative de la détention de biens immobiliers après 70 ans.

Source : Insee, enquête « Patrimoine 2009-2010 ».

— Résidence principale — Résidence secondaire — Immobilier de rapport — Au moins un bien immobilier hors résidence principale



PORTRAIT

« L'été, on se retrouve en famille, c'est important »

V., 36 ans, infirmière libérale

Dans sa famille élargie, les services rendus et les petites attentions sont monnaie courante. V. est très attachée à la proximité relationnelle avec ses parents, ses beaux-parents et sa fratrie. Les contacts et les attentions sont fréquents et, si besoin est, « une présence ou quelque chose de financier » se met en place, car « personne n'est en dehors » de cette solidarité familiale. Quand sa mère garde ses enfants, V. « lui [fait] un beau cadeau pour la remercier », un moyen « de lui rendre aussi ». Lorsque son beau-frère a divorcé, l'époux de V. était présent « pour le déménagement » et son beau-père « l'a aidé financièrement ». Face au risque de dépendance pour ses parents et beaux-parents, V. pourra compter sur l'expertise et les réseaux de connaissance de sa sœur, assistante sociale, « s'ils ne pouvaient plus rester à la maison ». Financièrement, elle sait que leur mère a tout prévu, « c'est un écurieuil ».

le recensement de la population de 2009, plus de 50 0 000 personnes âgées de 75 ans et plus (soit 10 % de la population de cette tranche d'âge) résident ne serait-ce que dans des services de moyen ou long séjour. Sur ce plan, aucune statistique ne permet de connaître le sort du ou des biens immobiliers éventuellement détenus initialement (conservation du bien non utilisé, mise en location, présence dans les lieux du conjoint éventuel...), ni, de façon plus générale, de mesurer la probable « consommation du patrimoine » de cette population.

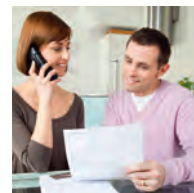
Hors résidence principale, les données de l'enquête « Patrimoine » de l'Insee montrent par ailleurs un net fléchissement du taux de détention d'autres biens immobiliers, dès 65-69 ans et surtout après 75 ans en ce qui concerne l'immobilier de rapport, et au-delà de 70 ans pour ce qui est de la résidence secondaire¹⁴. Ce fléchissement étant dorénavant observé depuis plusieurs décennies, il ne semble donc pas correspondre à un effet de génération mais bien à un comportement lié à l'âge. Autre signe révélateur, toujours selon l'enquête « Patrimoine », si la part de l'immobilier dans le patrimoine brut¹⁵ des ménages demeure majoritaire à tous les âges au-delà de 25 ans, son poids se réduit au profit des placements financiers dès 55-59 ans. Cette orientation vers les actifs financiers autour de la soixantaine tient à plusieurs facteurs convergents. Les plus fortes divisibilité et liquidité des actifs financiers (qu'ils soient disponibles ou négociables) sont déterminantes à plusieurs égards : aux âges élevés, le raccourcissement de l'horizon de placement s'accorde mieux avec des actifs facilement mobilisables ; le financement de la longue vieillesse puis des éventuelles dépenses de dépendance supposent plutôt la vente progressive d'actifs divisibles que la vente d'un patrimoine d'une valeur unitaire élevée ; le partage entre plusieurs héritiers ou donataires (pour les transmissions du vivant) est d'autant plus simple que les biens sont divisibles et estimés sur une base

incontestable comme une donnée comptable bancaire ou une valeur de marché. Le régime fiscal de la transmission, beaucoup plus favorable pour certains actifs comme l'assurance vie, constitue aussi une incitation forte à la transformation financière du patrimoine physique. Enfin, le souci de confort et de commodité face aux contraintes de gestion et de coûts d'entretien d'un patrimoine locatif ou de biens fonciers peut conduire à une réduction, voire à une cession totale des actifs concernés.

3.4 L'assurance vie, produit « tout-terrain » de la diversification des placements

Qu'il s'agisse de l'épargne logement ou des valeurs mobilières, le taux de détention de ces placements fluctue sensiblement en fonction de l'âge. L'épargne logement constitue un cas un peu à part. Produit sûr et intergénérationnel, pouvant servir au financement de travaux, sa détention reste élevée (30 % ou plus) jusqu'à 60-64 ans. Ensuite, l'épargne logement semble perdre progressivement de son attrait en raison de son image de préparation immobilière et, devenant liquide, elle est, à un moment ou à un autre, utilisée et non renouvelée. À partir de 70-74 ans, la chute de la présence des valeurs mobilières renvoie notamment à une attente de sécurité et de préservation de la valeur du patrimoine financier.

En revanche, hormis les livrets d'épargne, dont la détention est à la fois élevée et relativement stable au cours du cycle de vie, l'assurance vie est le seul placement dont la détention progresse tout au long de l'avancée en âge, malgré un léger repli à partir de 70-74 ans. Cette primauté de l'assurance vie se vérifie également par son



DES PRÉOCCUPATIONS
GLOBALES, DES STRATÉGIES
PATRIMONIALES, DES OUTILS
POLYVALENTS

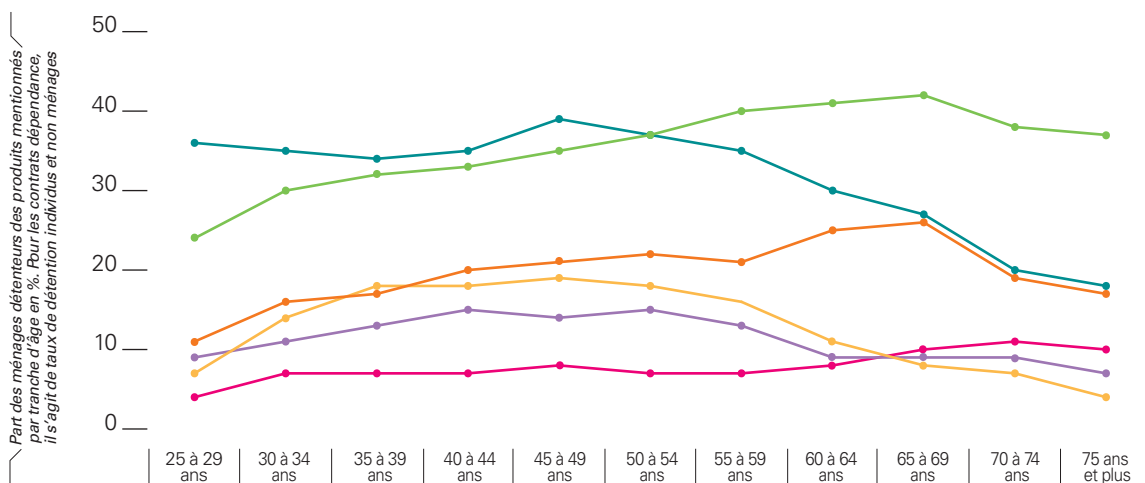
poinds dans le montant total des placements financiers, important dès 40-44 ans (40 %) et prépondérant après 50 ans et surtout 60 ans. Cette prééminence recouvre en fait une grande palette de comportements. D'abord produit de placement et de diversification, puis de préparation de la retraite, elle revêt également une dimension de protection des proches. À partir de 60 ans et, plus encore, de 70 ans, sa fonction évolue vers la protection du conjoint et la transmission, le cas échéant, d'un capital dans de bonnes conditions fiscales... à moins qu'elle ne serve aussi à faire face à une situation de dépendance.

Nos concitoyens semblent donc largement tabler sur une accumulation patrimoniale immobilière et financière, par des placements avant tout polyvalents leur permettant de faire face à des situations ou des étapes

mouvantes, voire parfois réversibles, mais aussi à une multiplicité d'objectifs relevant de l'autonomie comme de l'altruisme. La poursuite ou non de cette logique d'accumulation, dans les années à venir, tiendra à leur niveau de confiance dans la fiabilité des systèmes de prévoyance collective, notamment en matière de retraite, de santé ou de dépendance. S'il est possible d'offrir dans ces domaines des perspectives claires, et donc rassurantes même dans un contexte économique et social difficile, et permettant de répondre efficacement aux problématiques de la longue vie, alors l'effort d'accumulation aujourd'hui à l'œuvre pourrait baisser d'un cran et s'orienter davantage vers une logique assurancielle, mieux à même de se substituer au moins partiellement à une propension à l'épargne peut-être trop accumulée. Pour cela, les produits dédiés (ex. les produits d'épargne retraite) ou assuranciers doivent aussi tenir compte d'une polyvalence des anticipations des ménages et offrir suffisamment de souplesse pour s'adapter à des préoccupations multiples et susceptibles de se modifier en fonction de situations évolutives ou aléatoires.

¹⁴ Le décalage vers des âges plus élevés de la courbe du taux de détention d'une résidence secondaire en comparaison de celle de l'immobilier de rapport peut s'expliquer de deux façons : une détention plus tardive de la résidence secondaire, soit reçue en héritage, soit acquise comme un lieu de rassemblement familial, notamment lors de l'arrivée de petits-enfants ; une vente ou une transmission également plus tardives en raison d'un attachement affectif au symbole de l'union de la famille. En revanche, l'immobilier de rapport semble cédé plus tôt, soit pour disposer de marges de manœuvre supplémentaires plus liquides, soit en vue d'une transmission du vivant à ses proches.

¹⁵ Patrimoine brut : patrimoine financier + patrimoine immobilier sans déduction du capital restant dû dans le cadre des emprunts immobiliers.



À côté des livrets d'épargne, l'assurance vie constitue le placement « tout-terrain » avec l'avancée en âge. La détention de produits dédiés souscrits à titre volontaire (retraite, dépendance...) reste encore peu fréquente.

Sources : Insee, enquête « Patrimoine 2009-2010 ». Étude Sofia, réalisée par TNS Sofres pour le taux de détention de contrats dépendance ; à la différence des taux de détention des autres produits issus de l'enquête « Patrimoine », la détention de contrats dépendance est calculée sur une base individus et non ménages.

— Assurance vie — Épargne logement — Valeurs mobilières — Épargne retraite — Assurance décès volontaire — Contrat dépendance

UN RISQUE DE CRISPATION PATRIMONIALE



Outre leur effet sur le vieillissement de la société, les progrès de la longévité ont accompagné une mutation du cycle de vie. Le temps long s'est installé à la fois dans le parcours professionnel où, après l'extension de la retraite, la tendance séculaire à la baisse de la durée d'activité s'est inversée, et dans la vie privée, dont les différentes étapes s'étendent avec le décalage du calendrier des événements familiaux. Tout au long de leur vie active, nos concitoyens sont susceptibles d'apporter une aide familiale : de 30 à 65 ans, environ 70 % des Français prennent en charge un enfant, aident ou ont aidé récemment un ascendant ou un jeune adulte.

Parallèlement, ces parcours sont à la fois plus aléatoires et plus ouverts. Les risques accrus de chômage ou de rupture conjugale vont fréquemment de pair avec une aspiration à rebondir. Les itinéraires individuels s'éloignent des modèles de référence et se diversifient, ce qui multiplie à un même âge les statuts familiaux ou professionnels : 42 % des personnes de 50 à 59 ans s'inscrivent dans une situation familiale alternative au modèle « classique » du couple non recomposé. Cette hétérogénéité des situations ouvre la voie à la juxtaposition d'horizons très différents avec l'expression de préoccupations qui, à 50 ans, peuvent aller de la prise en charge de jeunes enfants à la grand-parentalité et de la confrontation à la dépendance parentale à l'aide aux enfants majeurs.

Les représentations de la longue vie sont ambivalentes mais l'évocation positive des opportunités personnelles qu'elle recèle l'emporte sur l'expression des craintes de vulnérabilité financière ou physique. Cette perception positive fait d'ailleurs écho au maintien d'une indéniable vitalité individuelle. Toutefois, elle s'inscrit dans un contexte de défiance en ce qui concerne l'avenir du pays, l'évolution du pouvoir d'achat et la capacité des dispositifs de solidarité publique à préserver demain un niveau de protection constant ou même suffisant.

Une anticipation précoce du long terme

Cette anticipation d'un avenir collectif compromis conduit chaque génération à appréhender l'ensemble des risques sociaux et des besoins de solidarité familiale auxquels elle s'estime exposée tout au long du cycle de vie. Ainsi, par une forme « d'actualisation » des craintes futures, les « cadets » manifestent un fort degré de préoccupation pour des problématiques *a priori* lointaines comme la santé, la transmission ou la dépendance. Cet te sensibilité traduit bien l'aspiration des Français à mettre en œuvre une stratégie d'autonomie, à la fois contrainte et revendiquée, pour faire face au plus tôt à ces enjeux.

À partir de 50 ans, la dépendance, la santé et la retraite occupent le premier rang des préoccupations financières des Français. Concernant la



dépendance, on note une sensibilité croissante des moins de 50 ans et, pour les plus âgés, une volonté claire d'éviter de solliciter leurs enfants, quitte à mobiliser leurs propres actifs, y compris leur logement. En matière de santé, les questionnements portent aujourd'hui davantage sur l'accès aux soins et leur qualité que sur leur couverture financière. Toutefois, parmi les solutions envisagées à une augmentation des frais de santé, l'intérêt marqué pour des alternatives à la hausse des cotisations (prendre en charge la dépense et la reporter ou y renoncer) est révélateur de tensions sur le sujet. La retraite apparaît bien davantage préparée. De forts écarts persistent en matière de projection du taux de remplacement et de l'âge de liquidation entre les « pivots » et les « cadets » : 64 % des 30-39 ans estiment devoir partir à la retraite à 65 ans ou plus contre 31 % des 50-59 ans. Néanmoins, un consensus s'est forgé : les deux générations pensent majoritairement que « leurs cotisations ne leur permettront pas d'avoir des revenus suffisants pour vivre correctement lors de la retraite ».

Autonomie et altruisme, le refus d'arbitrer

La solidarité familiale n'est pas laissée pour compte. Certes, la place de l'héritage est relativisée, notamment par les « aînés » qui envisagent de transmettre « ce qu'il restera lorsqu'ils auront bien vécu ». Cependant, l'attachement affectif des « aînés » mais aussi la forte sensibilité des plus jeunes (39 % des

30-39 ans préfèrent transmettre « le plus possible ») montrent que la transmission joue, au moins mentalement, un rôle important de sécurisation des enfants.

L'anxiété généralisée à propos de l'avenir des enfants se traduit par une multiplication des transferts générationnels qui se prolongent jusqu'à 50 ans. La génération suivante se voit ainsi placée sous une protection familiale persistante, paradoxalement destinée à garantir son indépendance future.

Pour autant, les Français n'arbitrent pas entre ces préoccupations. Ils privilégient une préparation globale du long terme, aspirant à rendre conciliables, sinon à atteindre conjointement, plusieurs objectifs. Ils se refusent en particulier à choisir entre autonomie individuelle et altruisme familial. Leur volonté d'agir pour faire face à la retraite ou à la dépendance transcende d'ailleurs les critères sociodémographiques et s'explique davantage par leur sensibilité aux questions de la santé, de l'héritage ou de la protection des proches. En revanche, en termes de préparation effective, le revenu segmente nettement les réponses et relègue une partie importante des personnes les plus modestes à un certain fatalisme.

À l'aune de cette approche conjointe des préoccupations, la préférence des Français pour une stratégie patrimoniale plutôt qu'assurancielle, y compris face à des risques mutua-

lisables comme la dépendance, est moins paradoxale. Elle tient à leur volonté de trouver des solutions répondant également à d'autres besoins comme l'aide aux enfants ou l'héritage. Le choix de supports polyvalents plutôt que de placements dédiés procède de la même attente de pouvoir arbitrer entre différents projets en fonction des aléas de la vie. Il se nourrit aussi d'une défiance à l'égard de dispositifs qui engagent à très long terme. Le succès des actifs spécialisés suppose donc leur compatibilité avec les autres objectifs patrimoniaux et, au moins symboliquement, une garantie de bonne fin que pourrait conférer un parrainage public à un dispositif universel.

Enfin, les attitudes des Français semblent conduire à une accentuation des pratiques d'épargne. La propension à consommer pourrait être d'autant plus affectée si les perspectives des régimes sociaux et du pouvoir d'achat apparaissent plus préoccupantes à long terme, à l'image de l'effet produit à terme par une désindexation des retraites sur les prix. Le contexte actuel est propice à la manifestation d'un risque de crispation patrimoniale chez les Français, qui, sans retour de la confiance, dévaloriseraient leurs revenus futurs au profit de leurs stocks d'actifs. En revanche, toute réforme renforçant la crédibilité des dispositifs sociaux ou collectifs peut se révéler rassurante, même si elle est individuellement contraignante.



BPCE L'Observatoire. Document réalisé par BPCE – direction de la Stratégie (M. Bérard-Andrieu, A. Tourdjman, Y. Benoist-Lucy, L. Le Biavant, T. Le Dret, D. Leboulenger) et direction de la Communication groupe (Y. Messarovich, S. Baccialone, S. Godquin, C. Olivier, D. Perdreau-Bourricard). Société anonyme au capital de 467 226 960 euros. **Photos** : Christophe Boulze, Getty Images. **Conception et réalisation** : **Agilo**. Tél. 01 55 34 46 00 (réf. OBSV003). **Impression** : Les Éditions de l'Épargne. Ce magazine est imprimé sur un papier issu de forêts durablement gérées. L'imprimeur est certifié Imprim'vert et PEFC.

Les auteurs



ALAIN TOURDJMAN

Avec plus de vingt années d'expérience dans l'étude des comportements financiers des agents économiques, Alain Tourdjman est, au sein du pôle Stratégie dirigé par Marguerite Bérard-Andrieu, le directeur des Études économiques et de la Prospective de BPCE. Fort de l'expérience de *L'Observatoire Caisse d'Épargne* pendant huit ans, il est à la tête de cette troisième édition de *BPCE L'Observatoire*. Il est également intervenant en master à l'université d'Orléans.



YANN BENOIST-LUCY

Directeur adjoint au sein de la direction des Études économiques et de la Prospective de BPCE, Yann Benoist-Lucy est un spécialiste de l'analyse comportementale. À travers des études qualitatives ou quantitatives, il apporte un éclairage sur la relation à la banque, les pratiques de consommation, les choix en matière d'épargne et d'endettement ou le positionnement des enseignes bancaires.



LOÏC LE BIAVANT

Économiste au sein de BPCE, Loïc Le Bivant est spécialisé dans le domaine de l'analyse concurrentielle du secteur banque/assurance, ses expériences antérieures dans la monétique lui apportant une expertise spécifique dans les stratégies de relation des clients à la banque. Il est également professeur associé en économie industrielle à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV).



Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
au capital de 467 226 960 euros

Siège social :
50, avenue Pierre Mendès-France
75201 Paris Cedex 13
RCS Paris n° 493 455 042
Tél. : +33 (0)1 58 40 41 42
Fax : +33 (0)1 58 40 48 00

Si vous souhaitez un complément
d'informations ou visionner les interviews
de nos invités, **retrouvez BPCE L'Observatoire**
sur le site www.bpce.fr